

MAIRIE DE LA GRAVE

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR9301497 «Plateau d'Emparis – Goléon»

Tome 2 « Objectifs et mesures de gestion »

Opérateur : Mairie de La Grave

9 avril 2011

Version approuvée par le COPIL du 24 mars 2011



Sommaire

I.	Présentation du volet opérationnel du Document d'Objectifs	5
A.	Méthodologie	5
1.	Le travail par groupes thématiques.....	5
2.	Des objectifs de conservation aux mesures de gestion.....	5
B.	Les différentes modalités de mise en œuvre des actions.....	6
1.	Les mesures contractuelles : Contrats Natura 2000 et MAEt.....	6
2.	La Charte Natura 2000.....	7
3.	L'exonération de la TFPNB.....	8
4.	Autres financements – les conventions.....	8
II.	Objectifs et stratégie de gestion	9
A.	Rappel des objectifs de conservation	9
1.	Objectifs prioritaires	9
2.	Objectifs secondaires	9
B.	Les objectifs de gestion	10
C.	Stratégie de gestion	13
III.	Les actions	15
A.	VOLET A : Actions de gestion des milieux naturels et des espèces.....	25
1.	Les prairies de fauche de montagne.....	26
2.	Les alpages.....	42
3.	Les pâturages d'intersaison	54
4.	Les pelouses steppiques	58
5.	Les zones humides.....	63
6.	Actions en faveur des espèces.....	69
7.	Autres actions.....	74
B.	VOLET B : Bonnes pratiques.....	79
1.	Chartes milieux et espèces	79
2.	Chartes activités	81
C.	VOLET C : Actions de gestion de la fréquentation, d'information et de sensibilisation	82
	VOLET D Animation du site.....	105
D.	Volet E : Etudes et suivis	107
1.	Action E1 : Suivi de l'effet des mesures de gestion	107
2.	Action E2 : Suivis scientifiques.....	108
3.	Action E3 : Etudes et prospections complémentaires	111

IV. Echancier de réalisation	114
V. Estimatif financier	116
VI. Projets, plans et programmes : évaluation des incidences Natura 2000 et évaluation environnementale 118	
A. Evaluation des incidences Natura 2000	118
B. Evaluation environnementale.....	120
VII. Annexes.....	121
A. Tableau de correspondance entre objectifs de conservation, objectifs de gestion et actions.....	121
B. Liste des actions par objectif de gestion	122
C. Glossaire.....	125
D. Glossaire des mesures de contractualisation	126
E. Evaluation des incidences Natura 2000	127

PREAMBULE

La mise en place du réseau Natura 2000, dans le cadre de l'application des directives européennes 92/43/CEE «Habitats» et 79/409/CEE «Oiseaux» a pour ambition de concilier maintien de la biodiversité et activités humaines par une gestion appropriée.

La gestion d'un site Natura 2000 passe par l'élaboration d'un document d'objectifs (DOCOB), outil de diagnostic et d'orientations stratégiques pour tous les acteurs du territoire. Il est approuvé par le Préfet.

Le document d'objectif se présente sous la forme de plusieurs documents :

TOME 0 : le document de « compilation des études préparatoires au DOCOB », destiné aux services de l'Etat (préfet, DIREN, DDAF) ;

TOME 1 : le document « diagnostic, enjeux et objectifs de conservation » ;

TOME 2 : le document « objectifs et mesures de gestion » ;

ANNEXES : fiches habitats/espèces, atlas cartographique, comptes-rendus, documents de communication et de concertation, etc. ;

NOTE DE SYNTHÈSE : synthèse du document d'objectifs.

Le présent document correspond à la partie opérationnelle du DOCOB. Il présente un programme d'actions répondant aux objectifs de conservation retenus dans la partie "Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation" (Tome 1).

Une fois le Document d'Objectifs approuvé (Tomes 1 et 2), le Comité de Pilotage désigne une structure animatrice. Elle assure l'animation, la communication et la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Son rôle sera notamment de mettre en œuvre l'ensemble des actions définies dans le Tome 2.

I. Présentation du volet opérationnel du Document d'Objectifs

A. Méthodologie

1. Le travail par groupes thématiques

La concertation a été réalisée par l'intermédiaire de groupes de travail autour de deux thématiques :

- Tourisme et activités de pleine nature ;
- Agriculture.

La liste des réunions des groupes de travail et des réunions de concertation est disponible dans le registre des actions de concertation et de communication, en annexe du DOCOB .

2. Des objectifs de conservation aux mesures de gestion

Les objectifs de conservation

Les objectifs de conservation sont définis après identification et hiérarchisation des enjeux de conservation, sur la base du diagnostic écologique du site. Ils traduisent la déclinaison, à l'échelle du site, de l'objectif ultime de Natura 2000 : préserver la biodiversité. Ils sont donc définis sur des critères écologiques.

Les objectifs de conservation sont hiérarchisés.

Les objectifs de gestion

Ils traduisent le « moyen » d'atteindre les objectifs de conservation, par des choix de gestion définis collégialement (ce qu'il faudrait faire ou ne pas faire). Ils doivent donc être directement liés à un ou plusieurs objectifs de conservation. Différentes options de gestion peuvent être choisies, par exemple :

- non intervention : on laisse évoluer le milieu
- intervention limitée
- gestion encadrée : laisser le milieu évoluer entre certaines marges
- gestion totale : créer de toute pièce de nouveaux milieux
- restauration : chercher à recréer un état antérieur
- contrôle ou réduction
- introduction, réintroduction ou éradication d'espèces
- etc.

Les objectifs de gestion sont ensuite déclinés en mesures concrètes : les **mesures de gestion**.

B. Les différentes modalités de mise en œuvre des actions

1. Les mesures contractuelles : Contrats Natura 2000 et MAEt

Sources :

- Décret N°2007-1342 du 12 septembre 2007 relatif aux engagements agroenvironnementaux et modifiant le code rural ;

- Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 du 21 novembre 2007 relative à la « gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R414-8 à 18 du code de l'environnement, qui complète la Circulaire DNP/SDEN N°2004-3 du 24 décembre 2004 ;

- Circulaire DGFAR/SDEA/C2008-5026 du 26 mai 2008 « Mesures agro-environnementales ».

Pour la mise en œuvre des actions inscrites dans le document d'objectifs, le code de l'environnement définit en son article L.414-3 le « contrat Natura 2000 » :

« les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats, dénommés "contrats Natura 2000". [...]

Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements conformes aux orientations et aux mesures définies par le document d'objectifs, portant sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000.[...] »

Les contrats sont établis entre l'Etat et toute personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou ayant droit, sur des terrains inclus dans le périmètre du site Natura 2000.

Ils contiennent des engagements rémunérés et non-rémunérés, conformes aux orientations de gestion et de conservation définies dans le document d'objectifs. Cette aide ne constitue en aucun cas la contrepartie d'une contrainte imposée mais d'engagements volontaires assumés par le titulaire de droits. Outre la rémunération d'un service, le contrat Natura 2000 prévoit l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Enfin, les contrats Natura 2000 sont souscrits pour une durée de 5 ans, sauf pour certains contrats en milieux forestiers.

En fonction du bénéficiaire et de la nature du milieu concerné, plusieurs contrats Natura 2000 existent.

	MAET*	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier	Contrat Natura 2000 forestier
Bénéficiaire	Agriculteur	Propriétaire foncier ou mandataire (non agriculteur)	
Nature de la parcelle	Parcelle agricole (déclarée à la PAC)	Parcelle ni agricole, ni forestière	Parcelle forestière
Financier	Ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP)	Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable (MEDAD)	
Financements PDRH-FEADER*	Mesure 214 I	Mesure 227	Mesure 323 B

* MAET : Mesures Agro-Environnementales Territorialisées
PDRH : Programme de Développement Rural Hexagonal
FEADER : Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural

a) Les MAEt ou contrats Natura 2000 agricoles

Ces contrats s'appliquent sur les parcelles déclarées à la PAC. Le montant des aides est défini selon le type d'engagement et vise à couvrir les coûts supplémentaires et/ou les pertes de revenus engendrés par les pratiques agroenvironnementales (PDRH, janvier 2008).

Les aides sont versées annuellement. Le contrat est souscrit pour 5 ans.

b) Les Contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 non agricoles-non forestiers financent des investissements ou des actions d'entretien non productif. Ils peuvent être signés par le propriétaire ou toute personne physique ou morale, publique ou privée, disposant d'un mandat (convention de gestion, contrat...) pour intervenir et prendre des engagements de gestion sur la/les parcelles considérées. Le contrat est souscrit pour 5 ans.

En règle générale, le contrat Natura 2000 non agricole – non forestier peut être contractualisé sur toutes les surfaces excepté celles déclarées à la PAC.

Les contrats Natura 2000 forestiers financent les investissements non productifs en forêts et espaces boisés, au sens de l'article 30 du règlement (CE) n°1974/2006 d'application du FEADER. Le contrat est souscrit pour 5 ans, excepté pour la mesure F227 12, concernant les arbres sénescents, pour laquelle la durée de contractualisation est de 30 ans. Le site Natura 2000 « Plateau d'Emparis – Goléon » ne possédant pas de boisements, ce type de contrats n'y sera pas mis en œuvre.

2. La Charte Natura 2000

Sources : Circulaire DNP/SDEN N°2007-1 du 30 avril 2007 relative à la charte Natura 2000.

La charte Natura 2000 est un outil d'adhésion au document d'objectifs d'un site Natura 2000 qui n'implique pas le versement d'une rémunération.

La charte contribue à atteindre les objectifs de conservation du site Natura 2000 sous la forme d'engagements sur des pratiques favorables à la conservation du site.

Ces engagements correspondent à des pratiques en vigueur localement et qui vont au delà des exigences réglementaires.

Peuvent adhérer à la charte :

- le propriétaire,
- toute personne physique ou morale, publique ou privée, disposant d'un mandat (convention de gestion, contrat...) pour intervenir et prendre des engagements de gestion.

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans ou 10 ans.

3. L'exonération de la TFPNB

Sources :

- Loi N°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, dite « Loi DTR »

- Bulletin officiel des impôts 6-B-1-07 du 15 octobre 2007.

L'article 146 de la loi DTR a introduit dans le code général des impôts un article 1395 E qui prévoit que « les propriétés non bâties (...) sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) perçue au profit des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale lorsqu'elles figurent sur une liste arrêtée par le préfet à l'issue de l'approbation du DOCOB d'un site Natura 2000 et qu'elles font l'objet d'un engagement de gestion défini à l'article L.414-3 du code de l'environnement pour 5 ans (contrat Natura 2000 ou charte) conformément au DOCOB en vigueur ».

L'exonération est ainsi accordée pour la durée du contrat Natura 2000 (5 ans) et peut être renouvelable.

Pour les parcelles disposant d'un bail rural, l'adhésion à la charte Natura 2000 doit être cosignée par le propriétaire et le preneur.

L'exonération de la TFPNB étant accordée au propriétaire, il revient au propriétaire et au preneur de s'entendre au moment de la signature de la charte, sur les avantages financiers dont le preneur du bail pourra bénéficier.

4. Autres financements - les conventions

L'animation du site fait l'objet, à compter de la signature du DOCOB, d'une convention financière d'animation. Cette convention comprend le salaire du chargé de mission et ses frais courants, et prend également en charge certaines actions de communication, de sensibilisation du public et d'éducation à l'environnement.

En dehors des dispositifs prévus pour l'application de Natura 2000, d'autres dispositifs légaux de contractualisation peuvent être mis en œuvre pour l'animation du DOCOB.

Des subventions peuvent être recherchées auprès de différents organismes : Etat/Europe (FEDER), Conseil général, Conseil régional, collectivités, CIMA (plans de gestion pastorale),...

Enfin, l'animateur, qui met en œuvre le DOCOB, peut envisager de passer une convention avec un propriétaire privé, une association, un club ou une fédération, afin d'accompagner le co-signataire dans la mise en place d'actions de gestion.

II. Objectifs et stratégie de gestion

A. Rappel des objectifs de conservation

Les objectifs de conservation ont été définis dans le Tome 1 du Document d'Objectifs.

Il s'agit d'objectifs à long terme qui donnent une ligne directrice à tenir en matière de conservation des habitats et des espèces sur le site Natura 2000 « Plateau d'Emparis – Goléon ». Ils établissent également une hiérarchie en matière de priorités de conservation (objectifs prioritaires).

Ces objectifs de conservation doivent être déclinés en objectifs de gestion qui correspondent aux moyens à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de conservation.

1. Objectifs prioritaires

OC1 : Préserver les milieux humides et aquatiques et leurs espèces associées

OC2 : Maintenir les prairies de fauche de montagne

OC3 : Préserver ou améliorer la qualité des habitats pastoraux

OC4 : Restaurer et préserver les landes et pelouses steppiques de la Combe de Malaval

OC5 : Maintenir les superficies de landes, de mégaphorbiaies et fourrés de saules ainsi que les mosaïques d'habitats

2. Objectifs secondaires

OC6 : Préserver et restaurer les habitats forestiers de rives

OC7 : Maintenir la qualité biologique des milieux rocheux

OC8 : Maintenir ou améliorer les effectifs de populations de chiroptères

OC9 : Améliorer les connaissances et préserver et améliorer les peuplements des autres espèces animales communautaires et patrimoniales du site

OC10 : Améliorer les connaissances et préserver les espèces végétales communautaires et patrimoniales du site

B. Les objectifs de gestion

Les objectifs de gestion traduisent, en termes opérationnels, les moyens d'atteindre les objectifs de conservation.

Les objectifs de gestion définis pour le site Natura 2000 « Plateau d'Emparis – Goléon » sont les suivants :

OG1 : Maintenir la pratique de la fauche et une gestion extensive des prairies de fauche de montagne

Les prairies de fauche représentent un patrimoine paysager et écologique exceptionnel. Le maintien de la diversité floristique de ces prairies est lié au maintien d'une agriculture extensive locale. Les pratiques de fauche actuelles sont respectueuses des habitats et des espèces. L'objectif principal est donc un maintien des superficies fauchées. Des ajustements de la gestion des prés de fauche (notamment date de fauche) peuvent néanmoins être envisagés au cas par cas, afin de respecter au mieux la phénologie des espèces, tout en conservant une bonne valeur fourragère.

OG2 : Favoriser des pratiques pastorales adaptées à la ressource et aux enjeux écologiques

Les alpages couvrent environ 80% de la superficie du site. Le maintien en bon état de conservation des habitats agro-pastoraux nécessite une gestion pastorale adaptée à la ressource et à la sensibilité des milieux naturels. Les alpages comprennent notamment de nombreux milieux sensibles comme des zones humides à fort intérêt patrimonial et des mosaïques d'habitats (landes, mégaphorbiaies, fourrés de saules...). Une réflexion doit donc être menée sur chaque alpage afin d'optimiser la gestion des troupeaux (calendrier, chargement, prise en compte des milieux sensibles et des différentes contraintes rencontrées par l'alpagiste).

OG3 : Préserver les conditions hydrauliques et le caractère naturel des zones humides

Les zones humides, d'un fort intérêt patrimonial, sont très sensibles aux perturbations pouvant les affecter. Le maintien des conditions hydrauliques est essentiel afin de préserver ces milieux. Il est indispensable d'éviter tout aménagement pouvant perturber ces milieux et modifier leur caractère naturel. La gestion des zones humides concerne d'une part les mesures de gestion pastorale, de gestion de la fréquentation, de sensibilisation et de communication, mais également une veille sur les projets susceptibles de les affecter.

OG4 : Entretenir les milieux ouverts

En absence d'intervention, certains milieux se referment naturellement. Les landes et pelouses steppiques de la Combe de Malaval se referment par embroussaillage. Les zones de transition présentant une mosaïque d'habitats (landes, mégaphorbiaies, fourrés de saules...) sont également susceptibles de se reboiser. Enfin, en absence de fauche, les zones en terrasses (et notamment les talus) sont colonisées par une végétation buissonnante (épineux).

OG5 : Lutter contre les espèces indésirables animales et végétales

Les pullulations de campagnols terrestres occasionnent depuis 1998 des dégâts importants, particulièrement dans les prairies de fauche. La lutte contre ces espèces doit donc être encouragée. Par ailleurs, il importe de mettre en place une veille sur les espèces végétales invasives et indésirables pouvant se développer sur le site

OG6 : Préserver les gîtes à chauves-souris et améliorer les potentialités d'accueil

Le maintien et l'amélioration des populations de chiroptères nécessite de préserver les gîtes présents (dans le site et en périphérie du site) et d'améliorer les potentialités d'accueil (aménagement de gîtes, amélioration des éclairages...). Le maintien des milieux ouverts, territoires de chasse de l'espèce, est concerné par les objectifs 1 à 3.

OG7 : Maintenir les continuités écologiques et préserver le caractère naturel des ripisylves et boisements

La ripisylve (forêt alluviale) de la Romanche ainsi que les différents boisements du site abritent de nombreuses espèces d'insectes et d'oiseaux. Ces boisements ont un rôle important en tant que zone d'alimentation, de gîte (notamment pour l'avifaune), mais également de corridor écologique. Le maintien des continuités écologiques doit être recherché au sein du site Natura 2000 et avec les milieux naturels périphériques.

OG8 : Mieux gérer la fréquentation touristique et améliorer les aménagements

La fréquentation de certains secteurs du site Natura 2000 peut être importante, notamment en période estivale. Afin d'éviter les dégradations, des actions peuvent être mises en place afin de canaliser le public, d'aménager les accès, de protéger ou de restaurer certains milieux sensibles ou dégradés.

OG9 : Informer, sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire et du public afin de promouvoir des bonnes pratiques

L'appropriation des enjeux du site par le public et les acteurs du territoire est une pièce maîtresse de la réussite de la préservation des milieux naturels. Différentes actions de communication, d'information et de sensibilisation peuvent être envisagées (panneaux d'information, animations tout public et scolaires, dépliants, sentiers d'interprétation, expositions et conférences...)

OG10 : Améliorer les connaissances et suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces

Afin de juger de la pertinence des mesures de gestion mises en place et d'évaluer les résultats obtenus, un suivi de l'état de conservation des habitats est indispensable. En fonction des observations effectuées, un réajustement de certaines pratiques peut être envisagé.

Des études complémentaires sont souhaitables, à la fois concernant les milieux naturels et les pratiques mises en œuvre sur le site (notamment la fauche). L'inventaire des espèces animales (notamment entomofaune) et végétales est loin d'être exhaustif et il est fort probable que d'autres espèces d'intérêt communautaire soient présentes sur le site.

OG11 : Mettre en place une veille sur les milieux naturels et les espèces dans le cadre des projets d'aménagement

Enfin, une veille doit être mise en place par l'animateur du site sur les projets d'aménagement pouvant avoir un impact sur les habitats et les espèces. Un travail en amont avec les acteurs concernés sera recherché : accompagnement du projet, conseil, évaluation des incidences...

Le tableau suivant permet d'établir la correspondance entre objectifs de conservation et objectifs de gestion.

Objectifs de conservation Objectifs de gestion	Objectifs de conservation prioritaires					Objectifs de conservation secondaires				
	OC1 : Préserver les milieux humides et aquatiques et leurs espèces associées	OC2 : Maintenir les prairies de fauche de montagne	OC3 : Préserver ou améliorer la qualité des habitats pastoraux	OC4: Restaurer et préserver les landes et pelouses steppiques de la Combe de Malaval	OC5: Maintenir les superficies de landes, de mégaphorbiaies et fourrés de saules ainsi que les mosaïques d'habitats	OC6: Préserver et restaurer les habitats forestiers de rives	OC7: Maintenir la qualité biologique des milieux rocheux	OC8: Améliorer les effectifs de populations de chiroptères	OC9: Améliorer les connaissances et préserver et améliorer les peuplements des autres espèces animales communautaires et patrimoniales du site	OC10 :Améliorer les connaissances et préserver les espèces végétales communautaires et patrimoniales du site
OG1: Maintenir la pratique de la fauche et une gestion extensive des prairies de fauche de montagne		x						x		
OG2: Favoriser des pratiques pastorales adaptées à la ressource et aux enjeux écologiques	x	x	x	x	x		x	x		
OG3: Préserver les conditions hydrauliques et le caractère naturel des zones humides	x				x					
OG4: Entretenir les milieux ouverts		x	x	x	x	x	x	x		
OG5: Lutter contre les espèces indésirables		x	x							x
OG6: Préserver les gîtes à chauves-souris et améliorer les potentialités d'accueil								x		
OG7: Maintenir les continuités écologiques et préserver le caractère naturel des ripisylves et boisements	x				x	x		x		
OG8: Mieux gérer la fréquentation touristique et améliorer les aménagements	x	x	x	x	x					
OG9: Informer, sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire et du public afin de promouvoir des bonnes pratiques	x	x	x	x	x	x	x	x		
OG10: Améliorer les connaissances et suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
OG11: Mettre en place une veille sur les milieux naturels et les espèces	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

C. Stratégie de gestion

La stratégie de gestion définit les priorités et la chronologie des objectifs de gestion, au regard de leur contribution aux objectifs de conservation et de leur faisabilité socio-économique. La carte 38 "stratégie de gestion" dans l'Atlas cartographique permet de localiser les secteurs d'intervention prioritaires et secondaires.

Les objectifs de gestion ont été hiérarchisés en fonction des priorités environnementales et des possibilités d'action.

Code	Objectif de gestion	Priorité
OG1	Maintenir la pratique de la fauche et une gestion extensive des prairies de fauche de montagne	1
OG2	Favoriser des pratiques pastorales adaptées à la ressource et aux enjeux écologiques	1
OG3	Préserver les continuités hydrauliques et le caractère naturel des zones humides	1
OG4	Entretien des milieux ouverts	2
OG5	Lutter contre les espèces indésirables animales et végétales	2
OG6	Préserver les gîtes à chauves-souris et améliorer les potentialités d'accueil	2
OG7	Maintenir les continuités écologiques et préserver le caractère naturel des ripisylves et boisements	2
OG8	Mieux gérer la fréquentation touristique et améliorer les aménagements	1
OG9	Informier, sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire et du public afin de promouvoir des bonnes pratiques	1
OG10	Améliorer les connaissances et suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces	2
OG11	Mettre en place une veille sur les milieux naturels et les espèces dans le cadre des projets d'aménagement	1

Zones d'intervention : priorités 1

Le diagnostic écologique a mis en évidence un enjeu très fort concernant les formations arctico-alpines du vallon du Goléon. D'une manière générale, les zones humides présentes sur le site sont d'un fort intérêt patrimonial et sont donc considérées comme des zones d'intervention prioritaires.

La conservation des prés de fauche représente un enjeu fort. La priorité sera portée sur le maintien des superficies actuellement fauchées.

La mise en place d'une gestion pastorale respectueuse des habitats et des espèces est également prioritaire. Au sein des unités pastorales, l'attention sera portée particulièrement à la préservation de petites zones à forte valeur patrimoniale pouvant être impactées par les troupeaux, comme les zones humides, les fourrés de saules, les mégaphorbiaies... Par ailleurs, la gestion des alpages doit viser à limiter l'extension du nard raide et de la fétuque paniculée (queyrel) et à conserver une richesse floristique et faunistique optimale.

Zones d'intervention : priorités 2

Des actions peuvent également être menées sur certains pâturages d'intersaison. Ceux-ci sont composés principalement de pelouses sèches. Ces secteurs, pentus et localisés en partie sur d'anciennes terrasses présentent des risques d'érosion en cas de pression pastorale trop élevée.

Les pelouses steppiques de la Combe de Malaval présentent un très fort enjeu patrimonial. Elles subissent une dynamique d'embroussaillage. Le maintien d'une activité agropastorale (par exemple petit troupeau de chèvres) permettrait un entretien de ce milieu. Cependant l'intérêt pastoral de ce secteur est faible et des mesures incitatives (MAET) devront être proposées aux agriculteurs. La réalisation d'opérations manuelles d'ouverture des milieux par coupe des ligneux et débroussaillage serait souhaitable, mais est rendue difficile en raison de la forte pente et du risque de chutes de pierres.

Zones d'intervention : priorités 3

Les zones de ripisylves, les cours d'eau et les éboulis sont soumis à des pressions moindres. Les actions à mener consistent essentiellement à une veille sur les projets susceptibles de porter atteinte à ces habitats et à la mise en place de chartes des bonnes pratiques.

Gestion de la fréquentation, aménagements, communication

Les aménagements visant à sensibiliser le public seront principalement axés sur les secteurs les plus fréquentés que sont la montée au lac du Goléon et le vallon du Goléon, le GR54 et les lacs du Plateau d'Emparis, ainsi que sur les principaux accès. Les secteurs particulièrement érodés devront faire l'objet en priorité d'aménagements de gestion de la fréquentation.

III. Les actions

Les préconisations de gestion précisent de manière concrète les recommandations et mesures de gestion.

Ces mesures peuvent être de plusieurs ordres :

- Le maintien de pratiques favorables au site,
- La modification de pratiques ayant un impact négatif,
- La mise en œuvre de nouveaux modes de gestion,
- La non intervention.

Il peut s'agir également de mesures relevant de l'amélioration de la connaissance et de l'aide à la décision :

- Mieux connaître le fonctionnement naturel,
- Mieux connaître l'impact d'un aménagement,
- Évaluer et suivre l'évolution des milieux et des espèces,
- Évaluer les effets de la gestion.

Il peut également s'agir de mesures de communication, de sensibilisation et d'information.

Les actions de gestion sont regroupées en 5 volets correspondant au but recherché.

Volet A : Actions de gestion des milieux naturels et des espèces	Il s'agit des actions à réaliser afin de préserver le bon état écologique des habitats et espèces. Ces actions sont rémunérées et font l'objet de contrats Natura 2000 et MAET ou de conventions.
Volet B : Bonnes pratiques	Il s'agit soit de pratiques déjà en vigueur qu'il convient de maintenir, soit d'un encouragement à mettre en place des pratiques respectueuses des milieux naturels et des espèces. Ces mesures ne font pas l'objet de contrats Natura 2000. Il s'agit d'une liste non exhaustive et non finalisée, qui servira de base à une réflexion avec les acteurs locaux sur la rédaction de la Charte Natura 2000. Les mesures intégrées à la Charte Natura 2000 donneront ainsi lieu à des exonérations fiscales.
Volet C : Actions de gestion de la fréquentation, d'information et de sensibilisation	La gestion de la fréquentation repose sur des actions d'aménagement des accès et des sentiers. D'autre part, des mesures d'information et de sensibilisation seront conduites en direction de publics variés (professionnels, grand public, scolaires, acteurs locaux) dans le but de favoriser la conservation du site.
Volet D : Animation du site	Il s'agit de la gestion au quotidien du site Natura 2000.
Volet E : Etudes et suivis	Il s'agit des études scientifiques nécessaires afin d'améliorer la connaissance des habitats et des espèces, ainsi que du suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces, permettant notamment de juger de la pertinence des mesures de gestion.

Volet A : Actions de gestion des milieux naturels et des espèces

A1 et A1bis : Maintien de la fauche : fauche mécanique avec report de la date de fauche

A2 et A2bis : Maintien de la fauche : fauche à la motofaucheuse

A3 : Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts

A4 : Amélioration des accès aux prairies de fauche de montagne

A5 : Lutte contre les campagnols terrestres

A6 : Gestion des alpages : réalisation de diagnostics pastoraux

A7 : Gestion des alpages : mise en place de plans de gestion pastorale

A8 : Gestion des pâturages d'intersaison présentant un enjeu environnemental

A9 : Restaurer et entretenir les pelouses steppiques et landes

A10 : Mise en défens de zones humides remarquables

A11 : Suivi et restauration des bas-marais artico-alpins du Goléon

A12 : Aménagement et préservation des gîtes à Chauves-souris

A13 : Améliorer les éclairages publics

A14 : Démantèlement d'installations obsolètes et signalisation des câbles

A15 : Limiter ou éradiquer les espèces végétales invasives ou indésirables

Volet B : Bonnes pratiques

B1 : Ne pas combler ni drainer les zones humides et préserver leurs alimentations

B2 : Maintenir les continuités hydrauliques

B3 : Limiter et adapter les traitements antiparasitaires du bétail

B4 : Ne pas effectuer de plantations

B5 : Ne pas réaliser d'aménagements pouvant impacter les pelouses steppiques et éboulis thermophiles

B6 : Ne pas effectuer de prélèvements de matériaux

B7 : Ne pas réaliser d'aménagements causant des ruptures de continuité dans les corridors biologiques

B8 : Préserver les boisements naturels existants (vernes, fourrés de Saules...)

B9 : Maintenir les ripisylves en conservant les potentialités pour les espèces inféodées à ces milieux

B10 : Préserver les clairières de la ripisylve de la Romanche

B11 : Limiter les accès aux gîtes à chauves-souris pendant les périodes d'hibernation et/ou de reproduction

B12 : Prendre en compte la présence de chauves souris lors de travaux en milieu bâti

B13 : Ajuster les éclairages des bâtiments abritant des colonies de chauves-souris

B14 : Ne pas effectuer de lutte chimique contre les espèces indésirables

B15 : Respecter des chartes de bonnes pratiques énoncées par activités

VOLET C : Actions de gestion de la fréquentation, d'information et de sensibilisation

C1 : Installer des panneaux d'information à destination du grand public

C2 : Mettre en place des sentiers d'interprétation

C3 : Canaliser la fréquentation et limiter l'impact sur les secteurs sensibles

C4 : Réaménager les secteurs de sentiers très érodés

C5 : Aménager les accès aux sites

C6 : Réalisation de dépliants d'information sur le site Natura 2000

C7 : Réalisation et diffusion de guides des bonnes pratiques

C8 : Sensibilisation des professionnels du tourisme

C9 : Réalisation d'animations à l'attention du grand public

C10 : Actions de sensibilisation auprès des scolaires

Volet D : Animation du site

D1 : Animer le site Natura 2000 et coordonner la mise en œuvre des actions

D2 : Mettre en place une veille sur les projets

D3 : Mettre en place un suivi des actions et un suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces

D4 : Encourager et accompagner l'agriculture de montagne

D5 : Proposer des modifications du périmètre Natura 2000

Volet E : Etudes et suivis

E1 : Suivi de l'effet des mesures de gestion

E2 : Suivis scientifiques

E3 : Etudes et prospections complémentaires

Les tableaux ci-dessous récapitulent les différentes actions détaillées plus loin, ainsi que les principales données de contractualisation.

En annexe sont présentés :

Le tableau de correspondance entre les objectifs de conservation, les différents objectifs de gestion et les actions proposées.

Un glossaire des différentes abréviations et termes techniques utilisés dans les fiches-actions

Un glossaire des différentes mesures de contractualisation réglementaires :

- MAET : mesures issues du PDRH (Plan de Développement Rural Hexagonal)
- Contrats Natura 2000 : mesures issues de la Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 du 21 novembre 2007 relative à la « gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R414-8 à 18 du code de l'environnement, qui complète la Circulaire DNP/SDEN N°2004-3 du 24 décembre 2004.

Volet	Action	Prio- rité	Milieu ou espèce	Contractant	Type de financement	Mesure de contractualisa tion	Durée de l'engagement	Montant pris en charge	Actions complémentaires
A : Actions de gestion des milieux naturels et des espèces	A1 Maintien de la fauche: fauche mécanique avec report de la date de fauche	1	Prairies de fauche	agriculteurs	MAET	SOCLE01 + HERBE01 + HERBE02 + HERBE06.	5 ans	263,22 €/ha/an ou 281,14 €/ha/an	A2, A3, A4, A5, B4, D4, D5
	A1bis Maintien de la fauche:fauche mécanique avec report de la date de fauche; fauche 1 an sur 2	1	Prairies de fauche	agriculteurs	MAET	SOCLE01 + HERBE01 + HERBE02 + HERBE06.	6 ans	157,93 €/ha/an ou 168,68 €/ha/an	A2, A3, A4, A5, B4, D4, D6
	A2 Maintien de la fauche : fauche à la motofaucheuse	1	Prairies de fauche	agriculteurs	MAET	SOCLE01 + HERBE01 + HERBE02 + HERBE08	5 ans	303.96 €/ha/an	A1, A3, A4, A5, B4, D4, D5
	A2bis Maintien de la fauche : fauche à la motofaucheuse ; fauche 1 an sur 2	1	Prairies de fauche	agriculteurs	MAET	SOCLE01 + HERBE01 + HERBE02 + HERBE09	6 ans	182,38 €/ha/an	A1, A3, A4, A5, B4, D4, D6
	A3 Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts	2	Prairies de fauche, pelouses sèches	propriétaires privés, commune	Contrat N 2000	A32304R	annuel	sur devis	A1, A2, A3, D5
	A4 Amélioration des accès aux prairies de fauche	2	Prairies de fauche	AFP, commune	Contrat N 2000, autres financements	A32327P	sur la durée des travaux	sur devis	A1, A2, A3, A5
	A5 Lutte contre les campagnols terrestres	1	Prairies de fauche, pelouses sèches	GDON	Contrat N2000	A32320P et R	annuel	sur devis	A1, A2, A3, A4
	A6 Réalisation de diagnostics pastoraux	1	Alpages	AFP	Région, CIMA, AFP		2 ans	10 000 € environ par diagnostic	A7, D4
	A7 Mise en place de plans de gestion pastorale	1	Alpages	Groupements pastoraux, agriculteurs	MAET	SOCLE_03 + HERBE_01 + HERBE_09	5 ans	97 €/ha/an (7000 € maximum par alpage)	A6, D4
	A8 Gestion des pâturages d'intersaison présentant un enjeu environnemental	2	Alpages	agriculteurs	MAET	SOCLE_02 + HERBE_01 + HERBE_09	5 ans	146 €/ha/an	D4, D5

Volet	Action	Prio- rité	Milieu ou espèce	Contractant	Type de financement	Mesure de contractualisa tion	Durée de l'engagement	Montant pris en charge	Actions complémentaires
A : Actions de gestion des milieux naturels et des espèces	A9 Restauration et entretien des pelouses steppiques et landes	2	Pelouses steppiques de la Combe de Malaval	agriculteurs, propriétaires privés, commune	MAET et Contrats N 2000	SOCLE02 + HERBE01 + HERBE09 + OUVERT01 ou OUVERT02, A323 01P, A323 05R	5 ans pour MAET, annuel pour contrats	MAET 234 €/ha/an ou 302 €/ha/an, prise en charge des actions de débroussaillage sur devis	A3
	A10 Mise en défens de zones humides remarquables	1	Zones humides	propriétaires privés, commune	Contrat N 2000	A32324P	sur la durée des travaux	sur devis	A7, A8, A11, C3
	A11 Suivi et restauration des bas-marais artico-alpins du Goléon	1	Zones humides	commune	Contrat N2000, Convention	A32327P	pluriannuel	sur devis	A10, C1, C2, C3
	A12 Aménagement et préservation des gîtes à chauves-souris	2	Chauves-souris	propriétaires privés, commune	Contrat N 2000	A32323P	sur la durée des travaux	sur devis, prise en charge des surcoûts	A13, B11 , B12, B13
	A13 Améliorer les éclairages publics	2	Chauves-souris	commune	Contrat N 2000	\	sur la durée des travaux	prise en charge des surcoûts	A12, B11 , B12, B13
	A14 Démantèlement d'installations obsolètes et signalisation des câbles	2	Alpages, milieux rocheux, rapaces et galliformes de montagne	commune	Contrat N 2000, Autres financements	\	sur la durée des travaux	sur devis	\
	A15 Lutter contre les espèces végétales invasives ou indésirables	2	Prairies de fauche, pelouses sèches, ripisylves	propriétaires privés (dont agriculteurs), commune	Contrat N 2000	A32320P et R	annuel	sur devis	B14

Volet	Action	Priorité	Milieu ou espèce	Contractant	Type de financement	Mesure de contractualisation	Durée de l'engagement	Montant pris en charge	Actions complémentaires
B : Bonnes pratiques	B1 Ne pas combler ni drainer les zones humides et préserver leurs alimentations	2	Zones humides	propriétaires privés (dont agriculteurs), commune	Charte N 2000		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	A10, A11, B2
	B2 Maintenir les continuités hydrauliques	2	Zones humides	propriétaires privés (dont agriculteurs), commune	Charte N 2000		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	A10, A11, B1
	B3 limiter et adapter les traitements antiparasitaires du bétail	2	Alpages, insectes et leurs prédateurs : oiseaux, chauves-souris	agriculteurs	Charte N 2000		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	A12, A13, B11, B12
	B4 Ne pas effectuer de plantations	2	Milieus ouverts: alpages, prairies de fauche	propriétaires privés	Charte N 2000		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	A3
	B5 Ne pas réaliser d'aménagements pouvant impacter les pelouses steppiques et éboulis thermophiles	2	Pelouses steppiques de la Combe de Malaval	propriétaires privés, commune, Conseil Général (routes)	Charte N 2000		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	A9, B6
	B6 ne pas effectuer de prélèvements de matériaux	2	Pelouses steppiques de la Combe de Malaval	propriétaires privés	Charte N 2000		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	A9, B5
	B7 Ne pas réaliser d'aménagements causant des ruptures de continuité dans les corridors biologiques	2	Bandes boisées, cours d'eau, insectes, chauves souris	propriétaires privés, commune	Charte N 2000		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	B8, B9, B10
	B8 Préserver les boisements existants	2	Boisements, galliformes de montagne, insectes, chauves souris	propriétaires privés, commune	Charte N 2000		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	B7, B9, B10
	B9 Maintenir les ripisylves en conservant les potentialités pour les espèces inféodée à ces milieux	2	Bandes boisées, cours d'eau, insectes, chauves souris	propriétaires privés, commune	Charte N 2000		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	B7, B8, B10

Volet	Action	Priorité	Milieu ou espèce	Contractant	Type de financement	Mesure de contractualisation	Durée de l'engagement	Montant pris en charge	Actions complémentaires
B: Bonnes pratiques	B10 Préserver les clairières de la ripisylve de la Romanche	2	Bandes boisées, cours d'eau, insectes, chauves souris	propriétaires privés, commune	Charte N 2000		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	A3, B7, B8, B9
	B11 Limiter les accès aux gîtes à chauve-souris pendant les périodes d'hibernation et/ou de reproduction	2	Chauves souris	propriétaires privés	Charte N 2000		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	A12, B12
	B12 prendre en compte la présence de chauves-souris lors de travaux en milieu bâti	2	Chauves souris	propriétaires privés	Charte N 2000		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	A12, B11
	B13 Ajuster les éclairages des bâtiments abritant des colonies de chauves-souris	2	Chauves souris	propriétaires privés	Charte N 2000		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	A13
	B14 Ne pas effectuer de lutte chimique contre les espèces indésirables	2	Espèces animales et végétales	propriétaires privés, agriculteurs	Charte N 2001		A partir de la validation de la charte	exonération TFPNB	A5, A15
	B15 Respecter des chartes de bonnes pratiques énoncées par activités	2	Tous les milieux et espèces	propriétaires privés, pratiquants	Charte N 2001		A partir de la validation de la charte		C7

Volet	Action	Priorité	Milieu ou espèce	Contractant	Type de financement	Mesure de contractualisation	Durée de l'engagement	Montant pris en charge	Actions complémentaires
C: Actions de gestion de la fréquentation, d'information et de sensibilisation	C1 Installer des panneaux d'information à destination du grand public	2	Tous les milieux et espèces	commune	Convention N2000, autres financements		sur la durée des travaux	sur devis	C2, C3, C4, C5
	C2 Mettre en place des sentiers d'interprétation	2	Tous les milieux et espèces	commune	Convention N2000, autres financements	A32326P	sur la durée des travaux	sur devis	C1, C3, C4, C5
	C3 Canaliser la fréquentation et limiter l'impact sur les secteurs sensibles	1	Tous les milieux et espèces	commune	Contrat N 2000, autres financements	A32325P et A32326P	sur la durée des travaux	sur devis	C1, C2, C4, C5
	C4 Réaménager les secteurs de sentiers très érodés	1	Tous les milieux et espèces	commune	Contrat N2000, autres financements	A32325P	sur la durée des travaux	sur devis	C1, C2, C3, C5
	C5 Aménager les accès aux sites	2	Tous les milieux et espèces	commune	Contrat N2000, autres financements		sur la durée des travaux	sur devis	C1, C2, C3, C4
	C6 Réaliser des dépliants d'information sur le site Natura 2000	1	Tous les milieux et espèces	commune	Convention N2000, autres financements		annuel	sur devis	C7, C8, B15
	C7 Réalisation et diffusion de guides de bonnes pratiques	2	Tous les milieux et espèces	commune	Convention N2000, autres financements		annuel	sur devis	C6, C8
	C8 Sensibilisation des professionnels du tourisme	1	Tous les milieux et espèces	commune	Convention N2000, autres financements		annuel	sur devis	C7, C6
	C9 Réalisation d'animations à destination du grand public	2	Tous les milieux et espèces	commune	Convention N2000, autres financements		annuel	sur devis	C2, C6, C7, C10
	C10 Actions de sensibilisation auprès des scolaires	2	Tous les milieux et espèces	commune : animateur Natura 2000	Convention N2000, autres financements		annuel	sur devis	C2, C9

Volet	Action	Priorité	Milieu ou espèce	Contractant	Type de financement	Mesure de contractualisation	Durée de l'engagement	Montant pris en charge	Actions complémentaires
D: Animation du site	D1 Animer le site Natura 2000 et coordonner la mise en œuvre des actions	1	Tous les milieux et espèces	commune : animateur Natura 2000	Convention		3 ans (durée convention d'animation)	saire du chargé de mission	D2, D3
	D2 Mettre en place une veille sur les projets	1	Tous les milieux et espèces	commune : animateur Natura 2000	Convention		3 ans	saire du chargé de mission	D1, D3
	D3 Mettre en place un suivi des actions et un suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces	1	Tous les milieux et espèces	commune : animateur Natura 2000	Convention, autres financements		3 ans	saire du chargé de mission, financement d'études complémentaires	Actions E
	D4 Encourager et accompagner l'agriculture de montagne	1	Tous les milieux et espèces	commune : animateur Natura 2000	Convention, autres financements		3 ans	saire du chargé de mission, financement d'actions d'accompagnement	A1, A2, A4, A5, A7, A8
	D5 Proposer des modifications du périmètre Natura 2000	2	Tous les milieux et espèces	commune : animateur Natura 2000	Convention		3 ans	saire du chargé de mission	
E: Etudes et suivis	E1 Suivi de l'effet des mesures de gestion	1	Tous les milieux et espèces	commune : animateur Natura 2000	Convention, autres financements		Sur la durée du DOCOB : 6 ans	saire du chargé de mission, financement d'expertises	E2, E3
	E2 Suivis scientifiques	2	Chauves-souris, lacs et zones humides, pelouses steppiques	animateur Natura 2000, prestataire	Convention, autres financements		Sur la durée du DOCOB : 6 ans	Financement du coût des suivis scientifiques, participation du chargé de mission	E1, E3
	E3 Etudes et prospections complémentaires	2	Chauves-souris, insectes, prairies de fauche, galliformes, Combe de malaval...	animateur Natura 2000, prestataire	Convention, autres financements		Durée de l'étude	Financement du coût des études, participation du chargé de mission	E1, E2

A. VOLET A : Actions de gestion des milieux naturels et des espèces

A1 et A1bis : Maintien de la fauche : fauche mécanique avec report de la date de fauche

A2 et A2bis : Maintien de la fauche : fauche à la motofaucheuse

A3 : Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts

A4 : Amélioration des accès aux prairies de fauche de montagne

A5 : Lutte contre les campagnols terrestres

A6 : Gestion des alpages : réalisation de diagnostics pastoraux

A7 : Gestion des alpages : mise en place de plans de gestion pastorale

A8 : Gestion des pâturages d'intersaison présentant un enjeu environnemental

A9 : Restaurer et entretenir les pelouses steppiques et landes

A10 : Mise en défens de zones humides remarquables

A11 : Suivi et restauration des bas-marais artico-alpins du Goléon

A12 : Aménagement et préservation des gîtes à Chauves-souris

A13 : Améliorer les éclairages publics

A14 : Démantèlement d'installations obsolètes et signalisation des câbles

A15 : Limiter ou éradiquer les espèces végétales invasives ou indésirables

1. Les prairies de fauche de montagne

a) Contexte

Les prairies d'altitude fauchées sont des milieux remarquables pour leur richesse floristique et faunistique et constituent des paysages emblématiques de la haute montagne, notamment pour les prés en terrasses.

Ces prairies doivent leur existence et leur pérennité à un certain nombre d'actions anthropiques : défrichement, épierrement, fauche, fertilisation organique (limitée). La fauche y maintient une végétation herbacée exclusive, en interdisant le développement des espèces ligneuses.

La pratique de la fauche répond au souci de constituer un stock de foin suffisant pour nourrir les troupeaux pendant l'hiver.

Les prairies qui continuent à être fauchées sont prioritairement les parcelles mécanisables et faciles d'accès. De nombreuses parcelles, en particulier celles qui sont fauchées dans des conditions difficiles, sont menacées d'abandon. Certaines prairies (fond du vallon de la Buffe) sont à plus d'1h de tracteur des exploitations.

La superficie totale de prés fauchés sur la commune de La Grave peut être estimée à 300 ha environ.

En 2010, la superficie des prés fauchés dans le site Natura 2000 était de 120 ha environ.

Compte-tenu des contraintes d'exploitation, la rentabilité de la fauche n'est pas avérée, par rapport à l'achat de foin venu d'ailleurs. Certains agriculteurs ont d'ores et déjà fait le choix d'acheter tout leur fourrage. Même quand le fourrage local constitue la base de l'alimentation des animaux, des achats de fourrage sont souvent nécessaires pour compléter le stock de foin nécessaire pour l'exploitation.

Les risques concernant les prairies de fauche sont donc :

- Un abandon progressif et/ou une transformation en surfaces pâturées,
- Une intensification des pratiques sur les prairies les plus productives.

Le remplacement de la fauche par le pâturage présente plusieurs conséquences négatives :

- Il intervient avant la floraison, ce qui interrompt le cycle de reproduction de certaines espèces et bouleverse à court terme la composition floristique.
- Les animaux trient les espèces pâturées ce qui conduit à favoriser certaines espèces peu appétentes comme la fétuque paniculée, au détriment des autres herbacées et entraîne un appauvrissement de la diversité floristique, pouvant aboutir à une formation quasi mono-spécifique.
- Le passage répété des troupeaux entraîne une destruction des talus et une érosion plus accrue des parcelles. Ces zones en pente deviennent alors très sensibles aux glissements de terrain et autres phénomènes érosifs.

b) Orientations de gestion

La fauche telle qu'elle est pratiquée actuellement correspond à une gestion extensive, favorable à la biodiversité. L'objectif n'est donc pas une mutation des pratiques, mais de maintenir la fauche de ces prairies, leur état naturel (pas de retournement, pas ou peu de fertilisation minérale...). Ces prairies renferment des espèces remarquables ne supportant pas une date de fauche précoce ; des dates de fauche seront également préconisées.

Les apports de fertilisants doivent également être limités pour conserver les caractéristiques de l'habitat. Ainsi, il est préconisé que les apports instantanés de fumiers soient inférieurs à 20T/ha à l'étage subalpin et 30T/ha à l'étage montagnard.

Par ailleurs, afin de maintenir une superficie maximale de prairies fauchées, il est envisagé sur certaines parcelles une rotation entre fauche et pâturage une année sur deux. Cette mesure a pour objectif de conserver sur ces parcelles les cortèges floristiques des prairies fauchées.

Enfin, des actions peuvent être menées afin d'améliorer l'accès aux prés de fauche : amélioration de pistes pastorales, épierrement...

Cinq agriculteurs se sont engagés dans des CAD (contrat d'agriculture durable), trois en 2006 et deux en 2007. En 2009, des MAET (mesures agri-environnementales territorialisées) ont été contractualisées sur des prairies de fauche à l'intérieur et à l'extérieur du site Natura 2000 (zone optimale d'adhésion du parc National des Ecrins). Au total 6 agriculteurs se sont engagés sur des MAET dont un à l'extérieur du site. **La surface totale de prairies de fauche bénéficiant de MAET est de 62,31 ha.**

La carte n°39 de l'Atlas Cartographique permet de localiser les secteurs de prairies fauchées

La carte n°40 localise les superficies faisant l'objet d'un contrat (CAD ou MAET) à ce jour.

Par ailleurs, les pullulations de campagnols terrestres sont une menace directe pour les prairies de fauche de montagne. Les impacts de ce ravageur sont de trois ordres :

- Consommation des parties aériennes et souterraines des plantes,
- Création de taupinières pouvant aller jusqu'à un « retournement » de la parcelle,
- Modification de la composition floristique des prairies.

La fauche des talus enherbés et des refus de pâturage permet de limiter les zones refuges du campagnol terrestre et de freiner son extension.

Un plan de lutte contre cette espèce a été mis en place, porté par la Communauté de Communes du Briançonnais et basé essentiellement sur des actions de piégeage.

Action A 1	Maintien de la fauche Fauche mécanique avec report de la date de fauche	Priorité 1
---------------	---	---------------

CONTEXTE

Contexte : La conservation des prairies de fauche de montagne est un objectif prioritaire du Document d'Objectifs. Le maintien de l'agriculture de montagne et de pratiques extensives doit faire l'objet de mesures de gestion prioritaires.

Objectifs de l'action : Maintien de la fauche des prairies de montagne et de leur diversité floristique. Cette mesure vise à favoriser le maintien de la biodiversité en limitant les apports azotés et en reportant la date de fauche au 1^{er} août ou au 15 août afin de permettre l'accomplissement du cycle reproductif des espèces animales et végétales de l'habitat.

Habitats et espèces concernés :

Habitats et espèces d'intérêt communautaire	6250 : Prairies de fauche de montagne 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires Maintien de l'ouverture des milieux favorable aux Chiroptères
Autres enjeux patrimoniaux	Grande richesse entomologique et avifaune associée Valeur paysagère et historique des prairies de fauche en terrasses

Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectifs de gestion
OC 2 : Maintenir les prairies de fauche de montagne	OG1 : Maintenir la pratique de la fauche et une gestion extensive des prairies de fauche de montagne

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mesure de contractualisation :

Fauche mécanique et report de fauche au 1^{er} août :
MAET PA_EMPA_PM1 fauche des prairies de montagne. Obligations résultant de la combinaison des engagements unitaires SOCLE01 + HERBE01 + HERBE02 + HERBE06.

Fauche mécanique et report de fauche au 15 août :
MAET PA_EMPA_PM2 fauche des prairies de montagne. Obligations résultant de la combinaison des engagements unitaires SOCLE01 + HERBE01 + HERBE02 + HERBE06.

Engagements rémunérés :

- Fauche annuelle obligatoire.
- Respect de la période d'interdiction de fauche et de pâturage : à partir du 01 août ou du 15 août. Le choix de la date de fauche dépend de la localisation de la parcelle et de la phénologie des espèces.
- Absence de fertilisation minérale
- Pour chaque parcelle engagée, limitation de la fertilisation azotée organique à 45 unités/ha/an
Ces valeurs de fertilisation en N correspondent aux quantités de fumier suivantes :
 - fumier de vache: 8T/ha/an
 - fumier de mouton: 4T/ha/an

- Enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) et des pratiques de pâturage sur chacune des parcelles engagées

Engagements non rémunérés :

- Absence de destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...).
- Hersage des prairies au printemps, dans le cadre de la lutte contre les campagnols terrestres
- Sur les parcelles engagées, ne pas effectuer de désherbage chimique
- Maîtrise des refus et des ligneux
- Ne pas effectuer d'écobuage ou de brûlage dirigé

Points de contrôle :

- Vérification du cahier d'enregistrement
- Analyse du cahier de fertilisation
- Contrôle visuel

Action complémentaire : A2, A3, A4, A5, B4, D4, D5

CONDITIONS DE REALISATION

Date des travaux : postérieurs au 1^{er} août ou au 15 août pour la fauche, suivant la localisation des parcelles

Prescriptions techniques : fauche mécanique

Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux : oui

FINANCEMENT

Estimatif financier :

PA_EMPA_PM1 (report de fauche au 1^{er} août): 263,22 € par hectare engagé

PA_EMPA_PM2 (report de fauche au 15 août) : 281.14 € par hectare engagé

Financement : MAET Etat, Europe

Durée : 5 ans

INDICATEURS DE SUIVI

Résultats attendus : Maintien des superficies fauchées actuellement et si possible fauche de certaines parcelles actuellement délaissées.

Indicateurs de suivi :

- Superficie et localisation des zones fauchées
- Suivi de la composition floristique des prairies

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

Localisation : Commune de La Grave, prairies de fauche de montagne localisées dans la zone Natura 2000, soit essentiellement les vallons de la Buffe et du Maurian (secteurs de Valfroide, les Hières).

Maître d'ouvrage potentiel : agriculteurs

Partenaires techniques : Chambre d'Agriculture, Parc National des Ecrins

Echéancier prévisionnel : contractualisation pour une durée de 5 ans.

En 2009, certaines parcelles ont été engagées en MAET , les superficies en zone Natura 2000 sont:

- Report de fauche au 1^{er} août : 5.29 ha
- Report de fauche au 15 août : 25.13 ha

La carte 40 localise les superficies engagées.

Toutes les parcelles fauchées n'ayant pas été engagées, il existe encore des possibilités de contractualisations à partir de 2011. De plus, des CAD ont été signés en 2006 et en 2007, et arriveront à échéance en 2011 et 2012. De ce fait, ces surfaces feront vraisemblablement l'objet de MAET.

2011	2012	2013	2014	2015	2016
Poursuite des MAET signées en 2009					
Contractualisation de MAET pour des parcelles n'ayant pas été prises en compte en 2009		Poursuite des MAET signées en 2011 et 2012			
Contractualisation de MAET pour les parcelles dont les CAD arrivant à échéance		Poursuite des MAET signées en 2011 et 2012			

Action A 1 bis	Maintien de la fauche Fauche mécanique avec report de la date de fauche Fauche 1 an sur 2	Priorité 1
----------------------	--	---------------

CONTEXTE

Objectifs de l'action :

- Maintenir la pratique de la fauche sur les parcelles les moins productives ou les plus éloignées.
- Eviter une intensification des pratiques sur les parcelles les plus productives.
- Encourager à conserver une superficie maximale de prairies fauchées afin de conserver la richesse floristique des prairies de fauche de montagne. La rotation entre fauche et pâturage une année sur deux introduit une forme de jachère favorable au milieu.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les superficies engagées doivent être fauchées 3 ans sur les 5 ans de contractualisation.
Les engagements sont identiques à ceux de la mesure A1.

FINANCEMENT

Estimatif financier :

Report de fauche au 1er août: 263,22 € par hectare engagé pour les trois années où la parcelle est fauchée, soit 789,66 € sur les 5 ans. Le montant annualisé est donc de 157,93 €.

Report de fauche au 15 août: 281,14 € par an par hectare engagé pour les trois années où la parcelle est fauchée, soit 843,42 € sur les 5 ans. Le montant annualisé est donc de 168,68 €.

Financement : MAET Etat, Europe

Durée : 5 ans

Action A 2	Maintien de la fauche Fauche à la motofaucheuse	Priorité 1
-----------------------------	--	-----------------------------

CONTEXTE

Contexte : La conservation des prairies de fauche de montagne est un objectif prioritaire du Document d'Objectifs. Le maintien de l'agriculture de montagne et de pratiques extensives doit faire l'objet de mesures de gestion prioritaires.

Objectifs de l'action : Cette mesure vise à favoriser le maintien des prairies de fauche non mécanisables, par une rémunération plus importante liée au surcoût et au temps de travail supplémentaire nécessaire pour faucher à la motofaucheuse.

Habitats et espèces concernés :

Habitats et espèces d'intérêt communautaire	6250 : Prairies de fauche de montagne 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires Maintien de l'ouverture des milieux favorable aux Chiroptères
Autres enjeux patrimoniaux	Grande richesse entomologique et avifaune associée Valeur paysagère et historique des prairies de fauche en terrasses

Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectifs de gestion
OC 2 : Maintenir les prairies de fauche de montagne	OG1 : Maintenir la pratique de la fauche et une gestion extensive des prairies de fauche de montagne

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mesure de contractualisation : MAET PA_EMPA_PM3 fauche à la motofaucheuse des prairies de montagne. Obligations résultant de la combinaison des engagements unitaires SOCLE01 + HERBE01 + HERBE02 + HERBE08

Engagements rémunérés :

- Fauche annuelle obligatoire à la motofaucheuse
- Absence de fertilisation minérale
- Pour chaque parcelle engagée, limitation de la fertilisation azotée organique à 45 unités/ha/an
Ces valeurs de fertilisation en N correspondent aux quantités de fumier suivantes :
 - fumier de vache: 8T/ha/an
 - fumier de mouton: 4T/ha/an
- Enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) et des pratiques de pâturage sur chacune des parcelles engagées

Engagements non rémunérés :

- Report de fauche au 1^{er} août ou au 15 août
- Absence de destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...).
- Hersage des prairies au printemps, dans le cadre de la lutte contre les campagnols terrestres
- Sur les parcelles engagées, absence de désherbage chimique
- Maîtrise des refus et des ligneux
- Ne pas effectuer d'écobuage ou de brûlage dirigé

Points de contrôle :

- Vérification du cahier d'enregistrement
- Analyse du cahier de fertilisation
- Contrôle visuel

Action complémentaire : A1, A1bis, A2bis, A3, A4, A5, B4, D4, D5

CONDITIONS DE REALISATION

Date des travaux : postérieurs au 1^{er} août ou 15 août pour la fauche selon l'altitude et la localisation des parcelles.

Prescriptions techniques : fauche à la motofaucheuse

Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux : oui

FINANCEMENT

Estimatif financier : PA_EMPA_PM3 : 303.96€ par hectare engagé par an

Financement : MAET Etat, Europe

Durée : 5 ans

INDICATEURS DE SUIVI

Résultats attendus : Maintien des superficies fauchées actuellement et si possible fauche de certaines parcelles actuellement délaissées.

Indicateurs de suivi :

- Superficie et localisation des zones fauchées
- Suivi de la composition floristique des prairies

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

Localisation : Commune de La Grave, prairies de fauche de montagne localisées dans la zone Natura 2000, soit essentiellement les vallons de la Buffe et du Maurian (secteurs de Valfroide, les Hières).

Maître d'ouvrage potentiel : agriculteurs

Partenaires techniques : Chambre d'Agriculture, Parc National des Ecrins

Echéancier prévisionnel : contractualisation en 2011 (éventuellement 2012 pour les CAD arrivant à échéance), pour une durée de 5 ans.

En 2009, 31.89 ha de prairies ont été engagées en MAET avec la mesure PA_EMPA_PM3. La carte 40 localise les superficies engagées en MAET.

Toutes les parcelles fauchées n'ayant pas été engagées, il existe encore des possibilités de contractualisations à partir de 2011. De plus, des CAD ont été signés en 2006 et en 2007, et arriveront à échéance en 2011 et 2012. De ce fait, ces superficies feront vraisemblablement l'objet de MAET.

2011	2012	2013	2014	2015	2016
Poursuite des MAET signées en 2009					
Contractualisation de MAET pour des parcelles n'ayant pas été prises en compte en 2009		Poursuite des MAET signées en 2011 et 2012			
Contractualisation de MAET pour les parcelles dont les CAD arrivant à échéance		Poursuite des MAET signées en 2011 et 2012			

Action A 2 bis	Maintien de la fauche Fauche à la motofaucheuse Fauche 1 an sur 2	Priorité 1
----------------------	--	-----------------------------

CONTEXTE

Objectifs de l'action :

- Maintenir la pratique de la fauche sur les parcelles les moins productives ou les plus éloignées.
- Eviter une intensification des pratiques sur les parcelles les plus productives.
- Encourager à conserver une superficie maximale de prairies fauchées afin de conserver la richesse floristique des prairies de fauche de montagne. La rotation entre fauche et pâturage une année sur deux introduit une forme de jachère favorable au milieu.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les superficies engagées doivent être fauchées 3 ans sur les 5 ans de contractualisation.
 Les engagements sont identiques à ceux de la mesure A2.

FINANCEMENT

Estimatif financier : PA_EMPA_PM3 : 303.96€ par hectare engagé pour les trois années où la parcelle est fauchée, soit 911,88 € sur les 5 ans. Le montant annualisé est donc de 182,38 €.

Financement : MAET Etat, Europe

Durée : 5 ans

Action A 3	Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts	Priorité 2
----------------------	---	----------------------

CONTEXTE

Contexte : La conservation des prairies de fauche de montagne est un objectif prioritaire sur le site. En-dehors des parcelles habituellement fauchées par les agriculteurs du canton, certaines parcelles peuvent être fauchées par des propriétaires privés. De plus, en cas de déprise agricole et d'abandon de certaines parcelles, il peut être nécessaire de mettre en place une fauche d'entretien des milieux ouverts.

Objectifs de l'action : Maintenir une fauche d'entretien des milieux ouverts sur certaines parcelles, en-dehors des pratiques agricoles. Encourager la fauche des talus enherbés dans les zones en terrasses.

Habitats et espèces concernés :

Habitats et espèces d'intérêt communautaire	6250 : Prairies de fauche de montagne 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires 6170 : Pelouses calcaires alpines et subalpines Maintien de l'ouverture des milieux favorable aux Chiroptères
Autres enjeux patrimoniaux	Grande richesse entomologique et avifaune associée

Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectifs de gestion
OC 2 : Maintenir les prairies de fauche de montagne	OG1 : Maintenir la pratique de la fauche et une gestion extensive des prairies de fauche de montagne

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mesure de contractualisation : A32304R gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts

Engagements rémunérés :

- Fauche manuelle ou mécanique
- Conditionnement et transport des matériaux évacués
- Etudes et frais d'experts le cas échéant

Engagements non rémunérés :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- Respect des périodes d'autorisation de fauche

Points de contrôle :

- Existence d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cas des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification des factures et des pièces de valeur probante équivalente

Action complémentaire : A1, A2, A4, D5

CONDITIONS DE REALISATION

Date des travaux : fauche après le 1^{er} août ou le 15 août en fonction de l'altitude des prairies

Prescriptions techniques :

- Fauche mécanique ou manuelle
- Enlèvement des matériaux fauchés

Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux : oui

FINANCEMENT

Estimatif financier : A déterminer en fonction des nécessités

Financement : Contrat Natura 2000

INDICATEURS DE SUIVI

Résultats attendus : Maintien de la fauche de prairies à fort enjeu patrimonial, en absence d'activité agricole

Indicateurs de suivi :

- Superficie et localisation des zones fauchées
- Suivi de la composition floristique des prairies

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

Localisation : zones de terrasses et prés de fauche les plus menacés par un abandon de la fauche à vocation agricole.

Maître d'ouvrage potentiel : commune de La Grave ou propriétaire privé

Partenaires techniques : Parc National des Ecrins

Echéancier prévisionnel : à déterminer en fonction des nécessités

Action A 4	Amélioration des accès aux prairies de fauche de montagne	Priorité 2
----------------------	--	----------------------

CONTEXTE

Contexte : La plupart des prairies de fauche sont d'un accès difficile. Il faut environ 1h30 de tracteur pour ramener les bottes depuis les prés de fauche du fond du vallon de la Buffe. Les prairies les plus difficiles d'accès sont le plus susceptibles d'être abandonnées.

Objectifs de l'action : La réhabilitation des pistes pastorales permettrait de faciliter l'accès aux prés de fauche et de diminuer les temps de transports et encouragerait ainsi le maintien de la pratique de la fauche dans les vallons.

Habitats et espèces concernés :

Habitats et espèces d'intérêt communautaire	6250 : Prairies de fauche de montagne 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires Maintien de l'ouverture des milieux favorable aux Chiroptères
Autres enjeux patrimoniaux	Grande richesse entomologique et avifaune associée

Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectifs de gestion
OC 2 : Maintenir les prairies de fauche de montagne	OG1 : Maintenir la pratique de la fauche et une gestion extensive des prairies de fauche de montagne

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Engagements rémunérés :

- Travaux de réhabilitation des pistes pastorales

Engagements non rémunérés :

Points de contrôle :

- Réalisation effective des travaux
- Vérification des factures et des pièces de valeur probante équivalente

Action complémentaire : A1, A2, A3

CONDITIONS DE REALISATION

Date des travaux et prescriptions techniques : La réalisation des travaux nécessitera une évaluation des incidences sur les habitats et les espèces Natura2000. Dans ce cadre, des prescriptions liées à la date des travaux et à l'aménagement du tracé pourront être définies.

Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux : oui

FINANCEMENT

Estimatif financier : A déterminer

Financement : Recherche de financements hors Natura 2000 (Région, Parc National des Ecrins, AFP...)

INDICATEURS DE SUIVI

Résultats attendus : encourager et maintenir la pratique de la fauche, notamment pour les parcelles les plus éloignées

Indicateurs de suivi : Cartographie des prés de fauche

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

Localisation : pistes du vallon de la Buffe (piste de la Buffe et piste des Combettes), amélioration des pistes d'accès aux plateformes de fauche

La piste des Combettes a un linéaire de 3,8 km et celle de la Buffe par les Orliers de 5,2 km. La piste menant au secteur de fauche de Valfroide est longue de 2,2 km environ, mais est dans un état plus satisfaisant.

Les pistes pastorales sont localisées sur la carte 41.

Maître d'ouvrage potentiel : Association Foncière Pastorale

Partenaires techniques : Commune de La Grave, Parc National des Ecrins, Chambre d'Agriculture

Echéancier prévisionnel : non déterminé

Action
A 5

Lutte contre les campagnols terrestres

Priorité
1

CONTEXTE

Contexte : Les pullulations de campagnols terrestres engendrent de graves dégâts sur les prairies de fauche. Depuis 2009, des actions de lutte sont menées contre cette espèce. La lutte est basée sur un piégeage principalement ciblé sur les zones nouvellement colonisées par les campagnols et les zones à densité basse à moyenne. L'objectif de ces campagnes de piégeage est de maintenir les densités de campagnols terrestres à un niveau le plus bas possible et qui reste conciliable avec les activités agricoles.

Depuis 2010, le phénomène de pullulation a dépassé les limites du canton de La Grave et Villar d'Arène et des premiers foyers sont apparus dans la vallée de la Guisane (commune de Monêtier les Bains). Suite à ce constat, la Communauté de Communes du Briançonnais a pris la compétence de la lutte contre les campagnols terrestres. Un plan de lutte a été élaboré et est financé pour une durée de 3 ans (2011 – 2013).

Objectifs de l'action : L'objectif de cette action est de pouvoir participer au financement de la lutte contre les campagnols terrestres, après 2013 (échéance du plan de lutte actuellement en vigueur).

Habitats et espèces concernés :

Habitats et espèces d'intérêt communautaire	6250 : Prairies de fauche de montagne 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires 6170 : Pelouses calcaires alpines et subalpines
Autres enjeux patrimoniaux	

Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectifs de gestion
OC 2 : Maintenir les prairies de fauche de montagne	OG1 : Maintenir la pratique de la fauche et une gestion extensive des prairies de fauche de montagne OG5 : Lutter contre les espèces invasives ou indésirables

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La lutte contre les campagnols terrestres a été engagée sur la commune de La Grave depuis l'automne 2009. La lutte par piégeage permet de maintenir les densités de populations de campagnols au-dessous d'un seuil de nuisances, notamment par rapport à la pratique de la fauche.

Le plan de lutte engagé par la communauté de communes est basé sur le maintien d'une lutte par piégeage (printemps et automne), en intervenant en priorité sur les zones de progression des campagnols terrestres, afin de limiter l'extension du phénomène et de maintenir les populations à une densité acceptable pour les activités humaines.

La lutte des agriculteurs sera également encouragée. Un Groupement de Défense contre les organismes Nuisibles (GDON de La Grave Vilar d'Arène et Monêtier) a été constitué et regroupe les agriculteurs impliqués dans la lutte. Le GDON a fourni des pièges aux agriculteurs, en les incitant à lutter contre ce fléau ; des pièges supplémentaires pourront également leur être fournis à cet effet.

Mesure de contractualisation :

A32320P et R et participation au financement du plan de lutte (Etat-FEDER)

Engagements rémunérés :

- Achat de pièges
- Salaire de l'équipe de piégeurs
- Encadrement des piégeurs
- Communication
- Favorisation des prédateurs

Engagements non rémunérés :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- Lutte chimique interdite

Points de contrôle :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions
- Etat avant et après campagne de piégeage
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés
- Vérification de factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Action complémentaire : B14, Mise en place d'installations favorisant la prédation : perchoirs, nichoirs à hermines...

CONDITIONS DE REALISATION

Date des travaux : avril – mai et septembre - octobre

Prescriptions techniques : Lutte chimique interdite

Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux : oui

FINANCEMENT**Estimatif financier :**

Ce budget correspond à la campagne de piégeage prévue sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Année	Fonctionnement	Investissement	Total
2011	69 282 €	10 200 €	79 482 €
2012	69 282 €	- €	69 282 €
2013	69 282 €	- €	69 282 €

Un financement pourrait être apporté par Contrat Natura 2000 pour l'établissement du protocole de lutte. La mise en œuvre de la lutte ne peut pas être financée par contrat Natura 2000 dans le cadre de ce plan de lutte. Si l'action collective venait à être abandonnée, la lutte sur les parcelles comprise dans le site Natura 2000 pourrait être soutenue par des financements Natura 2000 (achat de pièges notamment).

Financement :

Le plan de lutte 2011-2013 a obtenu un financement pour trois ans de la part de l'Europe et de l'Etat (FEDER : 40%), du Conseil Régional (25%), du Conseil Général (15%) et de la Communauté de Communes du Briançonnais (20%).

INDICATEURS DE SUIVI

Résultats attendus : maintien des densités de campagnols terrestres sous un seuil de 200 campagnols /ha

Indicateurs de suivi :

L'expérience des années précédentes a démontré que la réussite des campagnes de piégeage nécessite un encadrement de l'équipe, ainsi qu'un important travail d'animation afin de mobiliser les acteurs et notamment les agriculteurs.

Un suivi de l'évolution des populations de campagnols est indispensable. Ce suivi a été initié par le Parc des Ecrins depuis 1998, et a été étendu en 2010 à l'ensemble de la zone de pullulation (La Grave, Villar d'Arène, Monêtier-les-Bains) en 2010. Ce suivi doit impérativement être maintenu.

- Cartographie des secteurs de pullulation des campagnols terrestres à chaque campagne de piégeage
- Suivi de l'évolution des densités de populations, au moyen d'une méthode indiciaire (par transects)
- Mise en place de transects permettant le suivi de l'évolution des densités de populations

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

Localisation : prioritairement prairies de fauche ; pelouses

Maître d'ouvrage potentiel : Communauté de Communes du Briançonnais, GDON, SIVOM de La Grave et Villar d'Arène

Partenaires techniques : Parc National des Ecrins, FREDON

Echéancier prévisionnel : Plan de lutte engagée à partir de 2011 pour 3 ans

2. Les alpages

L'objectif est de favoriser une gestion pastorale qui permette de maintenir, à long terme, la qualité écologique et pastorale des habitats. Les paramètres d'exploitation des alpages – chargement, période et durée de pâturage, mode de conduite - doivent ainsi être compatibles avec la ressource.

Les mesures de gestion concernent à la fois les milieux à vocation pastorale « pelouses, landes », mais également d'autres milieux fréquentés par les troupeaux (zones d'abreuvement, chômes, déplacements...) comme les zones humides, les boisements et fourrés de saules, zones rocheuses et les éboulis... La gestion pastorale influe également sur certaines espèces d'intérêt patrimonial (galliformes de montagne, invertébrés...).

La gestion pastorale des alpages nécessite une approche transversale prenant en compte les besoins du troupeau, la ressource disponible, la sensibilité des milieux naturels, l'utilisation de l'espace et les pratiques de l'agriculteur.

a) Le diagnostic pastoral

La démarche du diagnostic pastoral est la suivante :

- une caractérisation fine à l'échelle de l'alpage des enjeux Natura 2000,
- l'identification des enjeux en termes de gestion pastorale,
- la prise en compte des pratiques en cours sur l'alpage,
- la prise en compte des contraintes et des problèmes rencontrés par l'alpagiste.

Le diagnostic pastoral débouche sur des propositions de gestion, présentées sous la forme d'un plan de gestion pastorale.

Le plan de gestion pastorale peut proposer des modifications de pratiques, mais également le maintien de pratiques déjà en vigueur si celles-ci s'avèrent favorables aux milieux naturels.

b) Axes de gestion

Le plan de gestion pastorale préconisera la modification ou le maintien des pratiques, en fonction des enjeux et des caractéristiques de chaque alpage.

Les axes de gestion pouvant être préconisées pour chaque milieu sont présentés de manière synthétique dans le tableau ci-dessous. Il s'agit d'une liste non exhaustive. Les mesures de gestion les plus appropriées sur chaque alpages seront définies lors de la réalisation des diagnostics pastoraux.

Types de milieux	Menaces	Préconisations de gestion
Milieux aquatiques et zones humides	Piétinement, eutrophisation	Conduite des troupeaux évitant les secteurs sensibles localisés. Mises en défens (clôtures amovibles). Gardiennage serré et conduites pastorales adaptées.
	Pollution de l'eau par les déjections du bétail	Protection des captages d'eau potable, aménagement des zones d'abreuvement, amélioration de la gestion des effluents du bétail. Adéquation entre chargement et disponibilité de la ressource.
Pelouses d'altitude	Extension du Nard raide et perte de diversité floristique	Freiner l'extension du Nard raide, voire le faire reculer par une pression de pâturage adaptée. Pâturages en parcs clôturés, parcs de nuits tournants avant le stade d'épiaison du Nard raide, nouveau pâturage à l'automne. Pâturage ovin et bovin en début d'estive (15 juin au 15 juillet) en conduite serrée, deuxième passage en fin d'estive.
	Extension du Queyrel et perte de diversité floristique, formation d'une litière	Pâturage en parcs clôturés ou parcs de nuit tournants en début d'estive (15 juin au 15 juillet). Eventuellement conduite en gardiennage serré.
	Erosion et surpâturage des pâtures de début d'estive	Pentes et pelouses en gradins à pâturer en début d'estive (ovins), à la montée en évitant les passages répétitifs. Limitation du chargement ou de la durée de pâturage en cas d'érosion, fractionnement des parcs. Contrôler le troupeau pour éviter le raclage complet.
	Calendrier de pâturage inadapté à la phénologie des espèces	Empêcher les troupeaux de monter trop tôt sur les crêtes pour laisser la ressource pastorale se développer. Eviter le surpiétinement des crêtes et reposoirs. Conduite en gardiennage plus serré ou pose de clôtures pour les bovins.
	Pression de pâturage inadaptée, surpâturage	Adapter la charge animale au potentiel fourrager de la pelouse. Éviter les chargements instantanés forts et les passages répétés.
	Dérangement des galliformes de montagne: Bartavelle et Lagopède	Reports de pâturage début août à mi-août dans les secteurs de nidification.
	Mosaïques d'habitats : landes, mégaphorbiaies et fourrés de saules	Dégradation des fourrés de saules (zones refuge du Tétralyre)
Landes	fermeture des milieux	Maintien d'un pâturage extensif à l'automne afin de conserver l'ouverture des milieux (landes et dans une moindre mesure mégaphorbiaies).
	dérangement des galliformes de montagne: Tétralyre	Reports de pâturage au 15 août ou mises en défens temporaires dans les zones de nidification du Tétralyre.
	surpâturage	Limiter le chargement, adapter le calendrier de pâturage.
Milieux rocheux	Embroussaillage et fermeture des milieux	En adret, peut être utilisé précocement pour le pâturage (mai-juin), possibilité de repasser en automne, de façon plus extensive. Si embroussaillage : gardiennage serré, parcs.
	Dégradations par passage répété	maintenir à l'écart des passages des troupeaux, modification des circuits de pâturage

D'autres éléments sont également pris en compte dans la gestion des alpages :

- Absence de fertilisation minérale,
- Absence de désherbage chimique
- Raisonner les apports des déjections animales : éviter certaines zones sensibles (en particulier zones humides et milieux aquatiques) et privilégier celles où la ressource pastorale pourra être améliorée,
- Enregistrement des pratiques (cahier de pâturage) : chargement, circuit de pâturage, mode de conduite, dates d'inalpage, pose de clôtures, interventions directes sur l'alpage...

c) Les mesures prises à ce jour

Au printemps 2010 des MAET de gestion pastorale ont été signées pour cinq alpages. Le tableau ci-dessous résume les mesures prises pour chaque alpage.

Alpage	Mesures du plan de gestion pastorale	Objectifs
Puy Garnier - Goléon	Pâturage rationné par parcs pour les bovins.	Etagement de la montée en estive. Eviter que le troupeau descende trop tôt pour pâturer le regain.
La Cache, la Celle L'Envers de Valfroide	Report de pâturage au 1 ^{er} août. Mise en défens des zones de nidification du Tétrás-lyre.	Eviter la dégradation des fourrés de saules par le passage des troupeaux. Préservation des nichées de Tétrás-lyre. Eviter le dérangement et le piétinement des couvées. Maintenir les mosaïques d'habitats (landes, mégaphorbiaies, fourrés de Saules).
Martignare	Report de pâturage au 1 ^{er} août pour la partie haute de l'alpage. Pâturage rationné par parcs (bovins).	Préserver la richesse floristique en évitant une montée trop précoce des bêtes sur la partie haute de l'alpage.
La Buffe	Gardiennage serré sur les pelouses à Queyrel et à Nard raide. Allègement de charge et interdiction de parcs de nuits sur et à proximité des zones humides.	Maintenir la diversité floristique avec un pâturage précoce en évitant la prolifération du Queyrel et la formation de litière. Eviter le piétinement des zones humides et l'eutrophisation par l'apport de matière organique (déjections).
Emparis	Parc de pâturage (15 juin au 15 juillet) sur zone à Queyrel.	Obtenir un bon niveau de raclage afin d'éviter l'extension du Queyrel et l'apparition de litière.

d) Perspectives

Les actions à mettre en place sur le site Natura 2000 sont toutes basées sur la MAET « gestion pastorale ». Les mesures de gestion sont ensuite déclinées pour chaque alpage, en fonction des enjeux présents, des particularités et des contraintes de l'alpage.

Les alpages où sont mis en œuvre des mesures de gestion doivent faire l'objet d'un suivi, à la fois de l'état quantitatif et qualitatif des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et de l'impact des pratiques. Les mesures préconisées pourront être réajustées à l'avenir si elles s'avèrent insuffisantes pour le maintien en bon état de conservation des milieux naturels et des espèces.

La réalisation des diagnostics pastoraux nécessite une importante phase d'animation et de concertation auprès des agriculteurs. Ainsi, une information préalable doit être faite auprès des acteurs du territoire pour présenter les diagnostics pastoraux et les mesures contractualisables dans le cadre de Natura 2000.

Phasage des diagnostics pastoraux

Les participants au groupe de travail agriculture ont fait ressortir la nécessité de réaliser en priorité un diagnostic pastoral de l'alpage de Puy Garnier – Goléon.

Cet alpage est le plus complexe, avec des contraintes fortes liées notamment à un fonctionnement mixte ovins / bovins, posant des problèmes de cohabitation. Le secteur Puy Garnier est pâturé à la fois par les ovins et les bovins. Le secteur du Goléon est utilisé uniquement par le troupeau ovin. L'absence de cabane pastorale et la grande extension de l'alpage rendent le gardiennage du troupeau ovin difficile. L'implantation d'une cabane pastorale nécessite une réflexion approfondie. Par ailleurs, cet alpage comprend le périmètre de protection du captage d'eau potable de la commune de La Grave, dont la gestion revient aux éleveurs.

L'alpage d'Emparis a également été désigné comme prioritaire, en raison des forts enjeux écologiques liés aux lacs du Plateau d'Emparis (lac Lérié et lac Noir).

Il apparaît ensuite intéressant de réaliser des diagnostics pastoraux de l'alpages de La Cache, la Celle et l'Envers de Valfroide ainsi que de l'alpage des Combettes, puis en fonction des disponibilités financières sur les autres alpages.

Par ailleurs, à l'échéance 2013, le contexte agricole local sera modifié par le départ à la retraite de plusieurs agriculteurs. De ce fait, il pourra s'ensuivre une modification de l'utilisation des alpages (par des troupeaux transhumants et locaux) et de l'utilisation agricole des terres (parcours, prés de fauche). La réalisation de diagnostics pastoraux a donc également pour objectif de disposer des éléments de décision nécessaires à une réorganisation éventuelle des alpages.

Perspectives de gestion pour chaque alpage

La réalisation des diagnostics pastoraux permettra d'affiner la connaissance des alpages et de définir des plans de gestion pastorale à préconiser. Cependant, il est possible à ce jour, en fonction de la connaissance des pratiques et des enjeux de donner un aperçu des grandes lignes des actions qui pourraient être développées pour chaque alpage.

Les MAET engagées à ce jour ont permis d'amorcer la discussion avec les agriculteurs et de mettre en place des premières mesures de gestion des alpages. A l'issue de la première année de mise en place de MAET sur cinq alpages, il semble intéressant de réorienter ou de compléter certaines mesures de gestion.

Le tableau ci-dessous décrit des axes de travail généraux qui pourraient être approfondis pour chaque alpage dans le cadre des diagnostics pastoraux. Ces orientations de gestion ne sont pas exhaustives ; par ailleurs, toutes ne seront probablement pas reprises et développées dans les plans de gestion pastorale.

Alpage	Enjeux écologiques	Contraintes	Orientations de gestion
Puy Garnier - Goléon	<p>Intérêt patrimonial : Bas-marais artico-alpins du vallon du Goléon, ensemble de très forte valeur patrimoniale, sensible au piétinement et au risque d'eutrophisation par les déjections. Nombreuses petites zones humides, sources pétifiantes, lac du Goléon Zones de nidification et de présence du Lagopède alpin (Goléon) et de la Perdrix Bartavelle (Versant sud : Bataillettes) Présence en partie basse d'alpage d'anciens prés de fauche avec une grande diversité floristique et de pelouses sèches.</p> <p>Problématiques : Présence de queyrellins en partie basse d'alpage Problématique de l'extension du nard raide sur certains secteurs, notamment vers Chasse</p>	Alpage mixte ovins / bovins / caprins Absence de cabane pastorale Périmètre de protection du captage d'eau potable communal	<p>Réorganisation de l'alpage possible entre troupeaux bovins, ovins et caprins par redéfinition des secteurs de pâturage. Modifications possibles des calendriers de pâturages.</p> <p>Ovins : Mise en place d'une cabane pastorale et gardiennage du troupeau ovin. Gardiennage plus serré du troupeau ou parcs pour contenir le nard raide. Gardiennage serré pour éviter la dégradation de milieux sensibles et le dérangement des galliformes de montagne. Localement possibilités de mises en défens. Clôture au col des Aiguilles pour éviter le basculement du troupeau ovin sur Puy Garnier en cas de mauvais temps.</p> <p>Bovins : Redéfinition possible des secteurs de pâturage. Etagement de la montée en estive avec parcs de pâturage. Intégrer la protection du captage d'eau potable dans le plan de gestion de l'alpage.</p>
La Cache, la Celle, l'Envers de Valfroide	<p>Intérêt patrimonial : Grande diversité d'habitats de pelouses Zone de l'Envers de Valfroide très riche d'un point de vue floristique et faunistique : zone de nidification du Tétralyre.</p> <p>Problématiques : Pelouses du bas de la Celle fortement pâturées. Erosion localisée des crêtes (couchades). Pression de pâturage forte et zones d'érosion localisées.</p>	Fractionnement de l'alpage en 3 secteurs de pâturage. Problèmes d'eau à La Cache. Cohabitation avec les troupeaux des autres alpages. Absence de parc à La Cache.	<p>Mise en place d'un calendrier de pâturage sur les 3 secteurs de pâturage. Diminution de la pression de pâturage sur certaines zones (La Cache, La Celle). Gardiennage serré ou parcs de nuit sur queyrellins. Réalisation d'un diagnostic des habitats favorables au Tétralyre. Report de pâturage (15 août) sur l'Envers de Valfroide, maintien ou réajustement de la zone de mise en défens. Amélioration des équipements : abreuvoirs, parc.</p>

Alpage	Enjeux écologiques	Contraintes	Orientations de gestion
Martignare	<p>Intérêt patrimonial : Pelouses sèches (<i>festuco-brometalia</i>) bien représentées en partie basse de l'alpage, en rive droite du Maurian. Formations herbeuses à Nard raide très bien représentées sur l'alpage. Présence de galliformes de montagne : Lagopèdes et Bartavelles. Présence de petites zones humides et tourbières.</p> <p>Problématiques : Pression de pâturage trop forte et trop précoce sur le secteur haut (août). Nombreuses drailles, notamment en partie basse rive droite.</p>	Présence d'un petit troupeau ovin Certains secteurs en limite des 4 Rochers sont inaccessibles pour les bovins.	<p>Mise en place d'un parc supplémentaire afin d'étager la montée au quartier d'août (MAET en 2010).</p> <p>Modifications possibles du calendrier de pâturage et ajustement de la pression de pâturage sur les différents secteurs.</p>
Les 4 Rochers	<p>Intérêt patrimonial : Pelouses sèches (<i>festuco-brometalia</i>) en partie basse sud, Pelouses à nard raide.</p> <p>Problématiques : Petite zone à queyrels au-dessus des Orlers Gestion du nard raide</p>		<p>Parcs de pâturage ou gardiennage serré sur les zones à queyrels.</p> <p>Parcs de pâturage en partie basse d'alpage.</p> <p>Adaptations du calendrier de pâturage.</p> <p>Engagement d'un berger.</p> <p>Amélioration des équipements pastoraux : Parc de tri au quartier d'août.</p>
L'Infernet	<p>Intérêt patrimonial : Pelouses à Nard raide Présence de galliformes de montagne : Bartavelles et Lagopèdes (Col de l'Infernet, Pics de la Buffe)</p> <p>Problématiques : Pression de pâturage forte, notamment sur les secteurs hauts. Présence de queyrellins en partie basse. Dérangement des galliformes de montagne.</p>	Cabane en mauvais état Parc en mauvais état, pas d'abreuvoir	<p>Mise en place d'un calendrier de pâturage.</p> <p>Ajustement de la pression pastorale entre les différents secteurs.</p> <p>Parcs ou gardiennage serré sur les zones à queyrels.</p>

Alpage	Enjeux écologiques	Contraintes	Orientations possibles de gestion, à définir lors des diagnostics pastoraux
Les Combettes	<p><u>Intérêt patrimonial :</u> Présence de nombreuses petites zones humides intéressantes, notamment vers les Vourzillas. Pelouses à nard raide.</p> <p><u>Problématiques :</u> Beaucoup de queyrellins peu pâturés ; parties hautes de l'alpage peu utilisées. Pression de pâturage forte sur les zones à dactyle et pâturin en partie basse. Zones humides dégradées à proximité de la cabane.</p>	Cabane en mauvais état	<p>Adaptation du chargement sur les différents secteurs de l'alpage. Mise en place d'un calendrier de pâturage. Mise en défens des zones humides.</p>
Emparis Indivis	<p><u>Intérêt patrimonial :</u> Présence de belles zones humides, notamment formations à Carex bicolore dans la plupart des vallons Pelouses à Nard raide</p> <p><u>Problématiques :</u> Zones d'érosion sur les crêtes et secteurs de début d'estive. Extension du Nard raide en partie Est de l'alpage.</p>	Grande extension de l'alpage et éloignement depuis la cabane	<p>Modifications du calendrier de pâturage et ajustement de la pression de pâturage sur les différents secteurs. Pâturage précoce en parcs ou gardiennage serré des zones à Nard Raide. Parcs de nuit tournants. Maintenir les zones humides à l'écart du parcours des troupeaux.</p>
Emparis	<p><u>Intérêt patrimonial :</u> Zones humides Présence de lacs : lac Lérié et lac noir, lacs cristallins. Très grande diversité des formations herbeuses Pelouses à Nard raide riches en espèces Pavements calcaires</p> <p><u>Problématiques :</u> Présence de queyrellins Erosion des berges des lacs (notamment lac Lérié) et risques d'eutrophisation.</p>	Présence d'un petit troupeau ovin et caprin Cohabitation avec le GR54	<p>Maintien d'une pression de pâturage en début d'estive sur les queyrellins (partie est). Possibilité de fractionner le parc afin d'avoir une meilleure consommation du queyrel. Mise en défens des lacs. Aménagement de zones d'abreuvement. Mise en place d'une clôture en bordure sud-est du plateau afin d'éviter que les vaches redescendent vers le Chazelet. Gestion du troupeau ovin.</p>

Action
A 6

Réalisation de diagnostics pastoraux

Priorité
1

CONTEXTE

Contexte : La réalisation de diagnostics pastoraux est un préalable à la mise en place d'actions de gestion pastorale. Le diagnostic pastoral permet d'équilibrer la charge et le temps de présence des troupeaux sur chacun des quartiers en fonction des enjeux environnementaux, de la ressource disponible et des contraintes liées à l'utilisation pastorale.

Objectifs de l'action : Favoriser des pratiques permettant une gestion pastorale en adéquation avec la ressource et respectueuse des habitats et des espèces du site, afin de maintenir à long terme la qualité écologique et pastorale des milieux exploités.

Habitats et espèces concernés :

Habitats et espèces d'intérêt communautaire	Tous
Autres enjeux patrimoniaux	Maintien de l'ouverture des milieux favorable aux chiroptères Préservation des galliformes de montagne Maintien de la richesse entomologique des milieux et de l'avifaune associée Lutte contre l'érosion Valeur paysagère des pâturages

Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectifs de gestion
OC3 : Préserver ou améliorer la qualité des habitats pastoraux OC1 : Préserver les milieux humides et aquatiques et leurs espèces associées OC5 : Maintenir les superficies de landes, de mégaphorbiaies et fourrés de saules ainsi que les mosaïques d'habitats	OG2 : Favoriser des pratiques pastorales adaptées à la ressource et aux enjeux écologiques OG4 : Entretien des milieux ouverts

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mesure de contractualisation : Convention

Engagements rémunérés :

- Réalisation d'un diagnostic pastoral
- Elaboration d'un plan de gestion pastorale

Points de contrôle : réalisation du diagnostic

Action complémentaire : A7, D4

FINANCEMENT

Estimatif financier : Environ 10 000€ TTC par alpage

Financement : CIMA, Conseil Régional, Autofinancement AFP ou Mairie de La Grave

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

Localisation : Alpages du site Natura 2000

Maître d'ouvrage potentiel : Association Foncière Pastorale de La Grave

Partenaires techniques : CERPAM ou autre structure spécialisée pour la réalisation de diagnostics pastoraux, AFP, groupements pastoraux, agriculteurs, structure animatrice.

Echéancier prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Réalisation des diagnostics pastoraux pour les alpages de Puy-Garnier - Goléon et Emparis				
	Réalisation des diagnostics pastoraux sur deux alpages complémentaires : priorités à déterminer				
		Réalisation des diagnostics pastoraux sur deux alpages complémentaires : priorités à déterminer			
			Réalisation des diagnostics pastoraux sur deux alpages complémentaires : priorités à déterminer		

Action
A 7

Gestion des alpages : mise en place de plans de gestion pastorale

Priorité
1

CONTEXTE

Contexte : Les zones à vocation pastorale sont composées d'une mosaïque de milieux : pelouses, landes, éboulis, zone humides... la mise en place de plans de gestion pastorale vise à gérer ces espaces de manière optimale afin d'éviter le surpâturage (ou le sous-pâturage) et de préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial par des mesures spécifiques (adaptation des calendriers de pâturage, de la charge, mises en défens...).

Objectifs de l'action : Favoriser des pratiques permettant une gestion pastorale en adéquation avec la ressource et respectueuse des habitats et des espèces du site, afin de maintenir à long terme la qualité écologique et pastorale des milieux exploités.

Habitats et espèces concernés :

Habitats et espèces d'intérêt communautaire	Tous
Autres enjeux patrimoniaux	Maintien de l'ouverture des milieux favorable aux Chiroptères Préservation des galliformes de montagne Maintien de la richesse entomologique des milieux et de l'avifaune associée Lutte contre l'érosion Valeur paysagère des pâturages

Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectifs de gestion
OC3 : Préserver ou améliorer la qualité des habitats pastoraux OC1 : Préserver les milieux humides et aquatiques et leurs espèces associées OC5 : Maintenir les superficies de landes, de mégaphorbiaies et fourrés de saules ainsi que les mosaïques d'habitats	OG2 : Favoriser des pratiques pastorales adaptées à la ressource et aux enjeux écologiques OG4 : Entretenir les milieux ouverts

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mesure de contractualisation : AL1-2 Alpages gestion pastorale MAET SOCLE_03 + HERBE_01 + HERBE_09

Engagements rémunérés :

- Elaboration du plan de gestion pastorale
- Mise en place du plan de gestion pastorale
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques (chargement, fertilisation, période et durée de pâturage, traitements antiparasitaires...)

Engagements non rémunérés :

- Fertilisation minérale interdite
- Produits phytosanitaires interdits
- Travail du sol interdit
- Drainage et modification des écoulements dans les zones humides interdit
- Boisements interdits
- Ne pas effectuer d'écobuage ou de brûlage dirigé

- Permettre l'accès aux terrains concernés par les experts et les partenaires techniques pour les besoins des diagnostics, des animations et des suivis.

Points de contrôle :

- Réalisation du plan de gestion pastorale validé par la structure animatrice
- Respect des recommandations de gestion
- Tenue du cahier d'enregistrement

En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation.

En outre d'autres éléments peuvent être demandés pour le contrôle des engagements : factures...

Action complémentaire : A6, D4

CONDITIONS DE REALISATION

Date des travaux : le calendrier de pâturage doit respecter les prescriptions du plan de gestion

Prescriptions techniques : Définies par le plan de gestion pastorale

Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux : oui

Documents administratifs à produire :

- diagnostic parcellaire et d'exploitation initial
- la déclaration de surface (PAC-ACS)
- le registre parcellaire,
- le support graphique de localisation des engagements
- Enregistrement des pratiques réalisées sur les surfaces contractualisées, en précisant l'identifiant de la parcelle et la date
- le cahier de pâturage comprenant au minimum : identifiant de la parcelle culturale, date d'entrée, date de sortie, nombre d'animaux par catégorie avec suivi obligatoire pour les surfaces engagées

FINANCEMENT

Estimatif financier : PA_EMPA_AL1-2 : Socle 03 (27€/ha/an) + Herbe 01 + Herbe 09 (70€/ha/an) = **97€/ha/an**

Financement : Etat, Union Européenne

INDICATEURS DE SUIVI

Résultats attendus : Maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Indicateurs de suivi : Surfaces engagées, nombre de contrats signés et nombre d'agriculteurs concernés.

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

Localisation : Alpages du site Natura 2000

Maître d'ouvrage potentiel : Groupements pastoraux

Partenaires techniques : Structure animatrice, CERPAM, Groupements pastoraux, agriculteurs, AFP, Parc National des Ecrins

Durée de contractualisation : 5 ans

Echéancier prévisionnel : Contractualisation en 2010 pour 5 alpages, puis échelonnées de 2011 à 2013 en fonction de la réalisation des diagnostics pastoraux.

2011	2012	2013	2014	2015	2016
Suivi et ajustement des plans de gestion pastorale signés en 2010 pour cinq alpages					
	Nouvelles propositions de plans de gestion pastorale suite à la réalisation des diagnostics pastoraux				

3. Les pâturages d'intersaison

Les pâturages d'intersaison ou parcours, sont utilisés avant la montée en alpage (mai - juin) et après la descente des troupeaux (octobre). Ces parcours sont composés de prairies, de pelouses et de landes.

Les mesures de gestion pastorale permettent d'adapter le pâturage à la ressource disponible et aux contraintes environnementales, en jouant sur la taille du troupeau, la durée et la période de pâturage, la gestion des parcs, l'optimisation du parcours.

Ces mesures sont proposées sur les secteurs présentant un enjeu environnemental fort.

Certains pâturages d'intersaison, situés sur des zones pentues ou sur les anciennes terrasses présentent des zones d'érosion. La mise en place de plans de gestion devrait permettre de limiter ces impacts.

Dans le vallon de la Buffe, sont présent sur les parcours des fourrés de Saules et une mosaïque d'habitats favorables au Tétralyre. Un accord a été passé entre le berger et les chasseurs, afin que les brebis ne pâturent pas et ne transitent pas dans les fourrés de Saules.

Les parcours d'automne peuvent se faire sur les prés de fauche. Une alternance entre fauche et pâturage sur ces parcelles est bénéfique au milieu, en permettant de maintenir les cortèges floristiques de prairies de fauche. Dans ce cas, le pâturage ne doit se faire qu'en fin de saison (après le 1^{er} août). Dans un objectif de maintenir les superficies fauchées et de favoriser une pratique de fauche extensive, une mesure alternant fauche et pâturage une année sur deux est proposée.

Ces mesures de gestion des parcours ne peuvent pas prendre en compte la lutte contre l'embroussaillage des terrasses, qui sont en-dehors du site Natura 2000.

Action A 8	Gestion des pâturages d'intersaison présentant un enjeu environnemental	Priorité 2
---------------	--	---------------

CONTEXTE

Contexte : Les pâturages d'intersaison sont constitués essentiellement de pelouses, prairies et landes et comprennent pour certains des habitats à fort enjeu patrimonial, comme des fourrés de Saules. Par ailleurs, la plupart de ces parcours se situent sur des zones fragiles et sensibles aux phénomènes d'érosion.

Objectifs de l'action : Favoriser des pratiques permettant une gestion pastorale en adéquation avec la ressource et respectueuse des habitats et des espèces du site, afin de maintenir à long terme la qualité écologique et pastorale des milieux exploités.

Habitats et espèces concernés :

Habitats et espèces d'intérêt communautaire	6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires 4090 Landes oroméditerranéennes à genêts épineux 6520 Prairies de fauche de montagne 4080 Fourrés de Salix spp. 6230 Formations herbeuses à Nard raide 6170 Pelouses calcaires alpines et subalpines 8130 Eboulis ouest-méditerranéens thermophiles Pentes rocheuses et éboulis : 8110, 8120, 8210, 8220
Autres enjeux patrimoniaux	Maintien de l'ouverture des milieux favorable aux Chiroptères Préservation des galliformes de montagne et particulièrement des habitats à Tétras-lyre Maintien de la richesse entomologique des milieux et de l'avifaune associée Lutte contre l'érosion Préservation des terrasses, à grande valeur paysagère et patrimoniale

Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectifs de gestion
OC3 : Préserver ou améliorer la qualité des habitats pastoraux OC5 : Maintenir les superficies de landes, de mégaphorbiaies et fourrés de saules ainsi que les mosaïques d'habitats	OG2 : Favoriser des pratiques pastorales adaptées à la ressource et aux enjeux écologiques OG4 : Entretenir les milieux ouverts

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mesure de contractualisation : MAET Parcours PA1 SOCLE_02 + HERBE_01 + HERBE_09

Engagements rémunérés :

- Réalisation d'un diagnostic pastoral et élaboration du plan de gestion
- Mise en place du plan de gestion et des mesures de gestion nécessaires à l'entretien des zones présentant un intérêt particulier
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques (chargement, fertilisation, période et durée de pâturage, traitements antiparasitaires...)

Engagements non rémunérés :

- Fertilisation minérale interdite

- Produits phytosanitaires interdits
- Travail du sol interdit
- Drainage et modification des écoulements dans les zones humides interdit
- Boisements interdits
- Ecobuage ou brûlage dirigé interdits
- Permettre l'accès aux terrains concernés par les experts et les partenaires techniques pour les besoins des diagnostics, des animations et des suivis,

Points de contrôle :

- Réalisation du plan de gestion pastorale validé par la structure animatrice
- Respect des recommandations de gestion
- Tenue du cahier d'enregistrement

En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation. En outre d'autres éléments peuvent être demandés pour le contrôle des engagements : factures...

Action complémentaire : D4, D5

CONDITIONS DE REALISATION

Date des travaux : le calendrier de pâturage doit respecter les prescriptions du plan de gestion

Prescriptions techniques : Définies par le plan de gestion pastorale

Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux : oui

Documents administratifs à produire :

- diagnostic parcellaire et d'exploitation initial
- la déclaration de surface (PAC-ACS)
- le registre parcellaire,
- le support graphique de localisation des engagements
- Enregistrement des pratiques réalisées sur les surfaces contractualisées, en précisant l'identifiant de la parcelle et la date
- le cahier de pâturage comprenant au minimum : identifiant de la parcelle culturale, date d'entrée, date de sortie, nombre d'animaux par catégorie avec suivi obligatoire pour les surfaces engagées

FINANCEMENT

Estimatif financier : Socle 02 (47€/ha/an) + Herbe 01 (17€/ha/an) + Herbe 09 (53€/ha/an) = **117€/ha/an**

Financement : MAET Etat, Union Européenne

INDICATEURS DE SUIVI

Résultats attendus : Maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Indicateurs de suivi : Surfaces engagées, nombre de contrats signés et nombre d'agriculteurs concernés.

Evaluation de l'impact sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire :

- état initial : description et photographies
- état lors des visites annuelles : description et photographies
- Sur certains sites où la présence d'espèces remarquables le justifie : suivi des espèces et relevés de végétation effectués par la structure animatrice

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

Localisation : parcours du site Natura 2000, notamment vallons de la Buffe et de Valfroide

Maître d'ouvrage potentiel : Agriculteurs

Partenaires techniques : Structure animatrice, Chambre d'Agriculture, Parc National des Ecrins

Durée de contractualisation : 5 ans

Echéancier prévisionnel : Diagnostic en 2011 et contractualisation en 2012

2011	2012	2013	2014	2015	2016
Concertation auprès des agriculteurs, réalisation des diagnostics					
Signature de MAET pour une durée de 5 cinq ans					

■ 4. Les pelouses steppiques

Les pelouses steppiques de la Combe de Malaval présentent un très fort intérêt patrimonial. Cependant, elles sont soumises à une dynamique d'embroussaillage, notamment en raison de la diminution de la pression pastorale. L'axe de gestion à poursuivre est donc de maintenir ou redynamiser l'activité agro-pastorale, par un pâturage extensif, propice au contrôle de l'expansion des ligneux. Ce pâturage peut être accompagné le cas échéant d'actions ciblées de débroussaillage. La mise en place d'actions de débroussaillage manuel est compliquée par le risque de chutes de pierres depuis les falaises du Plateau d'Emparis. Le débroussaillage mécanique est difficilement envisageable en raison des très fortes pentes et de la nature du terrain (beaucoup d'éboulis).

Action A 9	Restaurer et entretenir les pelouses steppiennes et landes	Priorité 2
----------------------	---	----------------------

CONTEXTE

Contexte : Cette mesure concerne essentiellement les pelouses steppiennes de la Combe de Malaval. Ces secteurs sont soumis à une dynamique d'embroussaillage. Une gestion par pâturage extensif est nécessaire au maintien de l'ouverture des milieux. Ce pâturage doit être accompagné d'actions de débroussaillage afin de maintenir à long terme l'ouverture du milieu.

Objectifs de l'action : maintenir l'ouverture de milieux en déprise.

Habitats et espèces concernés :

Habitats d'intérêt communautaire	6210* Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboussonnement sur calcaires (<i>Festuca brometalia</i>) 8130 Eboulis ouest-méditerranéens thermophiles Pentes rocheuses et éboulis : 8110, 8120, 8210, 8220
Espèces d'intérêt communautaire	Chauves souris : Petit Murin, Grand Murin Insectes : Damier de la Succise
Autres enjeux patrimoniaux	Maintien de l'habitat de Lépidoptères et notamment de l'Apollon Maintien de milieux favorables aux reptiles Maintien de l'ouverture des milieux favorable aux Chiroptères

Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectifs de gestion
OC4 : restaurer et préserver les landes et pelouses steppiennes de la Combe de Malaval	OG2 : Favoriser des pratiques pastorales adaptées à la ressource et aux enjeux écologiques OG4 : Entretenir les milieux ouverts

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Actions de débroussaillage mécanique ou manuel avec exportation des résidus, afin d'ouvrir les milieux les plus embroussaillés.

Pâturage de fin de printemps ou d'été en adaptant la pression de pâturage, afin de maintenir les milieux ouverts.

Au préalable, un diagnostic à la parcelle doit être réalisé avec le gestionnaire (propriétaire et/ou agriculteur) afin de définir précisément la nature et l'importance des travaux à mener.

Mesure de contractualisation : MAET « parcours », Contrats Natura 2000 A32301P et A32305R, A32303P et R

1) ouverture du milieu par les pratiques agricoles (dans le cas d'un agriculteur):

- ouverture de milieux embroussaillés : OUVERTO1 – ouverture d'un milieu en déprise
- maintien de l'ouverture par débroussaillage : OUVERTO2 – maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables
- entretien par pâturage : définition d'un programme pluriannuel de pâturage : HERBEO1 – enregistrement des pratiques de pâturage et HERBEO9 – gestion pastorale

2) ouverture du milieu par pâturage en absence d'agriculteur :

- équipements pastoraux (clôtures, abreuvoirs...) A32303P
- mise en place et gardiennage du troupeau A32303R

3) actions de débroussaillage :

- ouverture de milieux embroussaillés :

A323 01P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts et humides par débroussaillage

- entretien des milieux ouverts :

A323 05R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Engagements rémunérés :

Gestion pastorale (MAET):

- Réalisation d'un diagnostic pastoral
- Elaboration d'un plan de gestion pastorale reprenant les mesures de gestion préconisées et prévoyant le maintien de l'ouverture
- Entretien par pâturage et élimination mécanique ou manuelle des ligneux, selon une méthodologie et une périodicité définie localement (OUVERT02)
- Débroussaillage d'ouverture puis entretien des rejets ligneux (OUVERT01)
- Mise en place et entretien des équipements pastoraux (clôtures, parcs, points d'eau...)
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques (chargement, actions de débroussaillage, période et durée de pâturage, traitements antiparasitaires...)

Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (Contrat N2000) :

- Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau
- Entretien d'équipements pastoraux
- Suivi vétérinaire
- Affouragement, complément alimentaire
- Fauche des refus
- Location grange à foin
- Etudes et frais d'experts
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action, sur avis du service instructeur

Ouverture de milieux embroussaillés et entretien de l'ouverture:

- bucheronnage, dessouchage, rabotage de souches
- débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de coupe
- enlèvement de souches et grumes hors de la parcelle
- frais de mise en décharge

Engagements non rémunérés :

Gestion pastorale :

- tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques
- Fertilisation minérale interdite
- Produits phytosanitaires interdits
- Travail du sol interdit
- Boisements interdits
- Permettre l'accès aux terrains concernés par les experts et les partenaires techniques pour les besoins des diagnostics, des animations et des suivis,

Points de contrôle :

- Réalisation du plan de gestion pastorale validé par la structure animatrice
- Respect des recommandations de gestion
- Tenue du cahier d'enregistrement
- réalisation effective des travaux (comparaison avant / après)
- État initial et post-travaux (photographies, orthophotos, ...)
- vérification des factures et autres pièces de valeur probante

Action complémentaire : A3

CONDITIONS DE REALISATION

Date des travaux :

Le calendrier de pâturage doit respecter les prescriptions du plan de gestion. Les travaux de débroussaillage interviendront à l'automne. Le pâturage est préconisé en fin de printemps ou en été.

Prescriptions techniques : Définies par le plan de gestion pastorale

Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux

FINANCEMENT

Estimatif financier :

Entretien des milieux ouverts par agriculture :

Ouverture du milieu + pâturage

Intervention d'ouverture suivie d'un pâturage annuel durant les 5 ans

SOCLE02 + HERBE01 + HERBE09 + OUVERT01 = 76€+ 17€ + 43€ + 166€ = **302€ /ha/an**

Pâturage + débroussaillage léger

Socle 02 (76€/ha/an) + Herbe 01 (17€/ha/an) + Herbe 09 (53€/ha/an) + OUVERT 02 (88€/ha) = **234€/ha/an**

Actions de débroussaillage :

broyage et bûcheronnage (sur parcelle fortement embroussaillée) : 800 à 1000€ HT/ha

broyage, sur parcelle à embroussaillage moyen : 500€ HT/ha

La superficie totale de pelouses à affinité steppique comprises dans le site Natura 2000 est de 84 ha environ.

Cependant, l'intégralité de cette surface n'est pas valorisable par les troupeaux.

A ce jour un agriculteur dispose d'un petit troupeau de chèvres qui pourrait être installé sur ces parcours au printemps. La superficie concernée serait de 10 ha environ. Le montant annuel des MAET concernées serait donc de 3000€ au maximum.

Si le troupeau était augmenté ou qu'un autre agriculteur était intéressé, le montant des MAET pour la gestion de l'ensemble de la zone représenterait 10000€ environ.

Financement : Etat, Union Européenne

INDICATEURS DE SUIVI

Résultats attendus : Maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Indicateurs de suivi : Surfaces engagées, nombre de contrats signés.

Evaluation de l'impact sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire :

- état initial : description et photographies
- état lors des visites annuelles : description et photographies
- Suivi du recouvrement arbustif

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

Localisation : Pelouses steppiques de la Combe de Malaval

Maître d'ouvrage potentiel : Agriculteurs, commune de La Grave, propriétaires privés

Partenaires techniques : Structure animatrice, Chambre d'Agriculture, Parc National des Ecrins

Durée de contractualisation : 5 ans pour les MAET

Echéancier prévisionnel : Diagnostic en 2011 et contractualisation en 2012

2011	2012	2013	2014	2015	2016
Concertation auprès des agriculteurs, définition des travaux					
	Réalisation des travaux : signature de MAET pour une durée de cinq ans et/ou de Contrats Natura 2000				

5. Les zones humides

Les principales activités pouvant affecter les zones humides sont les aménagements hydrauliques et travaux pouvant les affecter (modification des conditions hydrauliques, comblement...), le pastoralisme et la fréquentation touristique.

Les enjeux concernant les zones humides doivent donc prioritairement être pris en compte dans les plans de gestion pastorale (action A8, A9 et A10).

Par ailleurs, des actions de gestion de la fréquentation seront mises en place. Enfin, l'information et la sensibilisation du public et des acteurs sont essentiels (Volet C).

Parmi les actions de gestion figure la possibilité de mettre en défens de certaines zones humides remarquables.

Le bas-marais du Goléon, d'une très grande richesse patrimoniale, nécessite une protection afin que les conditions hydrauliques soient maintenues et qu'aucun aménagement ne vienne l'affecter.

Les actions sont basées sur un suivi de ce milieu et sur des actions de sensibilisation afin de le préserver.

Un suivi des formations pionnières artico-alpines sera mis en place. L'enlèvement des inscriptions réalisées au moyen de pierres pourra le cas échéant être préconisé, s'il s'avère pertinent.

Si la mise en œuvre des actions préconisées s'avère insuffisantes, la mise en place d'un arrêté préfectoral de protection du biotope (APPB) pourrait être envisagée.

Action
A 10

Mise en défens de zones humides
remarquables

Priorité
1

CONTEXTE

Contexte : Les zones humides constituent des habitats rares et sensibles au piétinement et à toute perturbation pouvant les affecter. Ces milieux abritent une flore spécialisée qui recèle de nombreuses espèces rares et menacées. Ces actions de mise en défens visent notamment les lacs, dans une moindre mesure le marais artico-alpin du Goléon, mais peuvent également concerner de petites zones humides localisées, si la nécessité en est avérée.

Objectifs de l'action : éviter les dégradations des zones humides remarquables, préserver la qualité de l'eau

Habitats et espèces concernés :

Espèces d'intérêt communautaire	7240* Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae 7230 Tourbières basses alcalines 7220 Sources pétrifiantes avec formation de tuf 3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes
Autres enjeux patrimoniaux	Autres espèces floristiques rares (flore artico-alpine et boréo-sibérienne)

Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectifs de gestion
OC 1 : Préserver les milieux humides et aquatiques et leurs espèces associées	OG3 : Préserver les conditions hydrauliques et le caractère naturel des zones humides OG8 : Mieux gérer la fréquentation touristique et améliorer les aménagements

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- protection des zones humides par mise en défens
- aménagement des accès à l'eau

Une mise en défens par clôture est nécessaire afin de maintenir le bétail hors des zones humides. Ces mises en défens ont également pour objectif de préserver la qualité de la ressource en eau (captage d'eau communal). Lorsque la mise en défens concerne la fréquentation par le public, des moyens de signalisation discrets et intégrés dans le paysage seront choisis.

Mesure de contractualisation :

A32324P Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès

Cette mesure peut être engagée sur les terrains non engagés à la PAC (notamment Lac Léré, Lac Noir)

Lorsque les secteurs à mettre en défens sont intégrés dans des unités pastorales, les mesures de mises en défens devront préférentiellement être incluses dans le plan de gestion pastorale. Si ce n'est pas le cas, et si les terrains concernés sont inscrits à la PAC, il est possible de mettre en place une aide par MAET pour la mise en défens des milieux humides et aquatiques vis-à-vis du pâturage. Le montant de cette aide est alors défini par la combinaison des engagements unitaires SOCLE + HERBE01 + MILIEU 01

Engagements rémunérés :

Contrat Natura 2000

- fourniture des poteaux, grillages et clôtures

- pose et dépose saisonnière si nécessaire
- entretien des équipements
- aménagement des accès à l'eau

MAET (le cas échéant) :

- enregistrement des pratiques
- Faire établir chaque année, avec une structure agréée, un plan de localisation des zones à mettre en défens au sein des surfaces engagées dans la mesure
- Respect de surface à mettre en défens pendant la période déterminée, selon la localisation définie avec la structure compétente
- absence de fertilisation minérale et organique
- aménagement des accès à l'eau

Points de contrôle :

- existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation
- vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Action complémentaire : A7, A8, A11, C3

CONDITIONS DE REALISATION

Prescriptions techniques et dates des travaux à définir en fonction des habitats et espèces

Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux

FINANCEMENT

Estimatif financier : environ 8000 €

Financement : Contrat Natura 2000, recherche éventuelle d'autres financements (Conseil Général ...)

INDICATEURS DE SUIVI

Résultats attendus :

- diminution des dégradations
- amélioration de l'état de conservation des habitats

Indicateurs de suivi :

- état initial : description et photographies
- état au bout de 4 ans : description et photographies, permettant de faire un bilan et de réorienter les mesures
- Suivi des espèces remarquables et relevés de végétation

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

Localisation : lac Lérié, lac Noir, bas-marais du Goléon, zone humide du captage de Chasse, autres zones humides et milieux aquatiques

Maître d'ouvrage potentiel : Commune de La Grave, propriétaires privés, agriculteurs

Partenaires techniques : Structure animatrice, associations naturalistes, experts scientifiques, Parc National des Ecrins

Echéancier prévisionnel : Définition des travaux en 2011 et réalisation en 2012

2011	2012	2013	2014	2015	2016
Concertation et définition des mesures à mettre en place					
	Mise en place des Contrats Natura 2000 et le cas échéant des MAET				

Action
A 11

Suivi et restauration des bas-marais artico-alpins du Goléon

Priorité
1

CONTEXTE

Contexte : Le sandur du Goléon abrite des surfaces particulièrement étendues de formations pionnières alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae* (7240*). Il s'agit de la plus vaste étendue de ce type de bas-marais artico-alpins du département. Elle est d'autre part particulièrement remarquable par son important degré de fonctionnalité et sa géomorphologie post-glaciaire très récente. Ces formations sont situées dans la plaine de lavage glaciaire, en amont du lac du Goléon, où les passants déposent depuis plusieurs décennies des inscriptions en pierres.

Objectifs de l'action : éviter les dégradations des zones humides remarquables

Habitats et espèces concernés :

Espèces d'intérêt communautaire	7240* Formations pionnières artico-alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i> 7230 Tourbières basses alcalines
Autres enjeux patrimoniaux	<i>Carex bicolor</i> , autres espèces floristiques rares (flore artico-alpine et boréo-sibérienne)

Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectifs de gestion
OC 1 : Préserver les milieux humides et aquatiques et leurs espèces associées	OG3 : Préserver les conditions hydrauliques et le caractère naturel des zones humides OG8 : Mieux gérer la fréquentation touristique et améliorer les aménagements

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- mettre en place un suivi de formations pionnières artico-alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae*
- restaurer l'habitat par enlèvement des inscriptions

Mesure de contractualisation : A32327P Opérations innovantes au profit d'habitats ou d'espèces – Convention Natura 2000

Engagements rémunérés :

- réalisation d'un suivi photographique des inscriptions
- suivi de végétation
- étude et détermination des mesures conservatoires et de restauration nécessaires
- enlèvement des inscriptions

Ce suivi concerne d'une part l'évolution des inscriptions à l'aide de pierres dans le vallon du Goléon et d'autre part l'évolution de l'habitat sur le long terme.

Ce suivi constitue un système d'alerte permettant de suivre l'état de conservation de l'habitat et des espèces et de mettre en place en cas de nécessité des mesures de restauration adaptées (enlèvement d'inscriptions, mise en défens...). Ce suivi permettra également de connaître la dynamique des espèces (spontanée et après intervention de restauration).

- Suivi photographique des inscriptions
- Suivi de l'état de conservation de l'habitat :
 - Suivi au moyen d'un transect (recouvrement et aspect qualitatif des espèces)
 - Suivi spatial à l'échelle de la plaine par un système de présence/absence

Ce suivi permettra de conclure à la nécessité ou non de mettre en place des mesures de restauration de l'habitat, notamment par enlèvement des inscriptions.

Points de contrôle : tenue d'un cahier d'enregistrement des actions, factures

Action complémentaire : A11, C1, C2, C3

CONDITIONS DE REALISATION

Prescriptions techniques et dates des travaux à définir en fonction des habitats et espèces

Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux

FINANCEMENT

Estimatif financier : 2000 € par an

Financement : Convention Natura 2000 pour le suivi, Contrat Natura 2000 pour les opérations de restauration, Conseil Général au titre des ENS

INDICATEURS DE SUIVI

Résultats attendus :

- diminution des dégradations
- amélioration de l'état de conservation des habitats

Indicateurs de suivi : suivi de l'évolution de l'habitat (surfaces occupées et aspect qualitatif des espèces)

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

Localisation : bas-marais du Goléon

Maître d'ouvrage potentiel : Commune de La Grave

Partenaires techniques : Structure animatrice, associations naturalistes, experts scientifiques, Parc National des Ecrins

Echéancier prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016
Suivi de la dynamique d'évolution du bas-marais et de l'état de conservation des formations à carex bicolor					
	Définition des mesures de conservation et de restauration				
	Si nécessaire, travaux de restauration				

■ 6. Actions en faveur des espèces

Action A 12	Aménagement et préservation des gîtes à Chauves-souris	Priorité 2
------------------------------	---	-----------------------------

CONTEXTE

Contexte : Le site Natura 2000 est fréquenté par les chauves-souris : zones de chasse, gîtes de transit et corridors écologiques. Les bâtiments et les grottes situés dans le site et à proximité immédiate peuvent accueillir des colonies de reproduction et des colonies d'hibernation.

Objectifs de l'action : protéger les gîtes et améliorer les potentialités d'accueil pour les Chiroptères

Habitats et espèces concernés :

Espèces d'intérêt communautaire	Chauves souris : Petit Murin, Grand Murin
Autres enjeux patrimoniaux	Autres espèces de chauves souris

Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectifs de gestion
OC 8 : Améliorer les effectifs de populations de chiroptères	OG6 : Préserver les gîtes à chauves-souris et les potentialités d'accueil

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- protection des gîtes cavernicoles par la pose de grilles adaptées aux espèces
- protection des gîtes en milieux bâtis et amélioration des potentialités d'accueil par la pose de chiroptières. La chiroptière est un accès, créé sur un toit pour permettre le passage des chauves-souris vers un comble ou un grenier. Sa mise en œuvre interviendra à l'occasion de réfection de toitures.

Mesure de contractualisation : A323 23P Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site

Engagements rémunérés :

- aménagements spécifiques pour les grottes à chauves-souris (pose de grille, etc.)
- autres aménagements (nichoirs, etc.)
- études et frais d'experts

Points de contrôle : tenue d'un cahier d'enregistrement des actions

Action complémentaire : A13, B11, B12, B13

CONDITIONS DE REALISATION

Dates de travaux :

- 1) en milieu bâti : réalisation des travaux en dehors de la période de présence des chauves-souris, en général entre septembre et avril ;
- 2) en milieu souterrain : réalisation des travaux en dehors de la période de présence des chauves-souris (à définir).

Prescriptions techniques :

Les aménagements de grille et de chiroptières sont à adapter selon les espèces fréquentant les sites. Il conviendra de réaliser l'année « n-1 » un suivi du site afin de définir d'une part les espèces fréquentant le gîte et d'autre part la période de présence des chauves-souris. Ce suivi permettra de fournir une référence de la population avant travaux et ainsi mieux évaluer l'impact de l'aménagement.

Les gîtes aménagés ne doivent pas faire l'objet d'éclairages artificiels. Pour les sites déjà équipés d'un dispositif d'éclairage, il s'agit d'adapter les éclairages existants (notamment éclairages à vapeur de sodium, directionnels vers le bas, heure de mise en lumière, éclairage des édifices publics sur une seule face).

Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux

FINANCEMENT

Estimatif financier :

- coût pose d'une grille : 5 000 à 15 000 € selon la technique utilisée et les conditions d'accès aux sites
- coût d'un nichoir/d'une chiroptière : 30 à 300 €

Financement : Contrat Natura 2000

INDICATEURS DE SUIVI

Résultats attendus :

- fréquentation du gîte
- pérennité de la colonie dans les sites cavernicoles ou bâtis avérés

Indicateurs de suivi : présence / absence, indices de fréquentation (guano)

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

Localisation : Anciennes mines du Grand Clot, mine du Chazelet, pose de gîtes artificiels dans certains bâtiments privés et publics (églises, chapelles, fours), notamment églises de La Grave et des Hières, chapelle des Rivets et de Ventelon, fours de Ventelon et des Hières... ainsi que dans des arbres (boisements du vallon du Gâ et de Valfroide).

Maître d'ouvrage potentiel : Commune, propriétaires privés

Partenaires techniques : Structure animatrice, associations naturalistes, experts scientifiques, Parc National des Ecrins

Echéancier prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016
Définition des travaux nécessaires sur les gîtes connus et pose de gîtes dans le cadre du suivi des populations					
	Réalisation des travaux en fonction des nécessités de terrain (nécessite une veille sur les projets, suivi des populations)				

Action
A 13

Améliorer les éclairages publics

Priorité
2

CONTEXTE

Contexte : Le site Natura 2000 est fréquenté par les chauves-souris : zones de chasse, gîtes de transit et corridors écologiques. Les bâtiments et les grottes situés dans le site et à proximité immédiate peuvent accueillir des colonies de reproduction et des colonies d'hibernation.

Objectifs de l'action : améliorer les éclairages publics afin de limiter le dérangement des chiroptères

Habitats et espèces concernés :

Espèces d'intérêt communautaire	Chauves souris : Petit Murin, Grand Murin
Autres enjeux patrimoniaux	Autres espèces de chauves souris

Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectifs de gestion
OC 8 : Améliorer les effectifs de populations de chiroptères	OG6 : Préserver les gîtes à chauves-souris et les potentialités d'accueil

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Actions d'amélioration des éclairages publics.

Engagements rémunérés :

- remplacement des ampoules à vapeur de sodium
- mise en place d'éclairages directionnels vers le bas
- aménagement des éclairages des édifices publics (2 façades laissées sans éclairage)

Points de contrôle : tenue d'un cahier d'enregistrement des actions

Action complémentaire : A12, B11, B12, B13

CONDITIONS DE REALISATION

Dates de travaux : pas de contraintes particulières

Les travaux seront notamment réalisés dans le cadre du diagnostic énergétique et technique du réseau d'éclairage public.

Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux

FINANCEMENT

Estimatif financier : A déterminer en fonction du diagnostic

Financement : Prise en charge des surcoûts
Financements à rechercher, notamment avec politique EDF.

INDICATEURS DE SUIVI

Résultats attendus :

- fréquentation des gîtes
- pérennité des colonies
- amélioration des populations

Indicateurs de suivi : contrôle de terrain

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

Localisation : Hameaux

Maître d'ouvrage potentiel : Commune, CCB

Partenaires techniques : Structure animatrice, associations naturalistes, experts scientifiques, Parc National des Ecrins

Echéancier prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016
Diagnostic					
Réalisation des travaux					

7. Autres actions

Action
A 14

**Démantèlement d'installations
obsolètes et signalisation des câbles**

Priorité
2

CONTEXTE

Contexte : Différentes installations obsolètes sont présentes sur le site Natura 2000 : clôtures, pylônes, tuyaux, matériaux divers. Ces installations constituent une dégradation locale des habitats d'intérêt communautaire. De plus, elles peuvent présenter des risques pour les espèces animales fréquentant le site, ainsi que pour le public. Plusieurs câbles sont présents sur le site (téléski, monte-charge du refuge du Goléon et de Clos Rafin). Afin d'empêcher les risques de collision des grands rapaces et des galliformes de montagne, une signalisation de ces câbles mérite d'être mise en place.

Objectifs de l'action : démanteler les installations obsolètes et mettre en place une signalisation de câbles existants.

Habitats et espèces concernés :

Habitats d'intérêt communautaire	6230* Formations herbeuses à nardus, riches en espèces 8110 Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival 6150 pelouses boréo-alpines siliceuses 6170 Pelouses calcaires alpines et subalpines 7230 Tourbières basses alcalines 8110 Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival 8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
Autres enjeux patrimoniaux	Grand rapaces : Vautour fauve, Gypaète barbu, Aigle royal... Galliformes de montagne : Tétrasyre, Lagopède et Bartavelle Les installations à démanteler sont potentiellement dangereuses pour la faune sauvage

Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectifs de gestion
OC 3 : Préserver ou améliorer la qualité des habitats pastoraux OC7 : Maintenir la qualité biologique des milieux rocheux OC9 : Améliorer les connaissances et préserver et améliorer les peuplements des autres espèces animales communautaires et patrimoniales du site	OG4 : Entretenir les milieux ouverts

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Engagements rémunérés :

- Signalisation des câbles
- Démontage des installations obsolètes
- Evacuation
- Mise en décharge

Points de contrôle : tenue d'un cahier d'enregistrement des actions, factures

Action complémentaire : aucune

CONDITIONS DE REALISATION

La date des travaux et les prescriptions techniques particulières à mettre en place seront définies pour chaque site en fonction des habitats et des espèces présents.

Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux

FINANCEMENT

Estimatif financier :

Estimation du coût total : environ 25 000 € pour toutes les opérations de démantèlement

- démantèlement : frais de personnel (en faisant appel à un prestataire)
- héliportages
- transport et mise en décharge

Financement : Financements à rechercher : EDF, Conseil Général, Etat...

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de suivi : photographies avant/après

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

Localisation :

Câbles à signaler : télésiège du plateau d'Emparis et station du Chazelet, câble de Clos Raffin, câble du « téléphérique » du Goléon

Installations obsolètes : Pylônes du plateau d'Emparis, clôtures au Col des Aiguilles, tuyaux au barrage du Goléon, résidus de l'armée...

Maître d'ouvrage potentiel : Commune, Armée (résidus de l'armée), EDF (pylônes et installations obsolètes liées aux études sur le barrage du Goléon)

Partenaires techniques : Structure animatrice, Armée, EDF, Parc National des Ecrins, Mountain Wilderness, associations naturalistes, experts scientifiques ...

Echéancier prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016
Définition des travaux, mobilisation des acteurs et démantèlement des principales installations obsolètes, signalisation des câbles			Actions de démantèlement ou signalisation complémentaires en fonction des besoins		

Action A 15	Lutter contre les espèces végétales invasives ou indésirables	Priorité 2
----------------	--	---------------

CONTEXTE

Contexte : A ce jour, le site Natura 2000 « Plateau d'Emparis – Goléon » est peu concerné par le développement d'espèces exotiques envahissantes. Cependant, le développement de l'Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*) est possible. Il convient également de mettre en place une veille sur les autres espèces indésirables qui pourraient se développer sur le site.

Objectifs de l'action : limiter l'extension ou si possible éliminer les stations de plantes invasives ou indésirables

Habitats et espèces concernés :

Habitats d'intérêt communautaire	6210* Pelouses sèches 6520 Prairies de fauche de montagne 6170 Pelouses calcaires alpines et subalpines 4090 Landes oroméditerranéennes à genêts épineux 91EO* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>
Autres enjeux patrimoniaux	Empêcher le développement d'espèces exogènes

Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectifs de gestion
Tous	OG5 : Lutter contre les espèces indésirables

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mesure de contractualisation : A323 20P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

1) action préventive :

- cartographie des stations ;
- mise en place d'un suivi annuel de la dynamique des populations ;

2) action curative :

- travaux de lutte adaptés à chacune des espèces concernées, après diagnostic de terrain et élaboration de cahiers des charges ;
- suivi de l'efficacité des opérations de lutte.

Engagements rémunérés :

- broyage mécanique
- arrachage manuel
- bâchage
- enlèvement et transfert des produits de coupe
- études et frais d'experts

Points de contrôle :

- tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux
- réalisation effective des travaux (comparaison avant / après)
- vérification des factures et autres pièces de valeur probante

Action complémentaire : B14

CONDITIONS DE REALISATION

La date des travaux et les prescriptions techniques particulières à mettre en place seront définies pour chaque site en fonction des habitats et des espèces présents.

Veiller à ne pas réaliser d'opérations propices à

Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux

FINANCEMENT

Estimatif financier : à déterminer en fonction des constats effectués
3000 € par an au maximum

Financement : Contrat Natura 2000

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de suivi : suivi des stations d'espèces envahissantes, photographies avant/après

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

Localisation : vallon du Gât, vallée de la Romanche

Maître d'ouvrage potentiel : Commune

Partenaires techniques : Structure animatrice, experts scientifiques, Parc National des Ecrins

Echéancier prévisionnel : en fonction de la présence et de l'évolution des stations d'espèces invasives

B. VOLET B : Bonnes pratiques

Le maintien des bonnes pratiques vise à répondre aux objectifs de conservation des espèces et des milieux naturels remarquables présents sur le site Natura 2000.

Ces actions de « Bonnes pratiques » prendront la forme de la charte Natura 2000, dans le cadre de l'animation du site.

Les mesures énoncées ci-dessous constituent une liste non exhaustive et non finalisée, qui servira de base à une réflexion avec les acteurs locaux lors de la rédaction de la Charte Natura 2000.

L'objectif de la charte est de valoriser les pratiques favorables au bon état de conservation des espèces et milieux naturels remarquables. Les signataires, en s'engageant à conserver des bonnes pratiques, peuvent être exonérés de la part communale de la taxe foncière sur la propriété non bâtie (TFNB).

Nota Bene : les engagements de « Bonnes pratiques » ne se substituent pas au respect de la réglementation déjà en vigueur.

1. Chartes milieux et espèces

Ces bonnes pratiques s'appliquent aux milieux remarquables ou aux milieux accueillant des espèces remarquables. Les propriétaires fonciers disposant de tels milieux peuvent ainsi s'engager à respecter ces pratiques.

Zones humides

Les zones humides constituent des habitats naturels pour de nombreuses espèces et notamment les amphibiens. Toutefois, ces réservoirs biologiques sont très fragiles, leur disparition contribue à la fragilisation des populations inféodées à ces milieux. Il convient donc de préserver activement ces milieux.

B1 : Ne pas combler ni drainer les zones humides et préserver leurs alimentations

B2 : Maintenir les continuités hydrauliques

Milieux agro-pastoraux

B3 : Limiter et adapter les traitements antiparasitaires du bétail

L'objectif est de favoriser des pratiques agricoles limitant l'usage de traitements du bétail à base d'ivermectine, avant la mise à l'herbe des troupeaux : ces traitements doivent être privilégiés en entrée en bergerie.

Les produits à base d'ivermectine sont des vermifuges très rémanents, c'est-à-dire qu'ils restent actifs longtemps et ce, jusque dans les fèces. Les effets sur les milieux naturels sont alors multiples : l'intoxication des insectes coprophages (bousiers) entraîne une diminution du taux de décomposition des fèces, impliquant une mauvaise absorption de la matière organique dans le sol et donc une disponibilité de l'herbe beaucoup moins grande. Enfin l'intoxication de ces insectes entraîne des conséquences sur leurs prédateurs que sont les oiseaux et les chauves-souris (intoxication de la chaîne alimentaire, diminution de la disponibilité de proies, etc.).

Il convient donc de favoriser des anti-parasitaires ne comportant pas cette molécule ou bien de réaliser ces traitements en entrée en bergerie, afin de limiter l'impact sur les milieux naturels.

B4 : Ne pas effectuer de plantations en milieux ouverts

Afin de maintenir la vocation pastorale des milieux ouverts ainsi que le caractère paysager du site, le boisement de parcelles par plantation d'arbres (même avec des essences locales) doit être proscrit.

Pelouses steppiques et éboulis thermophiles de la Combe de Malaval

B5 : Ne pas réaliser d'aménagements pouvant impacter les pelouses steppiques et éboulis thermophiles

Dans le cadre de la protection de la RN91 contre les chutes de pierres, des aménagements sont prévus. Une évaluation des incidences des travaux sur les habitats et espèces Natura 2000 sera nécessaire.

B6 : Ne pas effectuer de prélèvements de matériaux

Corridors biologiques : boisements, haies, ripisylves, rivières...

La topographie crée des corridors biologiques au sein du site. Ainsi, les chauves-souris se déplacent préférentiellement le long des bandes boisées qui se situent le long des cours d'eau et notamment la ripisylve de la Romanche, ainsi que dans les vallons. Les ripisylves abritent une biodiversité bien spécifique et en particulier de nombreuses espèces d'insectes inféodés à ces milieux.

B7 : Ne pas réaliser d'aménagements causant des ruptures de continuité dans les corridors biologiques

B8 : Préserver les boisements existants (vernes, fourrés de Saules...)

B9 : Maintenir les ripisylves en conservant les potentialités pour les espèces inféodées à ces milieux

- Préserver les vieux arbres caractéristiques de la ripisylve (saules, peupliers, frênes)
- Enlever les espèces non caractéristiques de la ripisylve tels que le mélèze.

B10 : Préserver les clairières de la ripisylve de la Romanche

Chiroptères

B11 : Limiter les accès aux gîtes à chauves-souris pendant les périodes d'hibernation et/ou de reproduction

L'hiver les chauves-souris hibernent en milieu souterrain, l'été elles se regroupent en milieux bâtis ou en milieux souterrains, selon les espèces. Lors de ces périodes, ces espèces sont très vulnérables. Il convient donc de limiter les dérangements afin de ne pas engendrer d'importantes mortalités.

B12 : Prendre en compte la présence de chauves souris lors de travaux en milieux bâti

Certaines espèces de chauves-souris se regroupent, à partir du mois de mai, dans les combles ou autres greniers afin de mettre bas, elles constituent ainsi des colonies de reproduction. Ces colonies se dispersent une fois les jeunes émancipés, à partir du mois de juillet/août.

Lors de travaux en milieux bâti, il convient donc de vérifier la présence (ou non) de ces colonies et préférer un report des travaux de quelques mois afin de ne pas mettre en péril la survie de la colonie. Si des travaux sont nécessaires afin de préserver les gîtes de chauves-souris, leur coût peut être pris en charge par un Contrat Natura 2000 ; voir action A14 : Aménagement et préservation des gîtes à chauves-souris.

B13 : Ajuster les éclairages des bâtiments abritant des colonies de chauves-souris

Les chauves-souris sont des espèces nocturnes, qui s'envolent à la tombée de la nuit pour chasser les insectes. Certains éclairages artificiels peuvent perturber ces espèces, selon leur orientation (ne pas orienter la lumière en sortie de gîte, préférer des éclairages directionnels vers le bas et privilégier les lampes à vapeur de sodium) ou l'heure de mise en lumière (préférer la pleine nuit, plutôt que le crépuscule).

Les surcoûts nécessaires à la mise en conformité des éclairages publics vis-à-vis de ces exigences peuvent être pris en charge par un contrat Natura 2000, grâce à l'action A14 : Améliorer les éclairages publics.

Autres espèces

B14 : Ne pas effectuer de lutte chimique contre les espèces indésirables

Dans le cadre des pullulations de campagnols terrestres, certains acteurs peuvent être tentés de mettre en place une lutte chimique (bromadiolone notamment). Ces produits peuvent avoir un grave impact sur les autres espèces animales, prédatrices des campagnols : renards, hermines, rapaces ...

L'utilisation de produits désherbants doit également être évitée.

2. Chartes activités

Ces chartes permettent de mettre en valeur les « bonnes pratiques » à l'égard des milieux naturels et des espèces. Elles relèvent de « codes de bonne conduite ».

B15 : Respecter des chartes de bonnes pratiques énoncées par activités

Des chartes de bonnes pratiques pourront être rédigées pour les activités suivantes :

- Activités touristiques estivales
- Activités touristiques hivernales
- Chasse
- Pêche
- Activités industrielles ou artisanales

En parallèle, il est indispensable de communiquer sur les enjeux de gestion des habitats et espèces ainsi que sur les enjeux liés aux différentes activités pouvant s'exercer sur le site.

C. VOLET C : Actions de gestion de la fréquentation, d'information et de sensibilisation

C1 : Installer des panneaux d'information à destination du grand public

C2 : Mettre en place des sentiers d'interprétation

C3 : Canaliser la fréquentation et limiter l'impact sur les secteurs sensibles

C4 : Réaménager les secteurs de sentiers très érodés

C5 : Aménager les accès aux sites

C6 : Réalisation de dépliants d'information sur le site Natura 2000

C7 : Réalisation et diffusion de guides des bonnes pratiques

C8 : Sensibilisation des professionnels du tourisme

C9 : Réalisation d'animations à l'attention du grand public

C10 Actions de sensibilisation auprès des scolaires

Action C 1	Installer des panneaux d'information à destination du grand public	Priorité 2
-----------------------------	---	-----------------------------

CONTEXTE

L'objectif est d'informer le grand public sur le patrimoine naturel du site et sur la démarche Natura 2000. Ces panneaux d'information décriront les milieux naturels et les espèces du site et mettront également en avant les interactions avec les pratiques humaines. Ils pourront en outre édicter quelques règles simples de bonnes pratiques.

Habitats et espèces concernés :

Habitats et espèces d'intérêt communautaire	Tous les habitats et espèces du site
Autres enjeux patrimoniaux	Patrimoine ethno-historique

Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectifs de gestion
Tous	OG 8 : Mieux gérer la fréquentation touristique et améliorer les aménagements OG9 : Informer, sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire et du public afin de promouvoir des bonnes pratiques

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mesure de contractualisation : Convention Natura 2000

Engagements rémunérés :

- Elaboration des panneaux
- Pose des panneaux

Engagements non rémunérés :

- rédaction des textes et choix des photos (réalisés par l'animateur Natura 2000 en partenariat avec les acteurs du territoire (groupe de travail) et les experts scientifiques)

Points de contrôle : réalisation effective et pose des panneaux

Action complémentaire : C2, C3, C4, C5

CONDITIONS DE REALISATION

- participation des acteurs locaux à la réalisation du panneau,
- validation scientifique du contenu,
- prise en compte des milieux naturels lors de la pose des panneaux (date, conditions d'accès...).

FINANCEMENT

Estimatif financier : 1000 à 3000 € selon le type de panneau retenu ; soit 7500 € environ pour l'ensemble des panneaux prévus.

Financement : Convention Natura 2000, Conseil Général, Parc National des Ecrins pour le panneau en entrée du Plateau d'Emparis, Commune de La Grave.

INDICATEURS DE SUIVI

Photographies avant / après

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

Localisation : Entrées de site (parkings du Goléon et du Chazelet) et dans le site Natura 2000 sur des secteurs particulièrement sensibles et/ou remarquables.

Maître d'ouvrage potentiel : Mairie de La Grave

Partenaires techniques : Parc National des Ecrins, associations naturalistes, communes de Besse et Mizoën

Echéancier de réalisation :

2011	2012	2013	2014	2015	2016
Conception et pose des panneaux d'information					
Entretien des installations					

Action C 2	Mettre en place des sentiers d'interprétation	Priorité 2
-----------------------------	--	-----------------------------

CONTEXTE

Ces sentiers d'interprétation permettront au grand public de découvrir les richesses du site Natura 2000 à travers diverses thématiques : géologie, milieux naturels et espèces, histoire des pratiques et agriculture.

Habitats et espèces concernés :

Habitats et espèces d'intérêt communautaire	Tous les habitats et espèces du site
Autres enjeux patrimoniaux	Patrimoine ethno-historique

Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectifs de gestion
Tous	OG 8 : Mieux gérer la fréquentation touristique et améliorer les aménagements OG9 : Informer, sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire et du public afin de promouvoir des bonnes pratiques

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La réalisation d'un sentier d'interprétation dans le vallon du Goléon est pertinente. En effet, richesses naturelles du vallon du Goléon (bas-marais artico-alpins) sont méconnues. Le site est également propice à une lecture du paysage : géologie, activité glaciaire et péri-glaciaire, panorama sur les Ecrins... Il est de plus intéressant de canaliser la fréquentation autour du lac du Goléon et de prolonger le sentier existant pour créer un sentier permettant de faire le tour du bas-marais du Goléon. L'aménagement d'un sentier nécessite une passerelle au niveau du barrage ainsi qu'une autre en amont du sandur, au niveau du refuge Caraud.

Le deuxième site identifié pour la réalisation d'un sentier d'interprétation est la montée au Plateau d'Emparis et le tour des lacs. Les thématiques pressenties sont l'agriculture de montagne (organisation humaine, fauche et pâturage) et les zones humides. Par ailleurs, le plateau d'Emparis est un belvédère exceptionnel sur les Ecrins et il est intéressant d'apporter des informations sur la haute montagne.

La mise en valeur du Plateau d'Emparis se fera en collaboration avec les communes de Besse et Mizoën et concerne également le site Natura 2000 isérois « Vallée du Ferrand et Plateau d'Emparis ».

D'autres secteurs pourraient cependant également faire l'objet de sentiers d'interprétation. Les sentiers autour des hameaux offrent de nombreuses possibilités de valoriser le patrimoine ethno-historique et les pratiques agricoles historiques et actuelles.

La conception des sentiers d'interprétation sera orientée vers la pose de plots discrets numérotés, renvoyant à des dépliants qui pourrait être pris à l'office du tourisme et dans les hébergements.

Mesures de contractualisation : Convention Natura 2000 ; A32326P

Engagements rémunérés :

- création du sentier du tour du Goléon et mise en place des passerelles
- conception du sentier d'interprétation (thématiques, implantation, textes...)
- mise en place des plots
- réalisation et pose de panneaux au départ des sentiers
- réalisation et impression des livrets de découverte

Points de contrôle : réalisation des sentiers d'interprétation

Action complémentaire : C1, C3, C4, C5

CONDITIONS DE REALISATION

- participation des acteurs locaux au choix des thématiques, à la définition des parcours et à la rédaction des livrets pédagogiques,
- validation scientifique du contenu,
- prise en compte des milieux naturels lors de la pose des plots (date, conditions d'accès...),
- expertise sur les milieux et espèces afin de déterminer le tracé optimal du tour du Goléon, en modifiant si nécessaire la trace existante.

FINANCEMENT**Estimatif financier :**

Conception d'un parcours pédagogique et infographie : 5000€

Pose des plots : 1500 €

Conception et impression des livrets : 1500 €

Expertise afin d'optimiser le tracé (pour sentier du Tour du Goléon : 2000 €

Soit un coût total d'environ 18000 € pour les deux sentiers d'interprétation.

Financement : Convention Natura 2000, Conseil Général, Parc National des Ecrins, Commune de La Grave, Communes de Besse et Mizoën pour la mise en valeur du plateau d'Emparis.

INDICATEURS DE SUIVI

Photographies avant / après

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

Localisation : Montée au plateau d'Emparis et tour des lacs, tour du lac du Goléon, circuits de proximité autour des hameaux.

Maître d'ouvrage potentiel : Mairie de La Grave, maîtres d'ouvrages associés communes de Besse et Mizoën pour la valorisation du Plateau d'Emparis

Partenaires techniques : CDRP, Conseil Général, Office du Tourisme, SIEPAF, SIVOM la Grave Villar d'Arène (Chargé de mission montagne), Parc National des Ecrins, associations naturalistes, experts scientifiques...

Echéancier de réalisation :

2011	2012	2013	2014	2015	2016
Conception et mise en place des sentiers d'interprétation					
			Actualisation des livrets si nécessaire		
Communication; impression et diffusion des livrets pédagogiques correspondants					
Entretien des installations					

Action C 3	Canaliser la fréquentation et limiter l'impact sur les secteurs sensibles	Priorité 1
-----------------------------	--	-----------------------------

CONTEXTE

L'objectif de cette action est de canaliser la fréquentation par le public sur l'ensemble du site Natura 2000, afin d'éviter la dégradation des habitats.

Le site est sillonné par un grand nombre de sentiers, mais la plupart sont peu entretenus et mal signalisés. La demande des randonneurs pour des circuits, notamment au départ des hameaux est importante, mais il n'existe pas d'itinéraires proposés. De ce fait, les randonneurs ont tendance à créer des « drailles » ou à couper à travers les milieux naturels. La matérialisation d'itinéraires au sein du réseau de sentiers existants permettrait de canaliser la fréquentation, tout en améliorant les potentialités de randonnée.

Par ailleurs il est nécessaire d'aménager localement les passages dans les zones sensibles comme les zones humides ou les secteurs présentant des risques d'érosion. Les aménagements concernés sont la mise en place de passerelles et/ou de caillebotis, l'aménagement des accès aux lacs et la matérialisation des secteurs sensibles. En parallèle de ces mesures, une information du public est nécessaire, afin d'expliquer la sensibilité des milieux naturels et les raisons de ces aménagements.

Habitats et espèces concernés :

Habitats et espèces d'intérêt communautaire	Tous les habitats d'intérêt communautaire du site
Autres enjeux patrimoniaux	Autres habitats et espèces du site

Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectifs de gestion
Tous	<p>OG 8 : Mieux gérer la fréquentation touristique et améliorer les aménagements</p> <p>OG9 : Informer, sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire et du public afin de promouvoir des bonnes pratiques</p>

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les aménagements à réaliser sont de différents ordres :

- pose de passerelles au niveau du marais du Goléon, afin d'éviter le piétinement des zones à *Carex bicolor*
- signalisation des zones sensibles afin d'éviter leur piétinement, notamment pour les zones humides (bas-marais du Goléon, lac Lérié...)
- signalétique afin d'éviter que les randonneurs ne sortent des sentiers
- panneaux d'explication et de sensibilisation
- autres aménagements permettant la canalisation du public

Mesures de contractualisation : A32324P, A32325P et A32326P

Engagements rémunérés :

Réduction des impacts :

- mise en place de passerelles et aménagement de passages à gué sur des petits cours d'eau
- Mise en place de dispositifs anti-érosifs
- mise en place d'ouvrages de franchissement (talwegs, zones de marnes): poutrelles...
- mise en place d'obstacles pour limiter les passages (notamment pour éviter que les randonneurs coupent les lacets)
- études et frais d'experts

Signalétique (mise en place de panneaux de recommandations ou d'interdiction de passage) :

- conception des panneaux
- fabrication
- pose et dépose saisonnière s'il y a lieu
- rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose
- entretien des équipements d'information
- études et frais d'experts

Maîtrise de la fréquentation : réaménagement de certaines portions de sentiers

Engagements non rémunérés :

- tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- respect de la charte graphique ou des normes existantes
- si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut

Points de contrôle :

- existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions
- réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
- vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Action complémentaire : C1, C2, C4, C5

CONDITIONS DE REALISATION

Les travaux devront tenir compte de la sensibilité des milieux naturels. La date et les modalités de travaux seront définis pour chaque secteur.

Un repérage sera réalisé avant tous travaux, afin que les aménagements ne portent pas préjudice aux habitats et espèces d'intérêt communautaire.

FINANCEMENT

Estimatif financier :

Mise en place de passerelles : de 5000€ à 12 000€ suivant le type de passerelle et les contraintes locales, soit un total de 30000 € environ pour trois passerelles

Mise en place de dispositifs anti-érosifs : 10 000€

Signalétique, information et sensibilisation : 5000€

Reprise de certaines portions de sentiers et canalisation de la fréquentation : 15 000€

Coût estimatif total : environ 60 000€

Financement : Convention Natura 2000, Contrat Natura 2000,

D'autres sources de financement sont à trouver, dans le cadre de projets d'aménagement des sentiers de la commune et du projet de valorisation du plateau d'Emparis : Conseil général au titre des ENS, Parc National des Ecrins, Communes...

INDICATEURS DE SUIVI

Photographies avant/après

Suivi de l'évolution des pratiques et de l'état de conservation des habitats

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

Localisation : réseau de sentiers du site Natura 2000

Aménagements sur les secteurs sensibles : Lac Lérié, lac Noir, lac et marais artico-alpin du Goléon, torrent du Gâ (les Combettes), zones érodées

Réaménagement de certaines portions de sentiers pour canaliser la fréquentation.

Maître d'ouvrage potentiel : Mairie de La Grave

Partenaires techniques : CDRP, Conseil Général, Office du Tourisme, SIEPAF, SIVOM la Grave Villar d'Arène (Chargé de mission montagne), Parc National des Ecrins, associations naturalistes, experts scientifiques, association « Sur les chemins d'Avant » (en cours de constitution), autres acteurs locaux...

Echéancier de réalisation : premiers travaux dès 2011, travaux et entretien sur toute la durée du DOCOB

Action C 4	Réaménager les secteurs de sentiers très érodés	Priorité 1
-----------------------------	--	-----------------------------

CONTEXTE

Certaines portions de sentiers sont fortement érodées. Il en résulte une dégradation des milieux naturels environnants car les randonneurs, incommodés par le tracé, marchent à côté du sentier, créant de nouvelles drailles, ou coupent les lacets. Afin de palier à ce problème, il est nécessaire de retracer certains itinéraires.

Habitats et espèces concernés :

Habitats et espèces d'intérêt communautaire	6340* Formations herbeuses à nard raide riche en espèces 6210* Pelouses sèches 6170 Pelouses calcaires alpines et subalpines 6520 Prairies de fauche de montagne 4060 Landes alpines et boréales 8110 Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival 8120 Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin 8240* Pavements calcaires
Autres enjeux patrimoniaux	Autres habitats et espèces concernés par le tracé

Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectifs de gestion
Tous	OG 8 : Mieux gérer la fréquentation touristique et améliorer les aménagements OG9 : Informer, sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire et du public afin de promouvoir des bonnes pratiques

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mesure de contractualisation : A32325P – autres financements

Engagements rémunérés :

- aménagement de certaines portions de sentiers
- réalisation d'un nouveau tracé pour certains itinéraires
- mise en place de dispositifs anti-érosifs
- mise en place d'aménagements tels que retours d'eau

Engagements non rémunérés :

- entretien des sentiers

Points de contrôle :

- existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions
- réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
- vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Action complémentaire : C1, C2, C3, C5

CONDITIONS DE REALISATION

Les travaux devront tenir compte de la sensibilité des milieux naturels. La date et les modalités de travaux seront définis pour chaque secteur.

Si un nouveau tracé doit être réalisé, une évaluation de l'incidence du nouveau sentier sur les habitats et espèces est nécessaire. Un repérage sera réalisé avant tous travaux, afin de déterminer au mieux le tracé en fonction des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

FINANCEMENT

Estimatif financier : coût estimatif environ 20000€

Financement : Convention Natura 2000, Conseil général, Parc des Ecrins, Commune de La Grave

INDICATEURS DE SUIVI

Photographies avant/après, suivi de l'évolution du sentier

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

Localisation : montée au lac du Goléon, GR54 montée au plateau d'Emparis et secteur du Col du Souchet, lac Lérié...

Maître d'ouvrage potentiel : Mairie de La Grave, SIVOM

Partenaires techniques : Prestataire spécialisé (CPIE ou autre), CDRP, Conseil Général, Office du Tourisme, SIEPAF, SIVOM la Grave Villar d'Arène (Chargé de mission montagne), Parc National des Ecrins, associations naturalistes, experts scientifiques...

Echéancier de réalisation : premiers travaux dès 2011, travaux et entretien sur toute la durée du DOCOB

Action
C 5

Aménager les accès aux sites

Priorité
2

CONTEXTE

L'objectif est d'aménager les accès au site Natura 2000. Les principaux points d'accès sont le parking du hameau de Valfroide et le hameau du Chazelet. La zone de parking de Vafroide, départ du sentier du Goléon mérite d'être organisée : nivellement léger, matérialisation des zones de stationnement. Ces actions doivent se faire en complémentarité de la mise en place de panneaux d'information et d'une signalétique appropriée.

Habitats et espèces concernés :

Habitats et espèces d'intérêt communautaire	6520 Prairies de fauche de montagne 6210* Pelouses sèches 6340* Formations herbeuses à nard raide riche en espèces 6170 Pelouses calcaires alpines et subalpines 8110 Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival 8120 Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin
Autres enjeux patrimoniaux	Autres habitats et espèces présents sur le tracé

Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectifs de gestion
OC2 : Maintenir les prairies de fauche de montagne OC7 : Maintenir la qualité biologique des milieux rocheux	OG 8 : Mieux gérer la fréquentation touristique et améliorer les aménagements

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Engagements rémunérés :

- Mise en place d'obstacles appropriés pour matérialiser les stationnements : barrières, rondins
- Nivellement léger des zones de stationnement, apport de substrat

Engagements non rémunérés :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- Entretien des installations

Points de contrôle :

- existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions
- réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
- vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Action complémentaire : C1, C2, C3, C4

CONDITIONS DE REALISATION

Les travaux devront tenir compte de la sensibilité des milieux naturels. La date et les modalités de travaux seront définis pour chaque secteur. La date des travaux devra également tenir compte des autres usages afin que le dérangement soit minimal: tourisme, agriculture.

Si les travaux de reprise des aires de stationnement prévoient une extension des aires actuellement utilisées, une évaluation de l'incidence sur les habitats et espèces du site devra être réalisée.

FINANCEMENT

Estimatif financier : environ 10 000€

Financement : Financements à trouver hors contrat Natura 2000, Commune de la Grave

INDICATEURS DE SUIVI

Photographies avant/après

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

Localisation : accès aux sites (parking de départ du sentier du Goléon, Chazelet)

Maître d'ouvrage potentiel : Mairie de La Grave, SIVOM

Partenaires techniques : associations naturalistes, experts scientifiques, Parc National des Ecrins

Echéancier de réalisation :

2011	2012	2013	2014	2015	2016
Définition et réalisation des travaux d'aménagement					
Entretien des installations					

Action C 6	Réaliser et diffuser des dépliants d'information sur le site Natura 2000	Priorité 1
-----------------------------	---	-----------------------------

CONTEXTE

Le site Natura 2000 « Plateau d'Emparis Goléon » présente une grande richesse floristique et faunistique, relativement méconnue du public. La réalisation de dépliants a pour objectifs de présenter ces richesses naturelles et l'interaction avec les activités présentes sur le site ainsi que la démarche Natura 2000. Ils seront diffusés à l'Office de Tourisme, en Mairie et dans les hébergements (gîtes, hôtels, refuge).

Habitats et espèces concernés : Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ainsi que toutes autres espèces et milieux remarquables.

Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectifs de gestion
Tous	OG9 : Informer, sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire et du public afin de promouvoir des bonnes pratiques

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Engagements rémunérés :

- maquette des dépliants
- impression des dépliants

Engagements non rémunérés :

- rédaction des textes (animateur et acteurs locaux avec l'avis des experts scientifiques)

Points de contrôle :

- réalisation des plaquettes
- distribution effective dans les offices du tourisme, les hébergeurs...

Action complémentaire : C7, C8

CONDITIONS DE REALISATION

Participation des acteurs locaux à la rédaction des dépliants.

FINANCEMENT

Estimatif financier : 1500 €

Financement : Convention Natura 2000

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de dépliants distribués. Retours de la part des professionnels du tourisme sur les remarques et comportements des touristes.

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

Maître d'ouvrage potentiel : Mairie de La Grave, SIVOM

Partenaires techniques : Acteurs locaux, Office du tourisme, associations naturalistes, experts scientifiques, Parc national des Ecrins

Echéancier :

2011	2012	2013	2014	2015	2016
Rédaction et impression			Actualisation		
Diffusion des dépliants					

Action
C 7

Réaliser des guides de bonnes
pratiques

Priorité
2

CONTEXTE

Les activités humaines peuvent impacter négativement les milieux naturels ou les espèces. La Charte Natura 2000 sera rédigée en collaboration avec les acteurs locaux, courant 2011. En parallèle de la rédaction de la charte, il est prévu d'élaborer des guides de bonnes pratiques. Ces guides seront destinés en particuliers aux pratiquants d'activités de pleine nature. L'information sera relayée par les professionnels du tourisme (office du tourisme, bureau des guides, hébergeurs...).

Habitats et espèces concernés : Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ainsi que toutes autres espèces et milieux remarquables.

Objectifs de conservation	Objectifs de gestion
Tous	OG9 : Informer, sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire et du public afin de promouvoir des bonnes pratiques

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Réalisation de guides de bonnes pratiques, pouvant être déclinés selon trois thèmes :

- activités touristiques estivales
- activités touristiques hivernales
- l'impact (positif et négatif) des activités humaines sur les milieux naturels et les espèces

Ces guides seront diffusés à l'Office de tourisme, en mairie et auprès des hébergeurs. L'action C8 est complémentaire en sensibilisant les professionnels du tourisme aux bonnes pratiques. Ces guides seront un support pour les professionnels afin qu'ils disposent des éléments nécessaires pour faire passer l'information auprès de leurs clients.

Dans un souci d'uniformisation du matériel de communication, ces guides de bonnes pratiques pourront reprendre la charte graphique de la plaquette de sensibilisation sur le site Natura 2000 et de la plaquette départementale Natura 2000.

Engagements rémunérés :

- maquette des guides
- impression des guides

Engagements non rémunérés :

- conception des textes et choix des photos (animateur et acteurs locaux avec l'avis des experts scientifiques)

Points de contrôle :

- réalisation et diffusion des guides

Action complémentaire : C6, C8

CONDITIONS DE REALISATION

Participation des acteurs locaux à la conception des guides.

FINANCEMENT

Estimatif financier : 2000 €

Financement : Convention Natura 2000

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de guides de bonnes pratiques distribués. Retours des professionnels du tourisme sur les remarques et comportements de leurs clients.

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

Localisation : Distribution dans les Offices de tourisme, Mairie de La Grave, bureau des guides, hébergeurs et professionnels (guides, accompagnateurs).

Maître d'ouvrage potentiel : Mairie de La Grave, SIVOM (Office de Tourisme)

Partenaires techniques : Acteurs locaux, Office du tourisme, associations naturalistes, experts scientifiques, Parc national des Ecrins.

Echéancier prévisionnel:

2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Rédaction et impression des guides, après rédaction de la Charte				
Diffusion des guides de bonnes pratiques					

Action
C 8

Sensibiliser les professionnels du
tourisme et les acteurs du territoire

Priorité
1

CONTEXTE

Les professionnels sont demandeurs d'éléments d'informations sur la démarche Natura 2000, les richesses naturelles du site, les bonnes pratiques. Leur rôle est très important pour relayer l'information auprès du public.

Habitats et espèces concernés : Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ainsi que toutes autres espèces et milieux remarquables.

Objectifs de conservation	Objectifs de gestion
Tous	OG9 : Informer, sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire et du public afin de promouvoir des bonnes pratiques

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Réalisation de journées d'information et de sensibilisation auprès des professionnels du tourisme :

- information sur la démarche Natura 2000
- présentation des habitats et espèces
- sorties de sensibilisation sur le terrain sur différents thèmes : le rôle de l'agriculture de montagne, les zones humides... Ces sorties sur le terrain sont l'occasion de discuter des bonnes pratiques et des informations à transmettre au public.

Les plaquettes et guides de bonnes pratiques (actions C6 et C7) serviront ensuite de supports de communication aux professionnels pour relayer l'information auprès du public.

Engagements rémunérés :

- environ 6 journées du chargé de mission Natura 2000

Points de contrôle :

- réalisation des journées de sensibilisation

Action complémentaire : C6, C7

CONDITIONS DE REALISATION

Participation des professionnels à la définition des thématiques à aborder, en fonction de leurs besoins.

FINANCEMENT

Estimatif financier : Au minimum une journée thématique par an, soit 6 journées de l'animateur Natura 2000
Coût annuel : 300 € par intervention

Financement : Convention Natura 2000

INDICATEURS DE SUIVI

Réalisation des formations, retour d'expérience, discours des professionnels.

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

Localisation : La Grave

Maître d'ouvrage potentiel : Animateur Natura 2000

Partenaires techniques : Office du tourisme, associations naturalistes, experts scientifiques

Echéancier : Action à réaliser chaque année sur une thématique différente

Action C 9	Réaliser des actions de communication auprès du grand public	Priorité 2
-----------------------------	---	-----------------------------

CONTEXTE

Le patrimoine naturel du site Natura 2000 reste peu connu du grand public. Les acteurs locaux et notamment l'Office du tourisme expriment une forte demande d'animations auprès du grand public sur le patrimoine naturel. Des animations telles que balades découvertes, conférences thématiques ou expositions rencontreraient un grand succès.

Habitats et espèces concernés :

Habitats et espèces d'intérêt communautaire	Tous
Autres enjeux patrimoniaux	Patrimoine ethno-historique

Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectifs de gestion
Tous	OG9 : Informer, sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire et du public afin de promouvoir des bonnes pratiques

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Organisation de manifestations grand public telles que :

- des balades découvertes thématiques : découverte des milieux naturels (zones humides, paysages agro-pastoraux...), sortie botanique, sortie entomologique, animation enfants, etc. ;
- des conférences thématiques : présentation d'un milieu naturel particulier, d'une espèce (ou d'un groupe faunistique / floristique), projections de films naturalistes, etc.

Engagements rémunérés :

- prestation des animations et conférences
- conception et impression d'outils de communication spécifiques (affiches, flyers), permettant ainsi de relayer localement les annonces réalisées dans les médias locaux

Points de contrôle :

- tenue d'un cahier d'enregistrement des animations
- réalisation des affiches et articles de presse
- factures des prestations réalisées

Action complémentaire : C2, C6, C7, C10

CONDITIONS DE REALISATION

Les animations nature sur le terrain doivent être organisées de façon à ne pas déranger la faune et à ne pas détériorer la flore.

FINANCEMENT

Estimatif financier : 1500 € à 2000€ par an

Financement : Convention Natura 2000, Conseil Général, Commune de la Grave

INDICATEURS DE SUIVI

nombre d'animations organisées + nombre de participants

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

Localisation : Espaces publics de la Mairie de la Grave, site Natura 2000

Maître d'ouvrage potentiel : Mairie de La Grave

Partenaires techniques : acteurs locaux et experts scientifiques, associations naturalistes, Maison de la Nature des Hautes-Alpes, accompagnateurs en montagne...

Echéancier prévisionnel : Animations à réaliser chaque année, sur des thématiques différentes

Action
C 10

Réaliser des actions de sensibilisation
auprès des scolaires

Priorité
2

CONTEXTE

Le site Natura 2000 « Plateau d'Emparis – Goléon » est caractérisé par une grande diversité d'habitats naturels. Cette richesse écologique constitue un très bon support pédagogique pour comprendre le rôle de l'homme sur les milieux naturels (rôle de l'agriculture, fauche et pastoralisme), découvrir des habitats et des espèces et comprendre leurs interrelations...

Habitats et espèces concernés : Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire et autres espèces ou milieux remarquables.

Rappel des objectifs :

Objectifs de conservation	Objectifs de gestion
Tous	

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit des animations scolaires sur des thématiques variées.

- en classe : présentation de la démarche Natura 2000, explication des notions d'habitats, d'habitats d'espèces, présentation d'espèces, etc ;
- sur le terrain : sorties sur site illustrant les notions abordées en classe.

Engagements rémunérés :

- interventions de professionnels de l'éducation à l'environnement

Points de contrôle : factures des prestations réalisées

Action complémentaire : C2, C9

CONDITIONS DE REALISATION

Définition d'un programme pédagogique pluriannuel

FINANCEMENT

Estimatif financier : 150€ par demi-journée, soit 600 € / an, sur la base de quatre interventions par an.

Financement : Convention Natura 2000, Commune, Conseil général

INDICATEURS DE SUIVI

Nombres d'interventions réalisées

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

Localisation : Classes primaires La Grave et Villar d'Arène

Maître d'ouvrage potentiel : SIVOM la Grave Villar d'Arène

Partenaires techniques : enseignants, prestataires d'éducation à l'environnement, associations naturalistes, acteurs locaux, experts scientifiques

Echéancier prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016
Définition du programme pédagogique					
Animations scolaires à réaliser chaque année, suivi pédagogique					

L'animation du site nécessite l'embauche d'un chargé de mission Natura 2000 à mi-temps.

D1 : Animer le site Natura 2000 et coordonner la mise en œuvre des actions

Il s'agit de mettre en œuvre les actions du document d'objectifs. Ceci comprend l'information des acteurs locaux sur les potentialités d'actions, l'étude de la faisabilité de chaque action, la recherche des financements nécessaires et l'accompagnement de la réalisation des actions.

L'animation du site comprend également la rédaction de la Charte Natura 2000, et les actions d'informations et de concertation : réunions du Comité de pilotage, réunions publiques, groupes de travail, etc.

D2 : Mettre en place une veille sur les projets

Il s'agit d'informer et d'accompagner en amont les porteurs de projets potentiels, dans le cadre notamment du régime d'évaluation des incidences. Lorsqu'une évaluation des incidences est nécessaire, le chargé de mission Natura 2000 porte à la connaissance des pétitionnaires tous les renseignements à sa disposition sur les habitats et espèces concernés pas le projet.

D3 : Mettre en place un suivi des actions et un suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces

Il s'agit de suivre la réalisation des actions prévues au document d'objectifs et d'évaluer leur impact sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Par ailleurs une veille et un suivi de l'état de conservation des habitats et les espèces doit permettre d'orienter certaines pratiques ou de proposer des actions complémentaires.

D4 : Encourager et accompagner l'agriculture de montagne

Une évolution de l'agriculture locale peut avoir des conséquences importantes sur les milieux naturels du site. En effet, une diminution des pratiques locales d'élevage aurait des conséquences directes sur les habitats : abandon de parcelles fauchées, modifications des conditions de pâturage par augmentation du cheptel transhumant... le maintien de l'agriculture locale est nécessaire afin de préserver l'entretien du territoire. Une réflexion collective doit être encouragée autour de ces problématiques afin d'émettre des propositions permettant de maintenir l'entretien du territoire.

A une échéance proche, une partie des agriculteurs de la commune de la Grave prendront leur retraite ; il existe cependant un potentiel de jeunes agriculteurs prêts à s'installer.

Il apparaît donc nécessaire d'accompagner les mutations de l'agriculture locale en facilitant la gestion locale et en encourageant l'installation de jeunes agriculteurs. Les axes de réflexion sont multiples :

- réflexion foncière sur les parcelles fauchées : regroupement de parcelles afin d'en faciliter la gestion,
- réalisation des diagnostics pastoraux sur les alpages et réflexion sur une réorganisation possible suite aux départs à la retraite,
- faire connaître et encourager les projets et initiatives locales,
- communication auprès des organismes de formation et des jeunes agriculteurs,
- réflexion sur la valorisation des productions locales...

D5 : Proposer des modifications du périmètre Natura 2000

La limite actuelle du site Natura 2000 ne suit pas les limites des entités écologiques, notamment dans sa partie basse à proximité des hameaux.

Une partie significative des prairies de fauche est située à l'extérieur du site Natura 2000. Ces prairies en terrasses, outre leur richesse floristique, représentent un patrimoine paysager très important. Elles sont soumises localement à une dynamique d'embroussaillage. Par ailleurs certains parcours d'intersaison sont exclus du site Natura 2000. Le secteur de l'Envers de Valfroide, présentant une mosaïque d'habitats d'une très grande diversité floristique et constituant un milieu propice pour de nombreux invertébrés ainsi qu'une zone de nidification du Tétrás-lyre n'est inclus que pour partie dans le site. Ces zones sont dans la continuité écologique des habitats situés dans le périmètre du site Natura 2000 et méritent d'être gérées conjointement.

D. Volet E : Etudes et suivis

1. Action E1 : Suivi de l'effet des mesures de gestion

De manière générale, le suivi de l'impact sur les habitats et les espèces des mesures mises en œuvre est à prévoir pour chaque contractualisation.

Suivi de l'efficacité des mesures contractualisées sur les alpages

L'objectif est d'évaluer l'impact des pratiques mises en œuvre en alpage sur les habitats et les espèces. Différents types de suivi sont à réaliser en fonction des modalités de gestion préconisées sur les alpages.

- Suivi de milieux pastoraux soumis à des mesures de gestion pastorales : gestion de la féтуque paniculée ou du nard raide, modification du calendrier de pâturage et/ou du chargement...
- Suivi des secteurs sensibles inclus dans les secteurs de pâturage ou de passage des troupeaux et faisant l'objet de préconisations de gestion : secteurs soumis à érosion, zones humides, fourrés de saules...
- Suivi de l'évolution des mosaïques d'habitats (notamment secteurs favorables aux Tétrasylyre).

Pour toutes les mesures contractualisées sur les alpages, une tournée de début d'estive sera systématiquement réalisée avec le berger afin d'expliquer les objectifs de la mesure. Une tournée de fin d'estive, plus complète, sera effectuée afin de vérifier la réalisation effective des actions contractualisées.

Un suivi de l'impact des mesures de gestion sur les habitats est nécessaire. Il concernera à la fois la distribution des espèces et leur recouvrement. Un suivi complet avec réalisation de relevés de végétations est nécessaire au bout de quatre années de contractualisation, afin de pouvoir réajuster si nécessaire les MAET. Un suivi photographique est également préconisé, notamment pour les secteurs de mosaïques d'habitats.

Suivi de l'efficacité des mesures contractualisées sur les prairies de fauche

L'objectifs des MAET contractualisées sur les prés de fauche est à la fois de maintenir les superficies fauchées et de favoriser la diversité végétale. Les suivis à préconiser sont donc de deux types :

- Evolution de la superficie fauchée et fréquence de fauche (cartographie des secteurs fauchés)
- Evolution de la composition floristique (méthode des quadrats) selon la méthode mise en place en 2009 (DDT, stage Anne-Lise Mourre)

Variable mesurée	Intérêt
Présence par espèce	<ul style="list-style-type: none">• Connaître le nombre d'espèces et de groupes (diversité botanique, richesse écologique du milieu)• Donner une première estimation de la qualité fourragère du milieu• Déterminer des espèces indicatrices
Hauteur de la strate herbacée	<ul style="list-style-type: none">• Caractériser la végétation
<ul style="list-style-type: none">• Estimation du phytovolume par catégories fourragères• Estimation du recouvrement par espèce	<ul style="list-style-type: none">• Evaluer la composition du couvert herbacé• Estimer la qualité fourragère de la prairie• Quantifier pour mettre en évidence les évolutions

Suivi de la dynamique végétale : mesures de maintien de l'ouverture des pelouses steppiques

Ce suivi est à prévoir sur les secteurs où des mesures de gestion sont mises en place (maintien de l'ouverture par pâturage, ouverture du milieu par débroussaillage...), afin d'évaluer leur pertinence des mesures de gestion.

- Mise en place de transects et relevés phytosociologiques et physiologiques (stratification)
- Suivi photographique : définition des zones de suivi, réparties régulièrement ; localisation précise et identique chaque année.

Suivi des zones sensibles à l'érosion

Mise en place d'un suivi photographique (notamment dans les secteurs de sentiers érodés)

Suivi des zones humides

Plusieurs mesures de contractualisation concernent la protection des zones humides. Un suivi particulier de l'évolution de ces milieux est nécessaire.

- description et photographies, à des points fixes, en début et fin de saison (15 juin et 31 août), permettant notamment de faire un bilan de l'évolution des processus de dégradation (piétinement...). Ce suivi simple mérite d'être effectué chaque année.
- Suivi des espèces remarquables et relevés de végétation. Cette évaluation de l'état de conservation des habitats est à réaliser au minimum au bout de quatre années de mise en oeuvre des mesures ; elle permet de mesurer l'incidence des mesures et de réorienter ou les mesures de gestion ou d'améliorer les mesures de protections par mise en défens (modification des périmètres, des accès...).

2. Action E2 : Suivis scientifiques

a) Suivis concernant les espèces

Mise en place d'un suivi des Chiroptères présents sur le site

Ces propositions de suivi sont issues de l'inventaire des Chiroptères du site, réalisé par le CRAVE.

Suivis de gîtes

- Eglise des Terrasses

Etant donnée l'originalité altitudinale de cette colonie de Murin de Daubenton, et en raison des perturbations possibles induites lors des travaux de 2008 sur l'église, un suivi annuel de la colonie serait intéressant. Il pourrait d'ailleurs être réalisé dans le cadre du protocole de suivi de sites chiroptères du parc national des Ecrins. Les deux premières années, 4 visites pourraient être envisagées pour cerner les dates de phénologie de la colonie (installation printanière, mise bas et dispersion). Ensuite une visite à mi-juillet devrait suffire.

- Eglise du Chazelet

Un suivi annuel de la colonie de reproduction de Murin de Natterer est envisageable afin d'évaluer la vitalité de cette colonie et éventuellement de cerner les fonctionnements entre les 2 colonies découvertes dans le village du Chazelet.

- Population d'Oreillard montagnards des hameaux du Rivet

Un suivi impliquant les propriétaires pourrait être mené par simple comptage en sortie de gîte au crépuscule ou en entrée de gîte avant l'aube en juillet.

- Suivi saisonnier des mines du Grand Clot

Les prospections, détections acoustiques et tentatives de capture sur le réseau des mines du Grand Clot s'étant avérées peu fructueuses, un suivi saisonnier serait intéressant les années à venir. Détection et pose de filet sur certaines galeries en paroi sont envisageables, la via ferrata en facilitant l'accès. Le contrôle saisonnier de la mine du Chazelet est également recommandable.

Pose de gîtes artificiels à des fins de suivi

Plusieurs gîtes visités se sont révélés favorables malgré l'absence de chauves-souris. Des gîtes artificiels pourraient être installés dans certains bâtiments publics afin d'en faciliter la prospection (églises, chapelles et fours), voire de les rendre plus attractifs pour les chauves-souris notamment dans l'église de La Grave et celle des Hières, dans les chapelles des Rivets et de Ventelon ainsi que dans les fours de Ventelon et des Hières. Des gîtes artificiels pourraient aussi être accrochés dans les arbres de certains boisements du vallon du Gâ et de Valfroide.

b) Suivis concernant les habitats

Suivi de la dynamique du marais du Goléon : voir action A12

Ce suivi concerne d'une part l'évolution des inscriptions à l'aide de pierres dans le vallon du Goléon et d'autre part l'évolution de l'habitat sur le long terme.

Ce suivi constitue un système d'alerte permettant de suivre l'état de conservation de l'habitat et des espèces et de mettre en place en cas de nécessité des mesures de restauration adaptées (enlèvement d'inscriptions, mise en défens...). Ce suivi permettra également de connaître la dynamique des espèces (spontanée et après intervention de restauration).

- Suivi photographique des inscriptions
- Suivi de l'habitat au moyen d'un transect (recouvrement et aspect qualitatif des espèces)
- Suivi spatial à l'échelle de la plaine par un système de présence/absence, avec indice d'abondance simple, à l'intérieur de mailles relativement larges (par exemple 20m ou 50m)
- Suivi des processus dynamiques naturels (crues, alluvionnement...) par photographies.

Suivi de la dynamique d'évolution des pelouses steppiques

Ce suivi a pour objectif de mieux appréhender la problématique de fermeture du milieu, en absence de mesures de gestion.

- Mise en place de transects et relevés phytosociologiques et physiologiques (stratification)
- Suivi photographique

Suivi et cartographie de l'évolution des populations de campagnols terrestres effectuée dans le cadre du plan de lutte contre les campagnols terrestres, en collaboration avec le parc national des Ecrins et le Jardin alpin du Lautaret.

Mise en place d'un suivi des lacs d'altitude

Ce suivi des lacs d'altitude pourra être intégré dans le réseau « lacs sentinelles ».

Suivi du glacier du Goléon

Mise en place d'un suivi photographique, en lien avec l'équipe du Parc National des Ecrins et le laboratoire de glaciologie de Grenoble.

3. Action E3 : Etudes et prospections complémentaires

a) Les Chiroptères

Réalisation de prospections complémentaires concernant les Petits murins et les Grands murins

Actuellement, les connaissances sur l'utilisation du site par ces deux espèces sont très insuffisantes. La réalisation de prospections complémentaires est donc souhaitable.

Le programme de télémétrie démarré sur la population de Grands murins de Bourg d'Oisans devrait se poursuivre les années à venir en juillet ou en août. Ces périodes seraient encore plus propices pour étudier (entre autres) l'utilisation par les chauves-souris des prairies de la Haute Romanche et peut-être ainsi leur présence sur le site. Dans ce contexte, il serait peut-être possible aussi de marquer des femelles de Petits murins, également présentes dans cette colonie.

Analyse entomologique des proies potentielles en milieux prairiaux et pastoraux

Une recherche ciblée sur les insectes proies du Grand murin et du petit murin et sur leur phénologie permettrait d'affiner la connaissance des potentialités alimentaires de la zone d'étude pour ces deux espèces de l'annexe II de la directive habitats.

b) Les insectes

Poursuite des prospections sur les insectes d'intérêt communautaire

Les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000 ne disposent pas d'un état de connaissance suffisant.

- La présence du damier de la Succise nécessite d'être confirmée
- La connaissance de la répartition des espèces repérées est limitée, notamment en ce qui concerne le Semi-Apollon. Pour celui-ci, une étude complémentaire permettrait de mieux cibler le type de prairie et de gestion favorable à l'espèce et de mieux la prendre en compte dans les mesures de gestion des activités agricoles.

De plus, la présence probable d'autres espèces d'intérêt communautaire mérite d'être confirmée, notamment l'Azuré du serpolet ou l'Ecaille chinée ainsi que la Rosalie des Alpes et le lucane Cerf-volant (ripsylve de la Romanche).

Compléments d'inventaires entomologiques

L'inventaire entomologique du site est déjà bien amorcé et est d'autant plus encourageant qu'un grand nombre d'espèces à fort enjeu biopatrimonial a été recensé. Néanmoins, la grande superficie du site et la grande diversité de milieux naturels présents laisse penser que l'inventaire de l'entomofaune du site est loin d'être exhaustif. D'autres espèces à fort intérêt biopatrimonial sont très probablement présentes sur le site.

Il semble donc indispensable de poursuivre l'inventaire entomologique en y incluant si possible d'autres groupes taxinomiques (Lépidoptères hétérocères, Coléoptères...).

c) Les prairies de fauche et les pâturages

Amélioration des connaissances sur les prairies de fauche

Dans le cadre de la mise en place de MAET, il est important de réaliser un état des lieux des zones fauchées et des pratiques, en cartographiant les parcelles fauchées par chaque agriculteur. Ce travail permettra d'initier une réflexion foncière par secteurs de fauche, afin d'effectuer des regroupements de parcelles entre agriculteurs et de rationaliser la fauche. De plus, une étude de la qualité fourragère et de la richesse floristique des prairies serait intéressante. L'évaluation de la fonctionnalité de l'habitat et le croisement avec les pratiques observées doit conduire à optimiser la gestion des prés de fauche et notamment à préconiser la date de fauche la plus appropriée permettant le meilleur compromis qualité fourragère/richeesse floristique.

Ce travail sera conduit en partenariat avec le Parc National des Ecrins, qui va lancer un programme de cartographie et de typologie des prairies de fauche sur le territoire du Parc.

Etude et localisation des habitats favorables aux galliformes de montagne ; état des lieux des populations et suivi des populations

Dans le cadre des diagnostics pastoraux, il est nécessaire de mieux connaître les habitats favorables aux galliformes de montagnes (Lagopèdes, Tétrasylyre et Bartavelle), afin de prendre en compte leur préservation dans les préconisations de gestion des alpages.

L'étude diagnostic des habitats de reproduction du Tétrasylyre peut se baser sur la méthodologie mise en place en Rhône-Alpes (programme Agrifaune).

La mise en place d'un état des lieux et d'un suivi des populations de galliformes de montagne est également nécessaire.

d) La Combe de Malaval

Réalisation d'une étude diagnostic des enjeux floristiques et faunistiques des falaises de la Combe de Malaval.

Etude des potentialités et de l'intérêt pour l'avifaune. Localisation des zones à enjeux prioritaires en vue de préconisations de gestion des activités : escalade, via-ferrata, cascade de glace.

Réalisation de prospections complémentaires sur la flore des falaises, éboulis et vires de la Combe de Malaval et notamment recherche des espèces floristiques d'intérêt communautaire potentiellement présentes : Potentille du Dauphiné (*Potentilla delphinensis*), Dragocéphale d'Autriche (*Dracocephalum austriacum*), Chardon bleu (*Eryngium alpinum*)...

e) Amélioration des connaissances sur d'autres espèces d'intérêt communautaire et patrimonial

Réalisation d'un inventaire de la richesse biologique des lacs d'altitude : invertébrés aquatiques, poissons et batraciens ; incidence de l'alevinage sur l'équilibre biologique des lacs.

Amélioration des connaissances sur les vertébrés : participation à l'amélioration des connaissances sur les grands rapaces par transmission des observations (notamment suivi Gypaète barbu par le parc national des Ecrins), participation aux comptages, prospections afin d'améliorer les connaissances sur les reptiles présents sur le site.

Réalisation de prospections sur les lichens : Les lichens n'ont pas été pris en compte lors de l'inventaire botanique réalisé sur le site. On peut cependant noter la présence très probable de Cladonia, du sous-genre Cladina (*Cladonia sbg. Cladina*), lichens terricoles classés en annexe 5 de la Directive habitat.

IV. Echancier de réalisation

Actions	2011	2012	2013	2014	2015	2016
A1 et A1bis Maintien de la fauche: fauche mécanique avec report de la date de fauche	Poursuite des MAET signées en 2009					
A2 et A2bis Maintien de la fauche : fauche à la motofaucheuse	Contractualisation de MAET pour des parcelles n'ayant pas été prises en compte en 2009 et CAD à échéance		Poursuite des MAET signées en 2011 et 2012			
A3 Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts				A déterminer selon nécessité		
A4 Amélioration des accès aux prairies de fauche		Définition et réalisation des travaux				
A5 Lutte contre les campagnols terrestres				A déterminer selon nécessité		
A6 Réalisation de diagnostics pastoraux	Réalisation des diagnostics pastoraux pour les alpages de Puy-Garnier - Goléon et Emparis					
		Réalisation des diagnostics pastoraux sur les six autres alpages : priorités à déterminer				
A7 Mise en place de plans de gestion pastorale	Suivi et ajustement des plans de gestion pastorale signés en 2010 pour cinq alpages					
		Nouvelles propositions de plans de gestion pastorale suite à la réalisation des diagnostics pastoraux				
A8 Gestion des pâturages d'intersaison présentant un enjeu environnemental	Concertation auprès des agriculteurs, réalisation des diagnostics					
		Signature de MAET pour une durée de 5 cinq ans				
A9 Restauration et entretien des pelouses steppiques et landes	Concertation auprès des agriculteurs, définition des travaux					
		Réalisation des travaux: signature de MAET pour une durée de 5 cinq ans et/ou de Contrats Natura 2000				
A10 Mise en défens de zones humides remarquables	Concertation et définition des mesures à mettre en place					
		Mise en place des Contrats Natura 2000 et le cas échéant des MAET				
A11 Suivi et restauration des bas-marais artico-alpins du Goléon	Suivi de la dynamique d'évolution du bas-marais et de l'état de conservation des formations à carex bicolor					
		Définition des mesures de conservation et de restauration				
		Si nécessaire, travaux de restauration				
A12 Aménagement et préservation des gîtes à chauves-souris	Définition des travaux nécessaires sur les gîtes connus et pose de gîtes dans le cadre du suivi des populations					
		Réalisation des travaux en fonction des nécessités de terrain (nécessite une veille sur les projets, suivi des populations)				
A13 Améliorer les éclairages publics	Diagnostic					
	Réalisation des travaux					
A14 Démantèlement d'installations obsolètes et signalisation des câbles	Définition des travaux, mobilisation des acteurs et démantèlement des principales installations obsolètes, signalisation des câbles			Actions de démantèlement ou signalisation complémentaires en fonction des besoins		
A15 Lutter contre les espèces végétales invasives ou indésirables	A déterminer selon nécessité					
Actions du Volet B	Rédaction de la Charte	Signature de la Charte par les acteurs locaux, pour une durée de 5 ans				

Actions	2011	2012	2013	2014	2015	2016
C1 Installer des panneaux d'information à destination du grand public	Conception et pose des panneaux d'information					
	Entretien des installations					
C2 Mettre en place des sentiers d'interprétation	Conception et mise en place des sentiers d'interprétation			Actualisation des livrets si nécessaire		
	Communication; impression et diffusion des livrets pédagogiques correspondants					
	Entretien des installations					
C3 Canaliser la fréquentation et limiter l'impact sur les secteurs sensibles	Travaux et entretien sur toute la durée du DOCOB					
C4 Réaménager les secteurs de sentiers très érodés	Travaux et entretien sur toute la durée du DOCOB					
C5 Aménager les accès aux sites	Définition et réalisation des travaux					
	Entretien des installations					
C6 Réaliser des dépliants d'information sur le site Natura 2000	Rédaction et impression			Actualisation		
	Diffusion des dépliants					
C7 Réalisation et diffusion de guides de bonnes pratiques	Rédaction et impression des guides, après rédaction de la Charte					
	Diffusion des guides de bonnes pratiques					
C8 Sensibilisation des professionnels du tourisme	Actions de sensibilisation à réaliser chaque année					
C9 Réalisation d'animations à destination du grand public	Animations à réaliser chaque année, sur des thématiques différentes					
C10 Actions de sensibilisation auprès des scolaires	Définition du programme pédagogique					
	Animations scolaires à réaliser chaque année, suivi pédagogique					
D1 Animer le site Natura 2000 et coordonner la mise en œuvre des actions	x	x	x	x	x	x
D2 Mettre en place une veille sur les projets	x	x	x	x	x	x
D3 Mettre en place un suivi des actions et un suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces	x	x	x	x	x	x
D4 Encourager et accompagner l'agriculture de montagne	x	x	x	x	x	x
D5 Animer une réflexion sur la protection du bas-marais du Goléon	x	x	x	x	x	x
D6 Proposer des modifications du périmètre Natura 2000		x	x			
E1 Suivi de l'effet des mesures de gestion	x	x	x	x	x	x
E2 Suivis scientifiques	x	x	x	x	x	x
E3 Etudes et prospections complémentaires	x	x	x	x	x	x

V. Estimatif financier

Action	Priorité	Type de financement	Actions pluriannuelles: Coût annuel	Actions ponctuelles : coût approximatif de l'opération
A1 et A1bis Maintien de la fauche: fauche mécanique avec report de la date de fauche	1	MAET	25 000 €	
A2 et A2bis Maintien de la fauche : fauche à la motofaucheuse	1	MAET		
A3 Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts	2	Contrat N 2000	A déterminer suivant nécessité	
A4 Amélioration des accès aux prairies de fauche	2	Contrat N 2000, autres financements		A déterminer: > 20000€
A5 Lutte contre les campagnols terrestres	1	Contrat N2000	A déterminer suivant nécessité	A déterminer suivant nécessité
A6 Réalisation de diagnostics pastoraux	1	Région, CIMA, AFP		80 000 €
A7 Mise en place de plans de gestion pastorale	1	MAET	50 000 €	
A8 Gestion des pâturages d'intersaison présentant un enjeu environnemental	2	MAET	6 000 €	
A9 Restauration et entretien des pelouses steppiques et landes	2	MAET et Contrats N 2000	10 000 €	15 000 €
A10 Mise en défens de zones humides remarquables	1	Contrat N 2000	8 000 €	
A11 Suivi et restauration des bas-marais artico-alpins du Goléon	1	Contrat N2000, Convention	2 000 €	
A12 Aménagement et préservation des gîtes à chauves-souris	2	Contrat N 2000		A déterminer
A13 Améliorer les éclairages publics	2	Autre financement		A déterminer
A14 Démantèlement d'installations obsolètes et signalisation des câbles	2	Contrat N 2000, Autres financements		25 000 €
A15 Lutter contre les espèces végétales invasives ou indésirables	2	Contrat N 2000	A déterminer, < 3000€	
Actions B	2	Convention d'animation		Temps du chargé de mission (10 jours)

Action	Priorité	Type de financement	Actions pluriannuelles: Coût annuel	Actions ponctuelles : coût approximatif de l'opération
C1 Installer des panneaux d'information à destination du grand public	2	Convention N2000, autres financements		7 500 €
C2 Mettre en place des sentiers d'interprétation	2	Convention N2000, autres financements		18 000 €
C3 Canaliser la fréquentation et limiter l'impact sur les secteurs sensibles	1	Contrat N 2000 minoritaire, autres financements		60 000 €
C4 Réaménager les secteurs de sentiers très érodés	1	Contrat N2000, autres financements		20 000 €
C5 Aménager les accès aux sites	2	Contrat N2000, autres financements		10 000 €
C6 Réaliser des dépliants d'information sur le site Natura 2000	1	Convention N2000, autres financements		1 500 €
C7 Réalisation et diffusion de guides de bonnes pratiques	2	Convention N2000, autres financements		2 000 €
C8 Sensibilisation des professionnels du tourisme	1	Convention N2000, autres financements	300 €	
C9 Réalisation d'animations à destination du grand public	2	Convention N2000, autres financements	700 €	
C10 Actions de sensibilisation auprès des scolaires	2	Convention N2000, autres financements	600 €	
Actions D	1	Convention		
Salaire du chargé de mission	1		18 852 €	
Frais divers	1		4 300 €	
E1 Suivi de l'effet des mesures de gestion	1	Convention, autres financements	5 000 €	
E2 Suivis scientifiques	2	Convention, autres financements	4 000 €	
E3 Etudes et prospections complémentaires	2	Convention, autres financements		25 000 €
TOTAL			134 752 €	264 000 €
			TOTAL sur 3 ans	
				668 256 €

VI. Projets, plans et programmes : évaluation des incidences Natura 2000 et évaluation environnementale

A. Evaluation des incidences Natura 2000

Source : Directive « Habitats naturels, Faune, Flore » (1992), articles 6.3 et 6.4.

Décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000.

L'objectif de l'évaluation des incidences est :

- de s'assurer de la compatibilité des projets avec le maintien de la biodiversité et les objectifs de conservation des sites Natura 2000 ;
- de mettre en place une nouvelle approche concertée intégrant, dès la conception des projets, la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire.

Le cadre réglementaire actuel se base au niveau législatif sur l'article L414-4 du Code de l'Environnement et au niveau réglementaire sur les articles R414-19 à R414-24 du Code de l'Environnement.

Le nouveau dispositif pour les évaluations d'incidences Natura 2000 va s'articuler, in fine, autour de trois listes qui fixent les activités soumises à évaluation des incidences.

I - Pour les **activités relevant d'une procédure d'autorisation, de déclaration ou d'approbation** dans les textes français :

- une liste nationale : fixée par le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010, elle est d'application directe sur l'ensemble du territoire métropolitain (sauf mention contraire). La liste des projets, programmes et activités concernés est présentée en annexe E.
- une première liste locale : elle doit compléter la 1ère liste nationale, mentionnée ci-dessus, au niveau départemental ; chaque préfet a la responsabilité de la définir par arrêté.

II - Pour les **activités ne relevant d'aucune procédure d'autorisation, de déclaration ou d'approbation** dans les textes français.

Un second décret doit établir une liste de référence d'activités ne relevant d'aucun régime d'encadrement, dit "régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000".

A partir de ce décret, sera alors établie une seconde liste locale en sélectionnant les items appropriés pour chaque territoire. Cette liste locale sera établie par les préfets, au niveau départemental.

Dans le département des Hautes-Alpes les listes locales n'ont pas encore été arrêtées à ce jour.

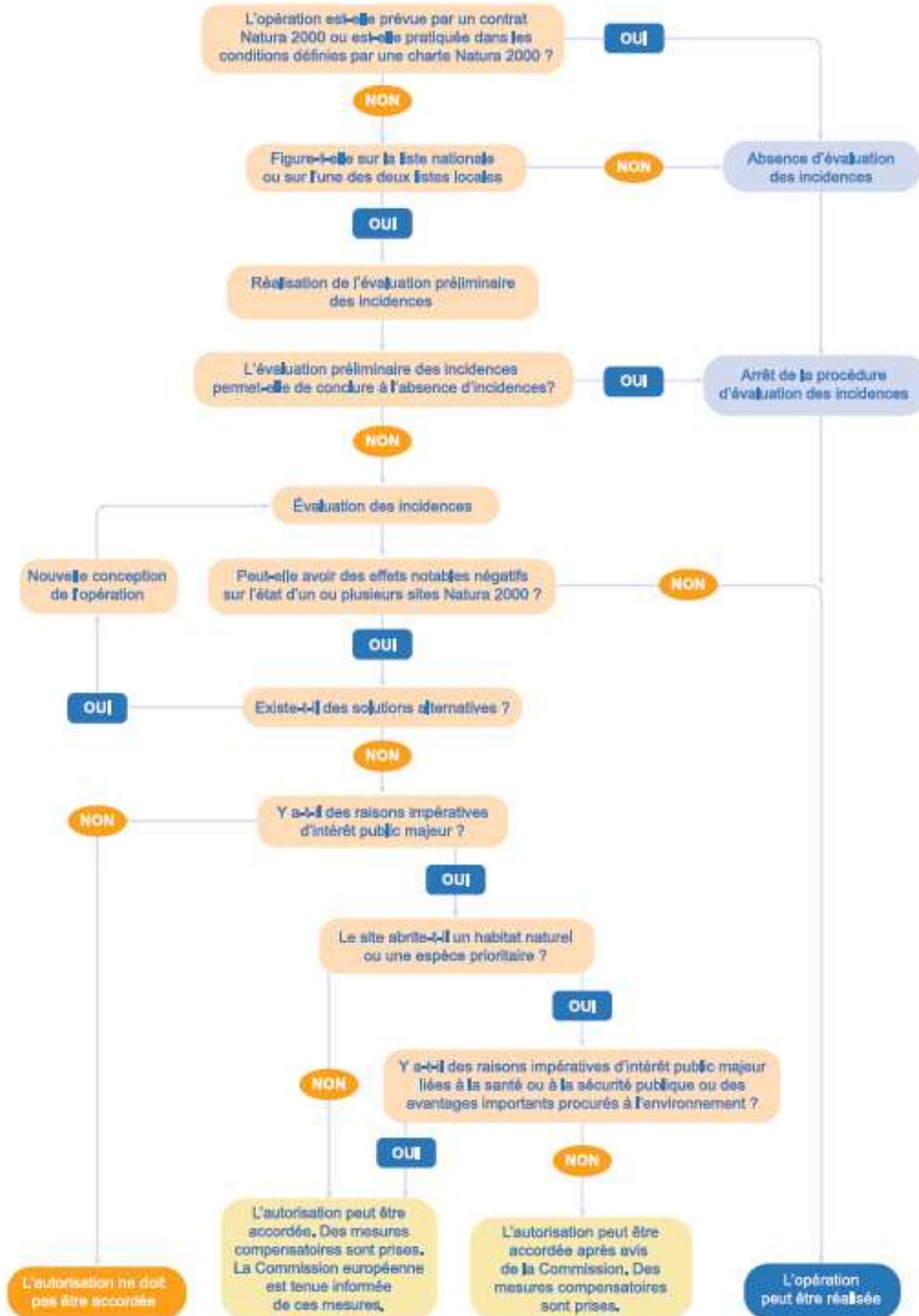
Le contenu du document d'évaluation des incidences est le suivant :

1. présentation de l'opération
2. exposé des éventuelles incidences sur le site Natura 2000 et en particulier sur les habitats et espèces présents
3. mesures permettant de limiter ces incidences

Cette évaluation des incidences doit être proportionnée à l'importance de l'opération. Ainsi pour des petits projets, une procédure simplifiée a été mise en place.

Figure 1 : Schéma décisionnel de l'évaluation des incidences Natura 2000

Source : DREAL PACA



B. Evaluation environnementale

Source : Une circulaire décrit les conséquences sur les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU) de leur soumission à la nouvelle procédure d'évaluation environnementale. L'ordonnance n° 2004-489 du 3 juin 2004 a introduit dans le code de l'urbanisme et le code général des collectivités territoriales les dispositions relatives à la procédure d'évaluation environnementale applicable aux documents d'urbanisme susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Une évaluation environnementale devra donc figurer à l'avenir dans le rapport de présentation des SCOT et de certains PLU.

Sont concernés par cette obligation, tous les SCOT ainsi que notamment:

- les PLU des communes de plus de 10.000 habitants
- les PLU prévoyant un accroissement d'urbanisation supérieur à 200 hectares
- les PLU de communes de montagne prévoyant la réalisation d'unités touristiques nouvelles soumises à autorisation

De ce fait, le PLU de la commune de La Grave n'est pas soumis à évaluation environnementale. Cependant, une évaluation des incidences Natura 2000 est nécessaire.

VII. Annexes

A. Tableau de correspondance entre objectifs de conservation, objectifs de gestion et actions

Objectifs de conservation Objectifs de gestion	Objectifs de conservation prioritaires					Objectifs de conservation secondaires				
	OC1 : Préserver les milieux humides et aquatiques et leurs espèces associées	OC2 : Maintenir les prairies de fauche de montagne	OC3 : Préserver ou améliorer la qualité des habitats pastoraux	OC4 : Restaurer et préserver les landes et pelouses steppiques de la Combe de Malaval	OC5 : Maintenir les superficies de landes, de mégaphorbiaies et fourrés de saules ainsi que les mosaïques d'habitats	OC6 : Préserver et restaurer les habitats forestiers de rives	OC7 : Maintenir la qualité biologique des milieux rocheux	OC8 : Améliorer les effectifs de populations de chiroptères	OC9 : Améliorer les connaissances et préserver et améliorer les peuplements des autres espèces animales communautaires et patrimoniales du site	OC10 : Améliorer les connaissances et préserver les espèces végétales communautaires et patrimoniales du site
OG1: Maintenir la pratique de la fauche et une gestion extensive des prairies de fauche de montagne		A1, A2, A3, A4, A5, B4, D4, D5						A1, A2, A3, A4, A5		
OG2: Favoriser des pratiques pastorales adaptées à la ressource et aux enjeux écologiques	A6, A7, A8	A3, A5	A6, A7, A8, D4		A6, A7, A8		A6, A7	B3	B3	
OG3: Préserver les conditions hydrauliques et le caractère naturel des zones humides	A10, A11, A6, A7, B1, B2				A6, A7, A8					
OG4: Entretenir les milieux ouverts		B4	A14, B4	A9, B5, B6	A10	B10	A14, B6	B10		
OG5: Lutter contre les espèces indésirables		A5, A15	A5, A15							A15
OG6: Préserver les gîtes à chauves-souris et améliorer les potentialités d'accueil							A12, A13, B11, B12, B13			
OG7: Maintenir les continuités écologiques et préserver le caractère naturel des ripisylves et boisements	B7				A6, A7, A8	B7, B8, B9, B10	A6, A7, A8, B7, B8, B9, B10			
OG8: Mieux gérer la fréquentation touristique et améliorer les aménagements	C1, C2, C3, C4, C5									
OG9: Informer, sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire et du public afin de promouvoir des bonnes pratiques	C1, C2, C6, C7, C8, C9, C10									
OG10: Améliorer les connaissances et suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces	D3, Actions E									
OG11: Mettre en place une veille sur les milieux naturels et les espèces	D1, D2									

B. Liste des actions par objectif de gestion

	Objectif de gestion	Mesures rémunérées	Bonnes pratiques	études et suivis	animation du site
OG1	Maintenir la pratique de la fauche et d'une gestion extensive des prairies de fauche de montagne	A1 et A1bis: Maintien de la fauche : fauche mécanique avec report de la date de fauche	B4 : Ne pas effectuer de plantations	E1 Suivi de l'effet des mesures de gestion	D1 : Animer le site Natura 2000 et coordonner la mise en œuvre des actions
		A2 et A2bis: Maintien de la fauche : fauche à la motofaucheuse		E3 Etudes et prospections complémentaires : améliorer les connaissances sur les prairies de fauche	D2 : Mettre en place une veille sur les projets
		A3: Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts			D3 : Mettre en place un suivi des actions et un suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces
		A4: Amélioration des accès aux prairies de fauche de montagne			D4 : Encourager et accompagner l'agriculture de montagne
		A5: Lutte contre les campagnols terrestres			D5 : Proposer des modifications du périmètre Natura 2000
OG2	Favoriser des pratiques pastorales adaptées à la ressource et aux enjeux écologiques	A6: Gestion des alpages : réalisation de diagnostics pastoraux	B3 : Limiter les traitements antiparasitaires du bétail	E1 Suivi de l'effet des mesures de gestion	D1, D2, D3
		A7: Gestion des alpages : mise en place de plans de gestion pastorale		E3 Etudes et prospections complémentaires : améliorer les connaissances sur les habitats favorables aux galliformes de montagne	D4 : Encourager et accompagner l'agriculture de montagne
		A8: Gestion des pâturages d'intersaison présentant un enjeu environnemental			D5 : Proposer des modifications du périmètre Natura 2000
OG3	Préserver les conditions hydrauliques et le caractère naturel des zones humides	A6: Gestion des alpages : réalisation de diagnostics pastoraux	B1 : Ne pas combler ni drainer les petites zones humides	E1 Suivi de l'effet des mesures de gestion	D1, D2, D3
		A7: Gestion des alpages : mise en place de plans de gestion pastorale		E2 Suivis scientifiques : suivi de la dynamique du marais du Goléon, suivi des lacs d'altitude	
		A10: Mise en défens de zones humides remarquables	B2 : Maintenir les conditions hydrauliques		
		A11: Suivi et restauration des bas-marais artico-alpins du Goléon			

	Objectif de gestion	Mesures rémunérées	Bonnes pratiques	études et suivis	animation du site
OG4	Entretien des milieux ouverts	A9: Restaurer et entretenir les pelouses steppiques et landes	B4 : Ne pas effectuer de plantations	E1 Suivi de l'effet des mesures de gestion	D1, D2, D3
		A14: Démantèlement d'installations obsolètes	B5 : Ne pas réaliser d'aménagements pouvant impacter les pelouses steppiques et éboulis thermophiles	E2 Suivis scientifiques: suivi de la dynamique d'évolution des pelouses steppiques	
			B6 : Ne pas effectuer de prélèvements de matériaux		
			B10 : Préserver les clairières de la ripisylve de la Manche		
OG5	Lutter contre les espèces indésirables animales et végétales	A5: Lutte contre les campagnols terrestres	B14 : Ne pas effectuer de lutte chimique contre les espèces indésirables	E1 Suivi de l'effet des mesures de gestion	D1, D3
		A15: Limiter ou éradiquer les espèces végétales invasives ou indésirables		E2 Suivis scientifiques: cartographie et suivi de l'évolution des populations de campagnols terrestres	
OG6	Préserver les gîtes à chauves-souris et améliorer les potentialités d'accueil	A12: Aménagement et préservation des gîtes à Chauves-souris	B11 : Limiter les accès aux gîtes à chauves-souris pendant les périodes d'hibernation et/ou de reproduction	E1 Suivi de l'effet des mesures de gestion	D1 : Animer le site Natura 2000 et coordonner la mise en œuvre des actions D2 : Mettre en place une veille sur les projets D3 : Mettre en place un suivi des actions et un suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces
		A13: Améliorer les éclairages publics	B12 : Prendre en compte la présence de chauves souris lors de travaux en milieu bâti	E2 Suivis scientifiques: suivi des populations de chiroptères	
			B13 : Ajuster les éclairages des bâtiments abritant des colonies de chauves-souris	E3 Etudes et prospections complémentaires: Petit Murin et Grand Murin	
OG7	Maintenir les continuités écologiques et préserver le caractère naturel des ripisylves et boisements	A6: Gestion des alpages : réalisation de diagnostics pastoraux	B7 : Ne pas réaliser d'aménagements causant des ruptures de continuité dans les corridors biologiques	E1 Suivi de l'effet des mesures de gestion	D1 : Animer le site Natura 2000 et coordonner la mise en œuvre des actions D2 : Mettre en place une veille sur les projets D3 : Mettre en place un suivi des actions et un suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces D5: Proposer des modifications du périmètre Natura 2000
		A7: Gestion des alpages : mise en place de plans de gestion pastorale	B8 : Préserver les boisements existants (vernes, fourrés de Saules...)		
		A8: Gestion des pâturages d'intersaison présentant un enjeu environnemental	B9 : Maintenir les ripisylves en conservant les potentialités pour les espèces inféodées à ces milieux		
			B10 : Préserver les clairières de la ripisylve de la Manche		

	Objectif de gestion	Mesures rémunérées	Bonnes pratiques	études et suivis	animation du site
OG8	Mieux gérer la fréquentation touristique et améliorer les aménagements	C1: Installer des panneaux d'information à destination du grand public C2: Mettre en place des sentiers d'interprétation C3: Canaliser la fréquentation et limiter l'impact sur les secteurs C4: Réaménager les secteurs de sentiers très érodés C5: Aménager les accès aux sites	B15 : Respecter des chartes de bonnes pratiques énoncées par activités	E1 Suivi de l'effet des mesures de gestion	D1 : Animer le site Natura 2000 et coordonner la mise en œuvre des actions
OG9	Informier, sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du territoire et du public afin de promouvoir des bonnes pratiques	C1: Installer des panneaux d'information à destination du grand public C2: Mettre en place des sentiers d'interprétation C6: Réalisation de dépliants d'information sur le site Natura C7: Réalisation et diffusion de guides des bonnes pratiques C8: Sensibilisation des professionnels du tourisme C9: Réalisation d'animations à l'attention du grand public C10: Actions de sensibilisation auprès des scolaires	B15 : Respecter des chartes de bonnes pratiques énoncées par activités	E1 Suivi de l'effet des mesures de gestion	D1 : Animer le site Natura 2000 et coordonner la mise en œuvre des actions
OG10	Améliorer les connaissances et suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces			E1 Suivi de l'effet des mesures de gestion E2 Suivis scientifiques E3 Etudes et prospections complémentaires	D3 : Mettre en place un suivi des actions et un suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces
OG11	Mettre en place une veille sur les milieux naturels et les espèces dans le cadre des projets d'aménagement				D2 : Mettre en place une veille sur les projets

C. Glossaire

Sigles et abréviations	
AFP	Association Foncière Pastorale
Agrifaune (programme)	Agrifaune est un partenariat national signé en mai 2006 entre l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), la Fédération nationale des Chasseurs (FNC), la Fédération Nationale des Syndicats des Exploitants Agricoles (FNSEA) et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agricultures (APCA). L'objectif est d'animer un réseau et susciter des initiatives permettant de mieux concilier l'agriculture et la prise en compte de la faune sauvage.
APN	Activités de Pleine Nature
APPB	Arrêté Préfectoral de protection du Biotope
CIMA	Commission Internationale de Massif
COFIL	Comité de pilotage Natura 2000
DOCOB	Document d'objectifs Natura 2000
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
GDON	Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles
MAET	Mesure agro environnementale territorialisée
PAC	Politique Agricole Commune
PDRH	Plan de Développement Rural Hexagonal
PNE	Parc National des Ecrins
Termes techniques	
Chiroptière	La chiroptière est un accès, créé de toute pièce sur un toit pour permettre le passage des chauves-souris vers un comble ou un grenier. Sa mise en oeuvre interviendra le plus souvent à l'occasion de réfection de toitures.
Bromadiolone	La bromadiolone est un anticoagulant dont la toxicité a été démontrée chez les oiseaux, les poissons et les invertébrés aquatiques vivants dans l'eau ou le sédiment. Cette écotoxicité, démontrée en laboratoire, a été depuis retrouvée en milieu ouvert. Chez l'animal, la bromadiolone présente une toxicité aiguë par voie orale et par inhalation,
<i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i>	Gazons courts et plus ou moins clairsemés de joncs et de petites cypéracées colonisant les abords de torrents, de sources ou de petits plans d'eau, alimentés par des eaux froides généralement alcalines. Ce type de bas marais est une formation pionnière qui s'établit sur des substrats de sable, de gravier ou de cailloux.
Ivermectine	L'ivermectine est un médicament utilisé pour traiter des parasitoses mais aussi la gale. L'ivermectine est un antihelminthique (vermifuge) dérivé des avermectines. Elle a un effet toxique par son action sur le système nerveux et la fonction musculaire.
Phytosociologie	La phytosociologie est la discipline botanique qui étudie les communautés végétales, en se basant sur des listes floristiques les plus exhaustives possibles.
Quadrats (méthode des)	Méthode utilisée pour évaluer le pourcentage de recouvrement des plantes dans une pelouse. Elle repose sur l'utilisation d'un cadre de 1m ² déplacé le long d'une ligne de 8m.
Ripisylve	Ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau
Sandur	Un sandur est en géologie une plaine de piémont formée par les alluvions glaciaires charriés et déposés par les eaux de fonte de glaciers. Les sandar sont généralement plus larges que longs et sont constitués de sédiments meubles qui ont été entre-croisés par la divagation des torrents
Transect	Un transect est une ligne virtuelle ou physique que l'on met en place pour étudier un phénomène où l'on comptera les occurrences.

D. Glossaire des mesures de contractualisation

Les mesures de gestion contractualisables sont décrites dans les documents suivants :

- MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées): mesures issues du PDRH (Plan de Développement Rural Hexagonal)
- Contrats Natura 2000 : mesures issues de la Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 du 21 novembre 2007 relative à la « gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R414-8 à 18 du code de l'environnement, qui complète la Circulaire DNP/SDEN N°2004-3 du 24 décembre 2004.

Mesure de contractualisation Agro-Environnementale Territorialisées (MAET)		
Socle PHAE	Intitulé	Montant maximal €/ha/an
SOCLE 01	Socle de la PHAE relatif à la gestion des surfaces en herbe	76
SOCLE 02	Socle de la PHAE relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives	76
SOCLE 03	Socle de la PHAE relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives engagées par une entité collective	76
MAET	Intitulé	Montant maximal €/ha/an
HERBE 01	Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	16,54
HERBE 02	Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	118,66
HERBE 05	Retard de pâturage sur prairies et habitats remarquables	94
HERBE 06	Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables	179
HERBE 08	Entretien des prairies remarquables par fauche à pied	115,78
HERBE 09	Gestion pastorale	53,31
OUVERT 01	Ouverture d'un milieu en déprise	119
OUVERT 02	Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables	88
Contrats natura 2000		
Contrat Natura 2000	Intitulé	Montant pris en charge
A32304R	Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts	sur devis
A323 01P	Chantier lourd de restauration des milieux ouverts par débroussaillage	sur devis
A323 05R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	sur devis
A323 23P	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	sur devis
A32320P et R	Chantier de limitation ou d'élimination d'une espèce indésirable	sur devis
A32324P	Travaux de mis en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès	sur devis
A32325P	Prise en charge des coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires	sur devis
A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	sur devis
A32327P	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	sur devis

E. Evaluation des incidences Natura 2000

CHAMP D'APPLICATION NOUVEAU REGIME INCIDENCES NATURA 2000 Les Les 29 items issus du décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 et du décret n° 2010-368 du 13 avril 2010 :

22 concernent le département

1° Documents de planification soumis à évaluation environnementale	
2° Cartes communales qui permettent des activités soumises à évaluation des incidences	
3° Etude ou notice d'impact	
4° IOTA loi sur l'eau	
5° Unités touristiques nouvelles (création, extension) soumises à autorisation (article L. 145-11 CU)	
6° Schémas des structures des exploitations de cultures marines (décret n° 83-228 du 22 mars 1983)	Hautes Alpes non concerné
7° Documents départementaux de gestion de l'espace agricole et forestier (article L. 112-1 CRural)	
8° Autorisations au titre des PN, RNN, sites classés	
9° Documents de gestion forestière (DA et PSG) en site Natura 2000, sous réserve des dispenses de l'article L. 11 CF	Uniquement en site N2000
10° Coupes soumises au régime spécial d'autorisation administrative de l'article L. 222-5 du code forestier pour les forêts localisées en site Natura 2000 ;	Uniquement en site N2000
11° Coupes soumises à autorisation par l'article L. 10 CF L. 411-2 CF en site Natura 2000, sous réserve des dispenses de l'article L. 11.g CF	Uniquement en site N2000
12° Coupes de plantes aréneuses soumises à autorisation en site Natura 2000 ;	Hautes Alpes non concerné
13° Délimitations d'ADC viticoles en site Natura 2000	Hautes Alpes non concerné
14° Traitements aériens phytosanitaires soumis à déclaration préalable (article 2 de l'arrêté du 5 mars 2004), à l'exception des cas d'urgence	
15° Délimitation des zones de lutte contre les moustiques (article 1er du décret n° 65-1046 du 1er décembre 1965)	Hautes Alpes non concerné
16° Exploitation de carrières soumise à déclaration en site Natura 2000 (points 5 et 6 de la rubrique 2510 de la nomenclature)	Uniquement en site N2000
17° Stations de transit de produits minéraux soumises à déclaration en site Natura 2000 (point 2 des rubriques 2516 et 2517 de la nomenclature)	Uniquement en site N2000
18° Déchèteries aménagées pour la collecte des encombrants, matériaux ou produits triés et apportés par les usagers soumises à déclaration localisées en site Natura 2000 (point 2 de la rubrique 2710 de la nomenclature)	Uniquement en site N2000
19° Travaux prévus dans la procédure d'arrêt de travaux miniers soumise à déclaration en site Natura 2000 (article 91 et 3.1 CMinier) à l'exception des travaux réalisés en situation d'urgence ou de péril imminent	Hautes Alpes non concerné